



CHAPITRE 4

DYNAMISER L'ÉCONOMIE

La pêche ; un moteur économique à moderniser

La foresterie: un secteur à relancer

Les mines : une industrie à développer

Les hydrocarbures, un secteur à évaluer

L'hydroélectricité, une ressource à valoriser

L'éolien, une ressource à explorer

L'agroforesterie, un potentiel à promouvoir

Le tourisme et récréation , une offre à diversifier

La mobilité au service du développement

4.1. ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DIVERSIFIÉES

La Minganie est une région ressource dont le développement est tributaire de la mise en valeur des potentialités naturelles de son territoire. L'exploitation, la transformation et la valorisation des richesses naturelles est donc la base de la promotion de la MRC et le moyen de mise en œuvre de tout processus de développement.

Les secteurs économiques dynamiques de la Minganie reposent essentiellement sur l'extraction des ressources naturelles. L'activité économique se concentre dans les territoires proches de la ressource.

Le secteur des mines est structuré autour de la mine Tio et des installations portuaires de Havre-Saint-Pierre.

L'activité de pêche dépendant des infrastructures de débarquements se concentre dans les municipalités disposant de port et de quai comme Natashquan, Havre-Saint-Pierre, Mingan et Rivière-au-Tonnerre.

La foresterie est fonction de l'abondance de la ressource ligneuse et de son accessibilité. La récolte de bois se limite actuellement aux bassins des réservoirs de la Rivière Romaine alors qu'elle se pratiquait dans les unités d'aménagement de Rivière-Saint-Jean et Rivière-au-Tonnerre.

L'activité agroforestière connaît un certain engouement par la récolte de petits fruits et la production maraîchère particulièrement à Longue-Pointe-de-Mingan et Rivière-Saint-Jean.

L'emploi dans le secteur primaire se répartie donc, en fonction de l'implantation des industries et des activités.

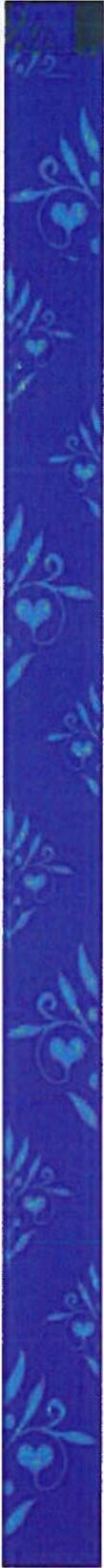
Le secteur tertiaire occupe une large proportion de la population en emploi et se concentre dans le chef-lieu soit, Havre-Saint-Pierre. Les services et commerces occupent une place importante dans l'économie de la Minganie en employant une grande partie de la population active.

Dans ses perspectives de développement, la Minganie fait de la mise en valeur des ressources une priorité pour l'amorce d'un essor responsable, inclusif et surtout respectueux des valeurs humaines et environnementales dans un cadre d'adhésion de toutes les communautés au profit de toute la population du territoire. Redynamiser l'économie devient donc un objectif et une cible motivant toutes les actions et décisions du conseil de la MRC.

Les technologies d'information et de communication et les nouvelles approches organisationnelles du travail sont des facteurs essentiels pour la modernisation de l'économie en région et pour le développement d'activités en rapport avec l'aire informationnelle qui caractérise les sociétés développées au 21^{ème} siècle.

La Minganie, à l'instar des grands pôles économiques générateurs de richesses, compte bénéficier des apports des TIC, du travail à distance et du télétravail pour amorcer une aire de développement tournée vers l'avenir et à la hauteur de ses aspirations.

La promotion du cadre de vie sain, naturel et paisible caractérisant la Minganie, et l'offre de moyens de communication performants sont des actions à mettre en œuvre pour la concrétisation de la vision de revalorisation de la vie en région et de développement économique viable respectueux des valeurs de durabilité plébiscité aussi bien par les gouvernement que par de grandes franges de la population.



LA PÊCHE

UN MOTEUR ÉCONOMIQUE

À MODERNISER



4.2. LA PÊCHE, UN MOTEUR ÉCONOMIQUE À MODERNISER

Par sa situation côtière, la Minganie a toujours été un important territoire de pêche au Québec. De ce fait, l'exploitation et la transformation de la ressource halieutique sont de véritables moteurs économiques pour les communautés de la MRC.

4.2.1. Activité

Sur le plan territorial, l'espace de pêche de la Minganie est composé de deux districts. Le district 20 entre Rivière Pigou (MRC de Sept-Rivières) et Havre-Saint-Pierre et le district 21 entre Havre-Saint-Pierre et Kégaska (MRC du Golfe-du-Saint-Laurent). La Minganie fait partie également du sous secteur Moyenne Côte-Nord compris entre Sept-Îles et Pointe-Parent. Plusieurs autres zones divisent le territoire marins de la Minganie selon le type d'espèce pêchée. Le territoire non organisé aquatique de la MRC s'étend sur une superficie de 28501km².

Une partie de la ressource pêchée est débarquée dans les ports de la Minganie. Trois des ports de pêche sont catégorisés essentiels soit, Rivière-au-Tonnerre, Mingan et Havre-Saint-Pierre. Aguanish est considéré port non essentiel, donc un appui à l'industrie de la pêche, alors que le port de Natashquan n'est pas catégorisé.

Tableau 135 : Zones de pêche

Espèces	Québec	Zone Minganie
Buccin	Région du Québec	5-6-7-9-10
Capelan	Golfe du Saint-Laurent	15 /4S (Anticosti)
Crabe araignée	Région du Québec	CN-2, CN-3
Crabe commun	Côte-Nord	16C, 16D, 16E, 16E1, 16E2, 16F
Crabe des neiges	Région du Québec	12B, 16, 16A
Crevette	Golfe du Saint-Laurent	9, 10
Hareng	Golfe du Saint-Laurent	15, 4S OPANO
Homard	Golfe du Saint-Laurent	17A, 17B, 18E, 18F, 18G, 18H
Mactre de stimpson	Région du Québec	3B, 4A, 4B
Maquereau	Golfe du Saint-Laurent	15
Mye	Côte-Nord	2.1, 2.2, 2.3, 2.4
Oursin	Région du Québec	11, 13
Pétoncle	Côte-Nord et Gaspésie	16D, 16E, 16F, 16G, 18A, 18B, 18C, 18D
Phoque	Golfe du Saint-Laurent	15, 16
3Poisson de fond	Golfe du Saint-Laurent	4S1, 4S2, 4S3, 4S4

Pêches et Océans Canada Cartes des zones de pêche. Région du Québec.

Selon le registre des entreprises du Québec, le secteur de la pêche en Minganie compte 22 entreprises. Elles sont de petite taille et emploient moins de 5 personnes.

Deux usines de transformation sont actives en Minganie. Elles opèrent dans la préparation et le conditionnement du poisson et fruits de mer.

Tableau 136 : Usine de transformation des produits de pêche

Poissonnerie	Constitution	Produit	Exportation	Employé			Chiffre d'affaire
				Production	Autre	Total	
du Havre	1997	Crabe	Québec États-Unis	146	4	150	10-25 M\$
Poséidon	1987	Buccins Concombres de mer Crabe Homard Pétoncle Fruits de mer Poissons	Québec États-Unis Asie Moyen orient	108	6	114	5-10 M\$
Total				254	10	264	

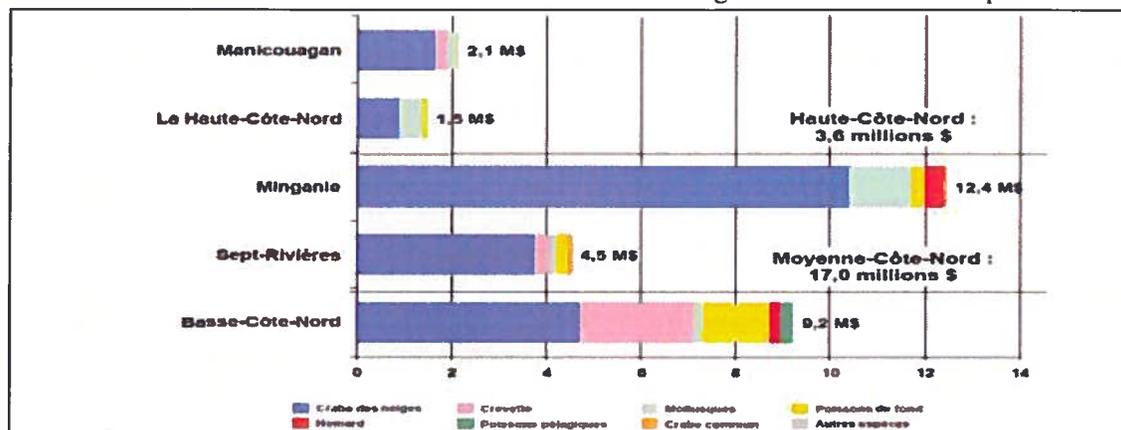
Source : Répertoire d'entreprises du Québec. Centre de recherche industriel du Québec 2016

La Minganie a été dans un passé récent à l'origine de presque 50% des débarquements de poissons sur la Côte-Nord. En 2013 encore, le tiers des produits de pêche était débarqué dans les ports de la MRC. Les débarquements en valeur de la Minganie constituaient entre 38% et 47% du total de la région. Ces valeurs sont instables et obéissent au gré des marchés.

En 2014, les ports de Natashquan et de Havre-Saint-Pierre classaient leurs municipalités parmi les 10 plus importantes municipalités de débarquement au Québec. A Natashquan a été débarqué 1761 tonnes métriques pour une valeur de 7,502 millions \$ alors que pour Havre-Saint-Pierre, la valeur des débarquements a atteint 6,03 millions \$.

Les mollusques et crustacés sont les principaux produits pêchés en Minganie. Le crabe des neiges domine les débarquements en valeur. Le homard est revenu à l'avant plan des espèces pêchées particulièrement à Anticosti. Malgré une baisse de capture de 9,8% en 2016, l'augmentation des prix à la livre a fait bondir les revenus avec une augmentation de 7,1% soit, plus de 6 millions \$. La part d'Anticosti, qui représentait 5% des prises du Québec, est rendue à 9%. Elle a presque doublé faisant de l'Ile-d'Anticosti un sanctuaire de la pêche au homard.

Figure 26 : Pêche selon l'espèce



Source : DSP. MPO région du Québec

4.2.2. Potentiel

La ressource halieutique en Minganie oscille, comme dans le reste des secteurs maritimes, entre une abondance et un déclin des espèces. L'effort de pêche et le respect des règles établies par le ministère permettent de maintenir un équilibre entre l'exploitation de la ressource et sa pérennité. Pêches et Océans Canada réalise des évaluations de l'état des stocks des différentes espèces périodiquement. Selon les données disponibles, un aperçu sur l'état de certaines espèces est établi permettant la mise en évidence de l'importance de la ressource halieutique dans les eaux de la Minganie.

Le **Crabe des neiges**, principale espèce pêchée en Minganie, après une baisse du total admissible des captures (TAC), semble se rétablir dans les zones de pêches. Pour stabiliser cette ressource, il est suggéré une baisse des prélèvements avec une proposition de diminution de 25% dans les zones 16 et 12 B et un statuquo pour la zone 16A. Pour le **Crabe commun**, les indicateurs démontrent peu de perturbation des stocks ce qui suggère le maintien d'une pêche soutenue dans la zone D.

Dans les deux zones de pêche du **Homard** en Minganie, les indicateurs d'abondance sont en hausse depuis 2011. Les débarquements du homard d'Anticosti ont atteint un niveau historique de 504 tonnes en 2015 soit, une augmentation de 189% par rapport à 2011 et 217% par rapport à la moyenne des 25 dernières années. Une augmentation des débarquements est enregistrée également dans la zone 18 avec 17 tonnes en 2015 contre 2 tonnes en 2011. Ces débarquements suggèrent que l'état des stocks est encore en bonne condition impliquant une probabilité d'évolution positive.

Le taux de capture de la **Crevette** nordique était en augmentation entre 2010 et 2014 dans les secteurs de Sept-Îles (zone 10) et Anticosti (zone 9). En 2015, les débarquements ont été estimés à 12601 tonnes dans le secteur Côte-Nord et 8762 tonnes à Anticosti. Pour 2016, l'approche de précaution implique des prélèvements de l'ordre de 12282 tonnes pour Sept-Îles et 9310 tonnes pour Anticosti.

Sept zones de pêche du **Pétoncle** d'Islande existent en Minganie. L'essentiel des débarquements avait comme origine le secteur de l'archipel de Mingan. Les signes montrent une diminution de l'abondance de l'espèce. La recommandation de maintenir l'effort de pêche au même niveau que les années précédentes est émise pour la zone 16E.

Les gisements de la **Mactre de stimpson** se situent le long de la Côte entre Rivière-au-Tonnerre et Natashquan. À Longue-Pointe-de-Mingan l'effort de pêche était très élevé dépassant la limite recommandée. Entre Baie-Johan-Beetz et Natashquan, une augmentation de 6% du contingent est possible alors que pour les autres zones, le statuquo semble raisonnable.

Introduite depuis 2009, la pêche au **Concombre de mer** se pratique près de Havre-Saint-Pierre en Minganie. La pêche est gérée par le contrôle de l'effort. Les concentrations les plus importantes ont été observées à l'ouest de Mingan. Le concombre de mer est transformé au Maine et exporté principalement vers les marchés asiatiques.

La distribution des captures du **Flétan** pour la saison 2013-2014 indiquait une concentration de la pêche au nord de l'Ile-d'Anticosti. Selon les prévisions, la présence du flétan atlantique en Minganie est probable en pourtour de l'Ile-d'Anticosti et au sud de Rivière-au-Tonnerre.

La crise du **poisson de fond** a orienté la pêche commerciale vers les mollusques et crustacés. La Minganie a connu donc une forte activité de pêche basée essentiellement sur le prélèvement du crabe des neiges.

Selon les évaluations de l'état des stocks des différentes espèces établies par Pêches et Océans Canada, l'état de la ressource connaît généralement une certaine stabilité dans le territoire marin de la MRC. Les conclusions des évaluations établissent ce qui suit:

- L'Ile-d'Anticosti présente un potentiel important de homard, de crabe des neiges et de crevettes.
- La crevette dont les stocks se situent en zone saine, semble disponible également dans les eaux de Havre-Saint-Pierre.
- Dans la partie Est, entre Havre-Saint-Pierre et Natashquan, le stock du crabe commun est stable alors qu'à l'ouest, le buccin est assez présent.
- Le pétoncle se concentre essentiellement autour de l'archipel de Mingan.
- La mactre de stimpson croit le long de la Côte de la Minganie avec une présence accrue à Rivière-au-Tonnerre.
- Le stock de poisson de fond semble se reconstituer et annonce des signes encourageant pour le secteur.
- En Minganie, la présence du flétan atlantique est probable en pourtour de l'Ile-d'Anticosti et à Rivière-au-Tonnerre.

Malgré l'approche de protection préconisée par les spécialistes et le suivi de l'état des stocks, la ressource halieutique en Minganie n'est pas en déclin. Le principe de conservation n'implique pas donc une réduction automatique de l'effort de pêche. Dans l'ensemble, les suggestions de Pêches et Océans Canada vont de l'effort soutenu comme dans le cas du **crabe commun** à une baisse de prélèvement dans le cas du **crabe des neiges** en passant par un statu quo des volumes comme dans le cas de **la Mactre de stimpson**.

La disponibilité et la diversité des stocks de poissons accordent à la Minganie la possibilité de faire de la pêche un moteur de développement économique au-delà des limites du Québec et du Canada.

4.2.3. Contraintes

L'exploitation de la ressource halieutique et le développement de l'industrie de la pêche en Minganie font face à certaines contraintes. Les problématiques les plus connues relativement au secteur de la pêche sont synthétisées comme suit :

Connaissance

La prise de décision sur les niveaux de récolte est tributaire de la précision de l'évaluation des stocks. Le système de quota, les restrictions de pêche et la réglementation dépendent grandement de cette connaissance. Actuellement, et malgré les efforts déployés, la littérature des travaux de Pêches et Océans Canada souligne un manque dans la connaissance poussée de beaucoup d'espèces marines et une faiblesse de suivi de l'évolution des stocks. Ce fait n'est donc pas favorable à une exploitation optimale de la ressource.

Débarquement

Le déclin de certaines espèces, la vulnérabilité d'autres espèces et l'imprécision des connaissances influencent directement la pêche et les volumes de débarquement. Ainsi, une interdiction de pêche ou une diminution du TAC sans compensation par le prélèvement d'autres espèces réduisent le niveau de débarquement et par conséquent, toute la chaîne d'activité en est affectée.

Activité

L'approche traditionnelle a été longtemps une caractéristique de la pêche en Minganie. Elle s'exprime par l'exploitation familiale et peu d'ouverture sur les marchés extérieurs. Une amélioration conséquente est observée avec la modernisation des équipements et pratiques de pêche, mais une approche purement économique dans une stratégie globale de développement de toute la chaîne d'activité reste nécessaire pour mettre en valeur le caractère industriel de la pêche en Minganie.

Exploitation

L'industrie de la pêche et particulièrement le secteur de la capture font souvent face aux coûts d'exploitation en progression. Les entreprises mettent en cause les coûts du carburant, de permis, de frais administratifs, d'appâts et de main-d'œuvre dans la balance des contraintes. L'augmentation continue de ces frais pèse sur la rentabilité et affecte la stabilité des entreprises. Entre 2010 et 2012, le nombre d'entreprises de capture a diminué de 6% en Côte-Nord.

Main d'œuvre

La stabilité de l'emploi dans le secteur de la pêche est également un grand défi pour l'industrie. La saisonnalité du travail, les horaires flexibles et les salaires sont les raisons majeures de la faiblesse de la main-d'œuvre dans cette activité. Le manque d'attraction et de renouvellement de la main-d'œuvre occasionne le vieillissement de la population en emploi dans l'industrie. La relève est donc un sérieux défi pour le secteur. La formation de la main-d'œuvre, la gestion de la relève et l'accueil de nouveaux employés sont évoqués aussi comme des sujets contraignant pour la stabilité et le développement de l'industrie de la pêche.

Marché

La fluctuation des marchés des produits marins, caractérisée souvent par une baisse des prix au débarquement, affecte la rentabilité des entreprises de pêche. L'imprévisibilité de la tendance des marchés est une source d'inquiétude pour les pêcheurs surtout dans un contexte de concurrence internationale. Les perspectives sectorielles prévoyant une concurrence mondiale de plus en plus forte exigent des efforts d'adaptation et des stratégies volontaristes pour se placer sur les marchés dans un contexte de mondialisation de l'économie.

Marque

L'influence des courants environnementalistes génère une multiplication de choix pour des produits sains répondant à des valeurs écosystémiques de durabilité. Le client et son besoin sont donc la pièce maîtresse dans la chaîne de production. Et le besoin du client est un produit éco-certifié avec des normes et principes de développement durable, établis mondialement. La certification des produits, le logo et l'appellation sont donc les images de marque pour la commercialisation des différentes espèces de poisson. Ils permettent l'élargissement de l'accès aux marchés mondiaux face à la concurrence. L'industrie de pêche en Minganie a donc un défi pour se placer sur les marchés ce qui nécessite des efforts de réorganisation du travail.

A la lumière de l'analyse du secteur de la pêche en Minganie, il est évident que les défis sont grands surtout dans un contexte de globalisation de l'économie et la concurrence mondiale qu'elle impose. Beaucoup d'efforts sont à mettre en œuvre pour la modernisation de l'industrie et surtout pour sa performance. L'existence des éléments de base de l'industrie et le potentiel considérable dont dispose la Minganie peuvent lui permettre dans une stratégie cohérente, de faire de la pêche un élément structurant de son développement économique.

4.2.4. Orientation

Dans le cadre de son diagnostic de la main d'œuvre dans l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales de 2014, le gouvernement du Québec a émis l'orientation suivante :

Le Québec vise à développer et à assurer un secteur bioalimentaire prospère, rémunérateur, générateur d'emplois, respectueux de l'environnement et contribuant à l'occupation dynamique du territoire.

En s'inspirant de cette orientation, la Minganie s'inscrit dans l'approche gouvernementale en énonçant une vision objective de développement de son territoire marin et de son potentiel halieutique tenant compte des réalités environnementales et sociales et de la durabilité de la ressource. L'orientation du conseil de la MRC se traduit comme suit:

Exploiter les ressources marines dans le respect de la durabilité de la ressource et au profit du développement régional.

<u>Orientation d'aménagement # 8</u>	
Exploiter les ressources marines dans le respect de la durabilité de la ressource et au profit du développement régional.	
<p>Problématiques</p> <p>Connaissance Imprécision des connaissances du potentiel halieutique en Minganie;</p> <p>Connaissance embryonnaire du potentiel de certaines espèces marines de la Minganie;</p> <p>Exploitation Restrictions règlementaires, même justifiées, contraignantes;</p> <p>Coûts d'exploitation en croissance;</p> <p>Risque de perte d'entreprise;</p> <p>Main-d'œuvre Vieillesse de la main-d'œuvre;</p> <p>Absence de relève;</p> <p>Difficulté de recrutement;</p> <p>Sous-évaluation des métiers;</p> <p>Absence ou manque de formation.</p>	<p>Objectifs</p> <p>Amélioration des connaissances Assurer un suivi de l'évolution des espèces et de la disponibilité des stocks;</p> <p>Accroître les efforts de recherche sur le potentiel marin exploitable;</p> <p>Mettre en perspective les nouvelles espèces, leur importance et leur rôle dans le développement de la pêche;</p> <p>Pérennité de l'industrie Optimiser l'exploitation de la ressource en fonction de la disponibilité des stocks;</p> <p>Adapter les possibilités de pêche en volume et en espèce au potentiel réel de la ressource;</p> <p>Réévaluer périodiquement les conditions et normes encadrant la capture;</p> <p>Contribuer au maintien et au développement des entreprises de pêche en considérant les coûts d'opération et d'exploitation;</p> <p>Soutenir et accompagner les entreprises dans les contextes de crises;</p> <p>Maintien et développement de l'emploi Valoriser les métiers de la pêche et susciter l'intérêt de la population cible;</p> <p>Améliorer les conditions d'emploi tenant compte de la saisonnalité de l'activité;</p> <p>Fidéliser les employés par des mesures d'accompagnement et de soutien</p> <p>Développer des formations individualisées selon les besoins;</p> <p>Vulgariser les débouchés dans l'industrie de la pêche.</p>

Orientation d'aménagement # 8	
Exploiter les ressources marines dans le respect de la durabilité de la ressource et au profit du développement régional.	
<p>Problématiques</p> <p>Activité</p> <p>Contexte local de l'activité de pêche;</p> <p>Manque de perspective économique;</p> <p>Sous implication locale dans l'industrie;</p> <p>Marché</p> <p>Manque d'ouverture sur le marché extérieur;</p> <p>Concurrence mondiale accrue;</p> <p>Instabilité des marchés;</p> <p>Marque</p> <p>Conjoncture économique instable;</p> <p>Absence de recherche et de développement;</p> <p>Sous-évaluation du potentiel aquacole;</p> <p>Affectation du sol</p> <p>Risque de conflit d'usage.</p>	<p>Objectifs</p> <p>Modernisation</p> <p>Structurer l'industrie de la pêche dans toute sa chaîne, selon un modèle économique établi;</p> <p>Moderniser les outils, méthodes et procédés de production;</p> <p>Inscrire la pêche comme moteur de développement;</p> <p>Positionner l'industrie de la pêche de la Minganie dans le contexte de la globalisation de l'économie mondiale;</p> <p>Développer l'entrepreneuriat local dans la pêche;</p> <p>Soutenir la transformation locale des produits de la mer;</p> <p>Garantir la fonctionnalité des infrastructures de pêche;</p> <p>Ouverture et compétitivité</p> <p>Adapter l'offre à la demande;</p> <p>Diversifier et singulariser les produits;</p> <p>Promouvoir les particularités des produits locaux;</p> <p>Développer les produits transformés à valeur ajoutée;</p> <p>Explorer les marchés internationaux des produits de la pêche;</p> <p>Perspective</p> <p>Défendre les intérêts de la pêche et des pêcheurs locaux et régionaux;</p> <p>Labelliser les produits locaux;</p> <p>Évaluer les possibilités de développement de l'aquaculture;</p> <p>Protection des territoires de pêche</p> <p>Protéger les territoires de pêche et à potentiel halieutique.</p>



LA FORESTERIE

UN SECTEUR À RELANCER



4.3. LA FORESTERIE, UN SECTEUR À RELANCER

La Minganie est une région ressource dont le développement dépend en partie de la mise en valeur du potentiel forestier. L'évaluation de ce potentiel et des possibilités d'exploitation et de transformation du bois permet de définir le rôle de l'activité forestière dans le développement économique et social de la Minganie. Cette connaissance est à la base de l'énoncé des orientations, des objectifs et du plan d'action relatif à la relance de l'activité forestière à travers le territoire de la MRC.

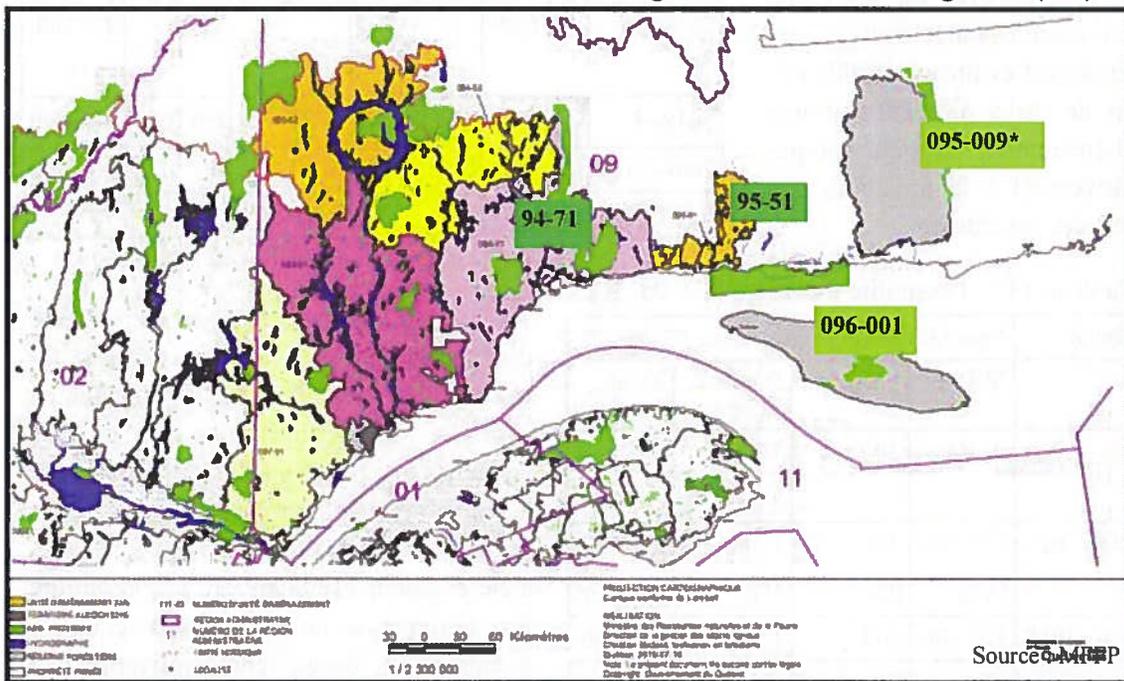
4.3.1. Activité

Les activités d'aménagement forestier les plus récentes sur la partie continentale de la Minganie se sont limitées à la coupe de bois dans les secteurs de la Rivière Romaine pour la réalisation du projet hydroélectrique.

Antérieurement à ces opérations de coupe, le territoire dédié à l'activité forestière en Minganie a connu des activités discontinues dans le temps particulièrement sur l'unité d'aménagement UA 95-51 (Rivière-Saint-Jean) qui alimentait la scierie de Rivière-Saint-Jean et une partie de l'unité d'aménagement 94-51 (Rivière-au-Tonnerre) fusionnée pour constituer l'unité d'aménagement 94-71. Actuellement, et depuis la fermeture de la scierie de Rivière-Saint-Jean, aucune activité n'est constatée sur la partie continentale du territoire forestier de la Minganie.

Sur l'Ile-d'Anticosti, les activités de coupe sont plus régulières. Elles s'opèrent dans le territoire forestier résiduel 096-001.

Figure 27 : Unité d'Aménagement (UA)



* Le territoire forestier résiduel de Natashquan (095-009 désignation avant 2013)

L'unité d'aménagement 094-71 résultant de la fusion des unités 094-51 et 094-52, s'étend en partie sur le territoire de la Minganie à l'ouest de Rivière-au-Tonnerre*. Arbec, Usine Port-Cartier inc. détient une garantie d'approvisionnement sur cette unité d'aménagement.

Tableau 137 : Possibilité forestière (UA 94-71)

Période	Possibilités forestières(m3/an)			
	SEPM	Peupliers	Bouleau à papier	Total
2023-2028	1076900	22100	66600	1165700 4%
2018-2023	1 092 900 98%	3 800 0%	23 000 2%	1 119 700 100%
2015-2018	1 092 900	3 800	23 000	1 119 700
Écart (%)	0%	0%	0%	0%

Source :Bureau du forestier en chef. Québec 2022

L'unité d'aménagement 94-71 nouvellement créée par la fusion des unités 94-51 et 94-52 s'étend en partie sur la partie Ouest du territoire de la Minganie. Cette partie du territoire constitue approximativement 4,5 % de la superficie de l'UA 94-71. Aucune activité récente d'aménagement forestier n'est constatée dans cette partie de l'unité d'aménagement. Dans l'ensemble de l'unité d'aménagement, la possibilité forestière évaluée à 1119700m³/an est semblable à celle ayant été déterminée pour la période 2015-2018.

Le territoire forestier résiduel 096-001 qui s'étend sur une superficie de 379039ha sur l'Île-d'Anticosti est attribué selon une entente de délégation de gestion, à Solifor Anticosti S.E.C.

Le territoire destiné à l'aménagement forestier à Anticosti occupe environ 39% de la superficie de l'Île. La possibilité forestière calculée pour ce territoire est évaluée à 222800m³/an de 2018 à 2023 soit une augmentation de 10% comparativement à la possibilité forestière précédente.

Tableau 138 : Possibilité forestière (TFR 096001)

Période	Possibilités forestières(m3 bruts/an)				
	SEPM	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Total
2021	164600			7500	172100 -23%
2018- +	212 200	500	3700	6400	222 800
2008-2013	202 000	0	0	0	202 000
Écart (%)	5%				10%

Source :Bureau du forestier en chef. Québec 2021

Tableau 139 : Possibilité forestière (UA 95-51)

Période	Possibilités forestières(m3/an)			
	SEPM	Peupliers	Bouleau à papier	Total
2023-2028	92700	200	1200	94100 -17%
2018-2023	112 300 99%	200 0%	1 400 1%	113 900 100%
2015-2018	121 500	200	1 500	123 200
Écart (%)	-8%	0%	-7%	-8%

Source :Bureau du forestier en chef. Québec 2022

Aucune activité n'est en cours dans l'unité d'aménagement 95-51. Une possibilité forestière a été calculée par le forestier en chef. Le volume maximum des récoltes annuelles que l'on peut prélever à perpétuité sans diminuer la capacité productive de la forêt définissant la possibilité forestière, a été évalué à 113900m³/an. La possibilité forestière prévue de 2018 à 2023 sera relativement en baisse comparativement à celle appliquée entre 2015 et 2018.

* La superficie de la partie de l'UA 94-71 située sur le territoire de la Minganie est estimée à 4,5% de la superficie total de l'UA.

4.3.2. Potentiel

En termes de ressource, la fibre ligneuse est en abondance sur les parties continentale et insulaire de la MRC. Les études forestières réalisées pour le compte de la MRC ont mis en évidence l'importance du potentiel forestier sur le territoire de la Minganie. En 2009, la cartographie écoforestière disponible permettait la reconnaissance de 16 secteurs forestiers*.

Tableau 140 : Territoire forestier *

	Secteur	Nom	Situation	Superficie (ha)	%
Anticosti	1	096-rf*	Ile d'Anticosti	323427	23,73
	2	Convention d'aménagement	Ile-d'Anticosti		
Minganie ouest et centre	3	UAF 94-51*	Rivière-au-Tonnerre	457210	76,27
	4	UAF 95-51	Rivière-Saint-Jean		
			Rivière-au-Tonnerre		
	5	UAF 95-51 résiduel*	Rivière-au-Tonnerre		
	6	Rivière Romaine	Havre-Saint-Pierre Longue-Pointe-de-Mingan		
Réserve forestière	7	Zone littorale	Minganie	582327	
	8	Lac Véronique (secteur de feu)	Baie-Johan-Beetz		
	9	Convention 095-22 Lac Victor*	Natashquan		
	10	Convention 095-22 Aguanish Sud*	Natashquan		
	11	Convention 095-22 Lac Delisle*	Natashquan		
	12	Convention 095-22 Aguanish Ouest*	Natashquan		
	13	Convention 095-22 résiduel Ouest*	Aguanish		
	14	Convention 095-22 Résiduel Est*	Natashquan		
	15	Réserve forestière 095-rf*	Natashquan		
	16	Secteur de la rivière Romaine	Minganie		
Total				1362964	

Source : Portrait de la ressource forestière de la MRC de la Minganie TECSULT/AECOM 2009

La Minganie se situe dans le domaine de la pessière à mousse (Épinette noire) sur le continent et dans celui de la sapinière à bouleau blanc (Sapin et épinette blanche) sur l'Ile-d'Anticosti.

Dans la partie continentale, le territoire forestier a été évalué à 1039537ha soit 69,86% de la superficie totale de la Minganie continentale. Sur l'Ile-d'Anticosti, l'étendue de la forêt estimée à 323427ha, correspond à 41,92% du territoire de l'Ile. La forêt Minganoise occupe donc plus de la moitié du territoire terrestre de la MRC soit, 60,32%. Selon la répartition spatiale, la réserve forestière de l'Est, depuis Aguanish jusqu'à Natashquan, est le plus important territoire forestier en Minganie.

* Données et informations selon la situation existant en 2009.

En plus des possibilités forestières calculées par le forestier en chef pour la période 2018-2023, certains territoires de la forêt minganoise bénéficiaient de cette opération de calcul dans les années antérieures. Ainsi, pour les différents secteurs existants en 2009, des possibilités forestières ont été précisées pour les secteurs représentés dans la figure 46 (Territoire forestier Minganie). Les données exprimant ces possibilités évoquent l'importance du potentiel en bois en Minganie.

Tableau 141 : Possibilité forestière Minganie

Unité d'aménagement	Volume (m ³)			
	2000-2008	2008-2013	2013-2018 Valide du 1 ^{er} Avril 2015	2018-2023
UA 94-51 ¹	35580 ²	27645 ²	37365 ²	37365 ²
UA 95-51	145500	116300	123200	113900
Territoire forestier résiduel	Volume (m ³)			
	2004-2009	2009-2015	2014-2018	
096-001	190000	190000	200000	222800
	2004-2008	2008-2013	2013-2015	
095-009	444000	304500	304500	
	2004-2009	2009-2013	2013-2015	
095-023	/	8800	8800 ³	
Total	815080	647245	673865	

Bureau du forestier en chef

Dans sa synthèse provinciale des possibilités forestières des territoires forestiers résiduels de 2015-2020, le forestier en chef n'a établi aucune possibilité forestière pour le territoire forestier résiduel de Natashquan, mais le potentiel demeure en place surtout qu'aucune perturbation majeure ne semble l'affecter.

Le potentiel en biomasse a été aussi estimé par le forestier en chef sur le territoire de la Minganie. Ainsi, en fonction de la possibilité forestière calculée sur l'Ile-d'Anticosti, la biomasse forestière est estimée à 75300 tonnes métriques vertes par année. Pour l'ancienne Unité d'aménagement 94-51, le potentiel est évalué à 303761tmv/an à partir de 2018. Alors que pour l'unité d'aménagement 95-51, la biomasse disponible est de l'ordre de 53004tmv/an. En total donc, le potentiel en biomasse forestière en Minganie s'élève à 432065tmv/an.

1 Unité fusionnée pour constituer l'unité d'aménagement 94-71.

2 Volume calculé pour toute l'unité. 5% de l'unité d'aménagement 94-51 se situent en Minganie.

3 Secteur touché par le feu en 2013.

4.3.3. Contraintes

Les contraintes à l'exploitation forestière en Minganie sont liées essentiellement aux caractéristiques du bois. Les contraintes dendrométriques sont généralement moyennes avec une proportion de 55,74% du volume de bois exploitable. Les contraintes fortes sans assez faibles dans l'ensemble. Elles s'expriment par un volume moyen par tige variant entre 55 et 68dm³ et un volume par hectare entre 59 et 70m³.

Tableau 142 : Contraintes dendrométriques

Secteur	Contrainte Forte		Contrainte Moyenne		Sans contrainte	
	Sup (%)	Vol (%)	Sup (%)	Vol (%)	Sup (%)	Vol (%)
Anticosti	3,92	2,37	9,54	9,10	10,71	11,04
Minganie Ouest et centre	4,80	2,94	21,69	23,21	11,19	15,24
Réserve forestière	6,52	3,92	24,41	23,43	7,22	8,75
Total	15,24	9,23	55,64	55,74	29,12	35,03

Source : Portrait de la ressource forestière de la MRC de la Minganie TECSULT/AECOM 2009

Les contraintes physiques les plus importantes influençant les activités d'aménagement forestier sont représentées par le type de dépôt de surface. Cette contrainte touche 42,44% du territoire forestier exploitable. Les dépôts argileux ou organiques occasionnent des difficultés de construction de chemin forestier et de circulation de la machinerie.

Tableau 143 : Contraintes physiques

Secteur	Dépôt (ha)		Drainage (ha)		Pente forte 30-40%		Pente moyenne 15-30%	
	Sup (ha)	(%)	Sup (ha)	(%)	Sup (ha)	%	Sup (ha)	(%)
Anticosti	85235	6,23	22579	1,65	2874	0,21	5895	0,43
Minganie Ouest et centre	261952	19,16	69481	5,08	75775	5,54	114822	8,39
Réserve forestière	233087	17,05	99847	7,30	153379	11,22	81034	5,92
Total	580274	42,44	191907	14,03	232028	16,97	201751	14,74

Source : Portrait de la ressource forestière de la MRC de la Minganie TECSULT/AECOM 2009

Les territoires exclus à l'activité forestière pour des raisons d'incompatibilité d'usage ou d'affectation ne semblent pas constituer un frein au développement de l'exploitation forestière surtout que des mesures d'harmonisation des usages peuvent réduire l'ampleur des contraintes.

Pour l'Ile-d'Anticosti, malgré les statuts de protection de son territoire à savoir, les habitats fauniques relatifs aux aires de confinement du cerf de virginie, une exception est introduite pour accorder une permission à l'exploitation forestière dans le respect des conditions de protection et de conservation établies.

Le bois de la Minganie a connu des perturbations naturelles essentiellement, des épidémies d'arpeuse de la pruche avec des impacts notables entre 1999 et 2001. La tordeuse de bourgeon de l'épinette a infesté une partie de la forêt ces dernières années. Les incendies sont rares et les dommages sont de faible importance. Les chablis les plus violents sont survenus sur l'Ile-d'Anticosti en 1996 ce qui a nécessité la récupération de 432700m³ de bois en perdition.

4.3.4. Orientation

Dans le contexte du développement durable le gouvernement traduit sa volonté quant à l'utilisation et la protection des ressources par l'orientation : **Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité.**

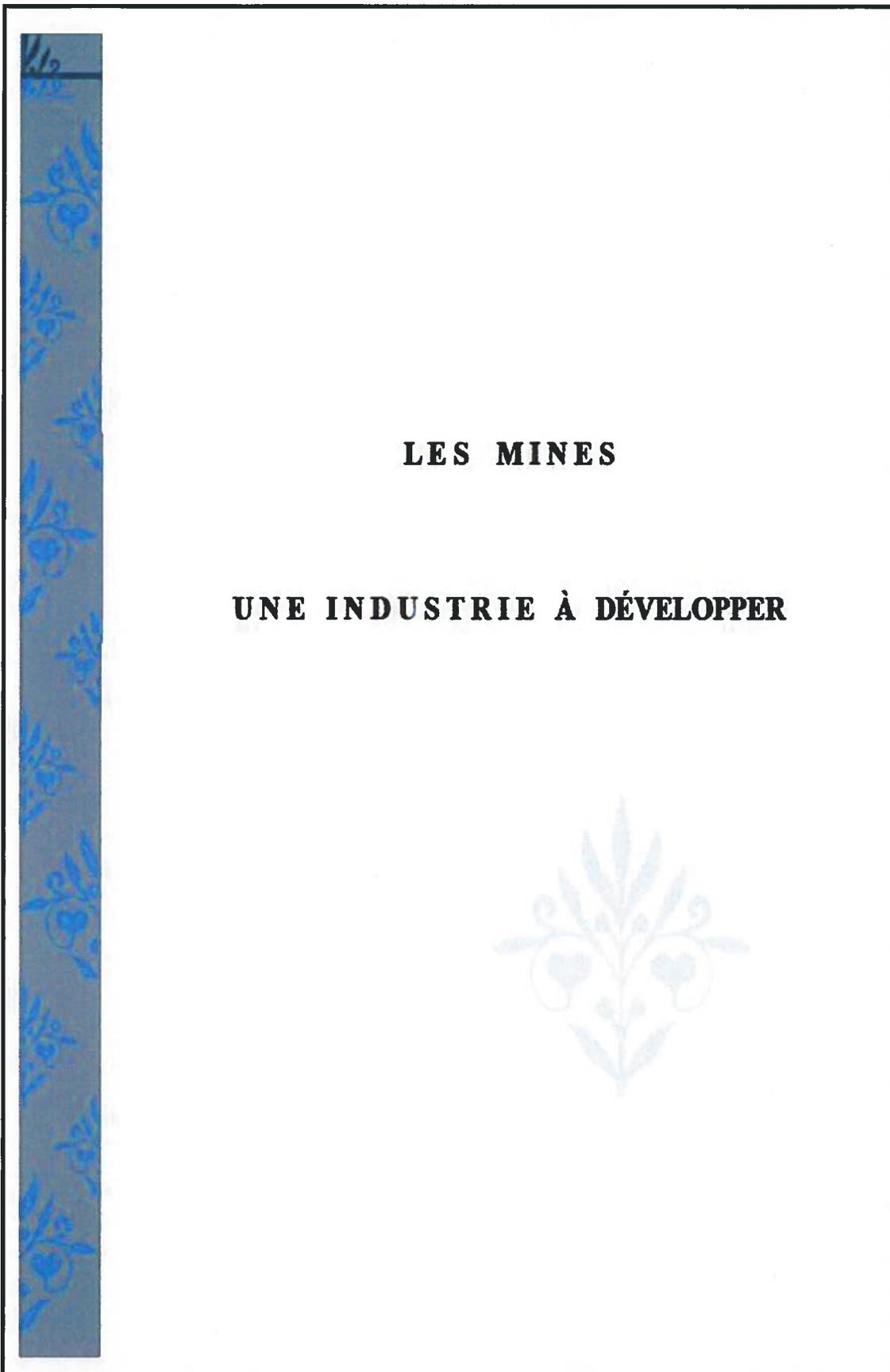
Dans cette perspective, le conseil de la MRC vise la relance des activités forestières génératrices d'emplois et de vitalité des communautés. Il traduit ainsi sa vision par :

Mettre en valeur le potentiel forestier dans le respect de la durabilité de la ressource pour relancer une industrie forestière durable, innovante et écologique au profit des communautés.

Orientation d'aménagement # 9	
Mettre en valeur le potentiel forestier dans le respect de la durabilité de la ressource pour relancer une industrie forestière durable, innovante et écologique au profit des communautés.	
Problématiques	Objectifs
Connaissance	Connaissance
Limite des connaissances du potentiel forestier sur le territoire de la Minganie;	Améliorer et actualiser le niveau des connaissances du couvert forestier en Minganie;
Sous-évaluation du potentiel forestier exploitable;	Évaluer le potentiel forestier exploitable à l'extérieur des unités d'aménagement;
	Établir un calcul de la possibilité forestière pour le potentiel forestier exploitable à l'extérieur des unités d'aménagement;
	Valider le potentiel en bois de classe MSR (machine-stressed rated lumber);
	Évaluer le potentiel en biomasse;
Organisation	Organisation
Absence d'organisation formelle pour la structuration de l'industrie forestière en Minganie;	Élaborer une structure fonctionnelle pour la restructuration et la reprise de l'industrie forestière;
	Attribuer des pouvoirs décisionnels à la structure;
	Impliquer les différents acteurs et partenaires forestiers dans la prise de décision au sein de la structure;
Partenariat	Partenariat
Absence de partenariat pour la valorisation du potentiel forestier de la Minganie.	Identifier les partenaires potentiels locaux, régionaux et internationaux;
	Établir des rapports de confiance et de collaboration avec les partenaires;
	Impliquer les partenaires autochtones dans la prise de décision et le développement de l'industrie forestière.

<u>Orientation d'aménagement # 9</u>	
Mettre en valeur le potentiel forestier dans le respect de la durabilité de la ressource pour relancer une industrie forestière durable, innovante et écologique au profit des communautés.	
Problématiques	Objectifs
Investissement	Investissement
Faiblesse des investissements en production forestière;	Créer un fond de développement pour la relance de l'industrie forestière; Contribuer financièrement et techniquement au fond de développement; Attirer des capitaux régionaux et internationaux; Investir pour la réalisation des actions et plans de relance;
Production	Production
Inexistence d'opération de transformation du bois;	Garantir la coupe de bois par les entreprises locales; Améliorer le niveau d'expertise des entreprises locales; Renforcer le degré d'équipements des entreprises locales; Assurer une première transformation du bois localement; Axer la production sur les produits à valeur ajoutée; Diversifier la production et différencier les produits; Valoriser les produits à base de bois MSR;
Sous exploitation des résidus du bois et de la biomasse;	Exploiter les résidus du bois et la biomasse et maximiser leur utilisation; Développer la production de biens à base de résidus de bois et de biomasse;
Marché	Marché
Inexistence de Marché.	Évaluer la demande domestique; Créer et consolider le marché local; Prospecter des marchés régionaux et internationaux; Développer des marchés pour les produits à valeur ajoutée; Rechercher des opportunités de commercialisation de produits de niches.

Orientation d'aménagement # 9	
Mettre en valeur le potentiel forestier dans le respect de la durabilité de la ressource pour relancer une industrie forestière durable, innovante et écologique au profit des communautés.	
Problématiques	Objectifs
<p>Soutien au développement Faiblesse du soutien gouvernemental à la mise en valeur du plein potentiel forestier de la Minganie;</p> <p>Affectation du sol Risque de conflit d'usage en forêt;</p> <p>Accessibilité Difficulté d'accès au territoire forestier;</p> <p>Perturbation Absence de protection du territoire forestier.</p>	<p>Contribution gouvernementale Mettre en place un cadre avantageux pour la constitution de forêts de proximité et faciliter la mise en œuvre; Adapter les plans de récolte à la spécificité du territoire forestier de la Minganie; Stimuler la filière bioénergie; Appuyer le démarrage d'entreprise et le développement de l'expertise; Développer la formation en foresterie, accompagner et soutenir les entreprises locales;</p> <p>Harmonisation des usages Définir les usages et pratiques dans le territoire forestier; Établir une affectation harmonieuse de l'utilisation du territoire forestier; Minimiser les conflits d'usage; Édicter des normes d'usage tenant compte du principe de réciprocité;</p> <p>Ouverture du territoire Garantir un entretien adéquat et durable du réseau de chemin forestier; Établir un réseau de chemins multiressources dans les zones à fort potentiel forestier;</p> <p>Protection du territoire forestier Garantir une protection adéquate du potentiel forestier contre les incendies et les épidémies; Mettre en place des mécanismes et incitatifs pour la récupération du bois affecté ou en voie de l'être.</p>



4.4. LES MINES, UNE INDUSTRIE À DÉVELOPPER

L'industrie minière marque le paysage économique de la Minganie en termes d'exploitation de la ressource et d'emploi. La reconnaissance du potentiel minier sur le territoire de la Minganie et les possibilités de mise en valeur des minéraux peuvent constituer des atouts majeurs pour le développement économique des communautés tout en respectant la dimension environnementale et l'intégrité des éléments naturels caractérisant l'espace minganois.

4.4.1. Territoire minier

L'espace territorial de la Minganie a fait l'objet d'une reconnaissance des gites minéraux à l'instar du Québec. Cette base de connaissance a aidé les prospecteurs et chercheurs à s'engager dans la recherche du potentiel minier économiquement viable. Selon le ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles, les titres actifs donc, encore en vigueur, en Minganie sont sous forme de CDC, BEX ou BNE. C'est titres se définissent comme suit :

CDC : Claim désigné sur carte, terrain sur lequel est conféré à un détenteur, par le MERN, le droit exclusif de rechercher des substances minérales du domaine de l'état obtenu par désignation sur carte.

BEX : Bail exclusif d'exploitation des substances minérales de surface.

BNE : Bail non exclusif d'exploitation des substances minérales de surface.

Selon les documents cartographiques du ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles, le territoire de la Minganie compte 12998 claims occupant 13,11 % du territoire terrestre de la MRC. Ces claims sont concentrés essentiellement dans les municipalités de Havre-Saint-Pierre et Baie-Johan-Beetz ainsi que dans le territoire non organisé du Lac Jérôme.

Tableau 144 : Territoire minier : Claim désigné sur carte actif (CDC)

Municipalité	Titre	Nombre		Superficie (ha)		Superficie terrestre (ha)	
		2017	2022	2017	2022	2017 %	2022 %
Aganish	CDC	11	130	594,33	7139,03	1,11	13,41
Baie-Johan-Beetz	CDC	115	277	5693,25	14357,29	16,88	43,84
Havre-Saint-Pierre	CDC	744	837	43928,54	44332,84	17,38	17,24
L'Ile-d'Anticosti	CDC	0	0	0	0	0	0
Longue-Pointe-de-Mingan	CDC	15	17	822,57	934,71	2,22	2,52
Natashquan	CDC	0	11	0	680,60	0	1,01
Rivière-au-Tonnerre	CDC	9	81	424,26	4456,71	0,70	7,36
Rivière-Saint-Jean	CDC	0	10	0	542,72	0	1,05
Lac Jérôme	CDC	758	11635	40967,07	626703,04	1,02	15,65
Total		1644	12998	92430,02	699072,17	1,73	13,11

MERN, Sigéom 2022

En plus des claims, certaines parties du territoire de la Minganie sont utilisées pour l'extraction et l'exploitation des substances minérales de surfaces (SMS). Sur les 201 baux en vigueur en 2017, 84% sont relatifs au sable et gravier. Le reste des baux concerne l'extraction de la pierre dimensionnelle et de la pierre concassée.

Tableau 145 : Territoire minier : Substances minérales de surface (SMS) site actif

Municipalité	BNE		BEX		Total	
	Nombre	Superficie (ha)	Nombre	Superficie (ha)	Nombre	Superficie (ha)
Aguanish	2		1	11,32	3	
Baie-Johan-Beetz	0		0	0	0	
Havre-Saint-Pierre	11		10	322,04	21	
L'Ile-d'Anticosti	8		0	0	8	
Longue-Pointe-de-Mingan	2		0	0	2	
Natashquan	2		1	31,31	3	
Rivière-au-Tonnerre	6		3	89,47	9	
Rivière-Saint-Jean	1		3	236,13	4	
Lac Jérôme	1		1	71,71	2	
Total	33		18	2179,38	51	

MERN, Sigéom 2022

En Minganie, certains espaces particulièrement au sud de la MRC comptent de grandes étendues de tourbières. Selon le MERN, la ressource inventoriée relative à la tourbe se concentre particulièrement à Havre-Saint-Pierre et entre Aguanish et Natashquan. La reconnaissance de ces territoires a permis l'évaluation des volumes de tourbe. Dans les autres municipalités, des territoires de ressource potentielle ont été identifiés sans évaluation de volume.

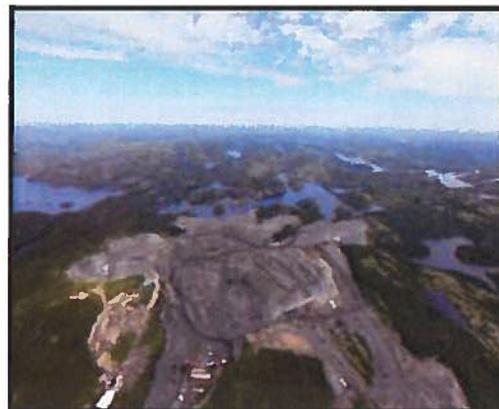
La pointe Est de l'Ile-d'Anticosti est le plus important territoire en termes de potentiel en tourbe défini par le MERN. Les tourbes de la Minganie sont généralement de régime ombrotrophe; acide, sur le continent et minérotrophe ; plus riche en minéraux, sur l'Ile.

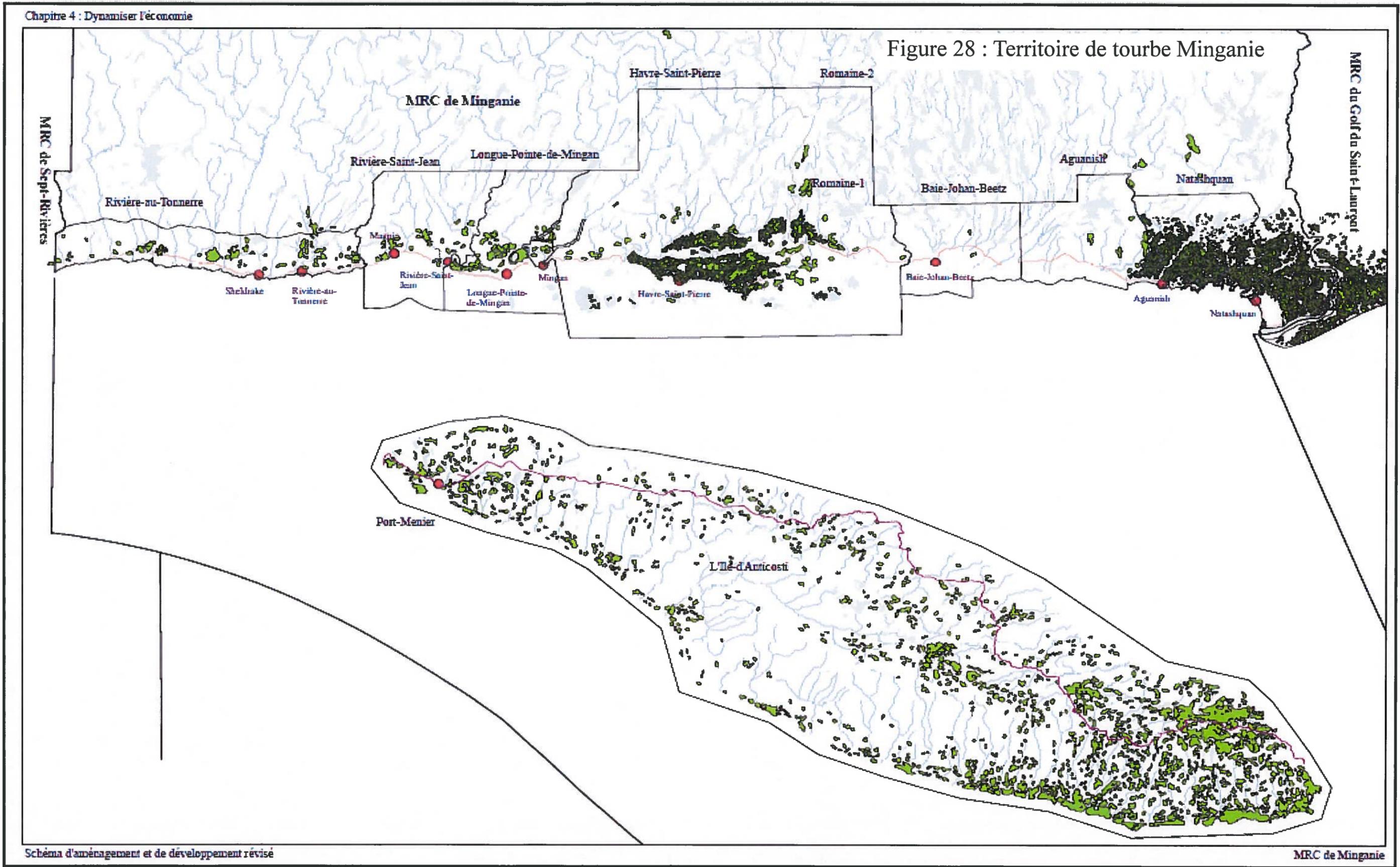
4.4.2 Activité

En Minganie, le secteur des mines se limite à l'exploitation d'une mine à ciel ouvert et de carrières d'extraction de sable, de gravier et de pierres.

La mine du Lac Tio située à 43 km au nord-est de Havre-Saint-Pierre est la seule mine active en Minganie. Le gisement d'ilménite de rang mondial est exploité à ciel ouvert pour l'extraction du minerai de Titane. Le minerai est transporté par voie ferrée jusqu'au port de Havre-Saint-Pierre pour sa livraison à l'usine de Sorel-Tracy. La compagnie Rio Tinto fer et Titane (RTFT) exploitant de la mine et de l'installation portuaire employait 297 personnes en 2015.

Photo 8 Mine Tio Havre-Saint-Pierre





Les substances minérales de surface exploitées en Minganie sont essentiellement le sable, le gravier et la pierre concassée. Les carrières se localisent généralement à proximité de la route 138. Ces substances sont utilisées essentiellement pour l'entretien de la route. Au niveau du territoire organisé du Lac Jérôme, la construction des barrages hydroélectriques et des autres infrastructures a nécessité l'exploitation de plusieurs carrières dont le principal détenteur est Hydro-Québec.

Tableau 146 : Pierre concassée et architecturale

Municipalité	Nom	Produit	Usage	Statut
Havre-Saint-Pierre	Carrière de la station de ski	Pierre concassée	Fondation routière, enrochement.	Actif
	De la Grand-Pointe	Pierre architecturale (Calcaire)		intermittent
	Canton beaussier	Pierre concassée	Assiette de voirie, béton bitumineux	Actif
	Rivière Corneille	Pierre concassée	Assiette de voirie, béton bitumineux	intermittent
L'Île-d'Anticosti	Port-Menier		Agrégats pour routes, Poudre amendement du sol	intermittent
Longue-Pointe-de-Mingan	Rebec	Pierre concassée	Assiette de voirie, béton bitumineux, béton ciment	intermittent
Rivière-au-Tonnerre	Carrière de la Rue de la Forêt	Pierre concassée Feldspath labradorite	Granulat décoratif	intermittent
Rivière-Saint-Jean	Carrière Picasso	Pierre architecturale	Panneaux dimensionnés, tranches et tuiles minces	intermittent
	Carrière Verde	Pierre architectural	Panneaux dimensionnés, tranches, comptoir de cuisine et de salle de bain	Actif

MERN, Sigéom 2017

4.4.3 Potentiel

L'existence de 12998 claims sur le territoire de la Minganie, l'intérêt des compagnies minières pour des gisements et indices miniers et les travaux engagés ces dernières années pour préciser les teneurs et les volumes exploitables sont autant d'indices sur l'importance du potentiel minier disponible dans plusieurs secteurs de la MRC.

4.4.3.1 Substances

Le potentiel en substances métalliques, non métalliques et en pierre sur le territoire de la Minganie est établi sur la base des connaissances géologiques du MERN.

4.4.3.1.1 Substances métalliques

Les minéraux composés de métaux de valeur et d'éléments chimiques métalliques sont communément appelés minéraux métalliques. Ils constituent la ressource minérale la plus importante au Québec, car ils représentent environ 75% de la production minière de la province. C'est par le traitement de minerais et de concentrés de cette catégorie qu'on obtient les principaux métaux exploités au Québec tels que l'or, le fer, le cuivre et le zinc. Le titane est un élément non métallique mais il est cité avec les substances métalliques du fait qu'il est souvent présent avec le fer.

En Minganie, les substances métalliques sont plus répandues à Rivière-au-Tonnerre, Longue-Pointe-de-Mingan, Havre-Saint-Pierre, Baie-Johan-Beetz et au Lac Jérôme. Le fer et titan, l'uranium, le cuivre et les terres rares ont fait l'objet de plusieurs compagnes de prospection et d'évaluation.

4.4.3.1.2 Substances non métalliques

Les minéraux non métalliques, aussi appelés minéraux industriels, désignent toutes les substances minérales ou organiques dont les propriétés physiques ou chimiques sont mises à contribution dans divers usages, produits ou procédés industriels. Au Québec, les minéraux industriels représentent la deuxième ressource minérale en importance. Le graphite, l'ilménite (ou dioxyde de titane), le mica et le sel forment une partie importante des minéraux industriels exploités au Québec.

Sur le territoire de Minganie le calcaire argileux, le grenat, la dolomie, l'apatite, et le quartz sont les substances les plus connues du fait des recherches et prospections réalisées à Anticosti, Rivière-au-Tonnerre, Havre-Saint-Pierre, Baie-Johan-Beetz et Lac Jérôme.

4.4.3.1.3 Pierre architecturale

La pierre architecturale correspond à une pierre brute ou taillée, façonnée afin d'être utilisée dans des projets architecturaux. Les roches les plus utilisées sont le granit, le calcaire, le marbre, le grès et l'ardoise. Ces matériaux sont extraits de gisements ou carrières pour des fins de constructions. En Minganie, plusieurs sites sont identifiés comme gisement ou comme carrières soit en activité, abandonnées ou intermittentes. Le calcaire, la syénite et la mangérite sont les pierres les plus connues.

4.4.3.1.4 Tourbe

Certains secteurs en Minganie ont fait l'objet d'étude du potentiel et des propriétés de la tourbe. Des inventaires ont été réalisés à Natashquan et Havre-Saint-Pierre. Selon les données du MERN, le volume de tourbe est important. La tourbe sert particulièrement en horticulture et en agriculture comme amendement des sols, litières, compostages, substrat de culture et de terreaux. Elle contribue dans la production maraîchère et fruitière telle la canneberge. Dans la construction, elle est utilisée comme biofiltre pour le secteur résidentiel et municipal ainsi que pour le traitement des eaux usées. Le Canada est le principal fournisseur de tourbe horticole pour le marché américain.

4.4.3.1.5 Infrastructures

Pour soutenir le développement de l'industrie minière, la Minganie dispose d'infrastructures de base aussi bien en matière de transport que d'énergie. L'immensité du territoire et l'occupation humaine réduite du sol minimisent les contraintes d'implantation de structures industrielles. Avec la réalisation du projet hydroélectrique de la Rivière Romaine, l'énergie serait disponible pour l'alimentation de toute unité industrielle particulièrement dans le secteur ouest de la Minganie. La proximité de la route 138 et l'existence de quai et de ports en eau profonde sont des atouts majeurs pour l'exploitation minière.

Les structures régionales d'enseignement notamment à Sept-Îles et Baie-Comeau, offrent des programmes de formation relativement au secteur des mines et des métaux garantissant ainsi une main d'œuvre régionale.

4.4.4 Contraintes

Malgré que l'activité minière soit le principal moteur économique de la Minganie, comme l'est l'industrie minière pour toute la Côte-Nord, des contraintes de différentes natures entravent le développement des ressources minérales connues ou peu connues sur le territoire de la MRC.

Connaissance

Le catalogue des gîtes minéraux du Québec édité en 1983 présente une couverture de tout le territoire continental de la Minganie. Les cartes présentent les substances principales identifiées et la taille des gîtes. Ces connaissances de base sont essentielles pour l'amorce de toute activité minière. Mais, les éléments fournis se limitent à la reconnaissance géologique sans avoir une idée réelle du potentiel minéral du territoire. Certains travaux ont été réalisés récemment notamment dans le cadre de la réalisation du projet hydroélectrique de la Rivière Romaine et certaines compagnies minières ont réalisé certains travaux de prospection et d'exploration pour améliorer le degré de connaissance minérale en Minganie. La faiblesse de travaux ne stimule pas les compagnies minières à investir en exploration. Les indices minéralisés ont été découverts grâce aux programmes de cartographie gouvernementale. Les géologues et techniciens du MERN en Côte-Nord ont contribué à l'amélioration des connaissances et au soutien des initiatives de développement. L'inexistence d'un service géologique dans une région réputée minière ne favorise pas la création d'un climat propice à la promotion et à la valorisation du potentiel minéral en Minganie.

Activité

En Minganie, seule l'activité d'extraction est encore courante. Que ce soit l'Ilménite de la Mine Tio, les carrières de pierres architecturales ou les gravières et sablières, aucune transformation n'est réalisée sur le territoire de la MRC. Ceci explique l'absence d'entreprise de traitement et de transformation, de laboratoires d'analyse et essais, des firmes de consultants en géologie, des firmes d'ingénieurs conseil, des consultants en environnement et des centres de recherches en ressources minières.

Marché

L'activité minière est très dépendante des marchés surtout dans un contexte de globalisation et de concurrence économiques. Et cette dépendance est très accentuée pour une industrie basée sur une seule activité et un seul produit. La chute de la demande et des prix du fer témoigne de la fragilité des entreprises minières comme le démontre la situation à la mine Tio de Havre-Saint-Pierre. Même si l'incertitude est une caractéristique dominante de l'économie mondiale, le manque de connaissance sur les marchés des minéraux et sur leurs perspectives réduit les possibilités d'exportation ce qui affecte en conséquence toute la chaîne de production et de transformation.

4.4.5 Orientation

La reconnaissance du potentiel minier et de l'état réel de l'activité minière en Minganie permettent au conseil de la MRC d'adopter une vision objective concernant le développement de l'industrie minière tout en respectant les objectifs gouvernementaux en matière d'aménagement du territoire notamment l'orientation : **Pour assurer une cohabitation harmonieuse de l'activité minière avec les autres utilisations du territoire.**

L'orientation du conseil de la MRC se traduit comme suit :

Développer l'industrie minière par la diversification des activités et la mise en valeur du potentiel de façon durable, en harmonie avec les différents usages du territoire et dans le respect des principes de protection de l'environnement.

Orientation d'aménagement # 10	
Développer l'industrie minière par la diversification des activités et la mise en valeur du potentiel de façon durable, en harmonie avec les différents usages du territoire et dans le respect des principes de protection de l'environnement.	
<p>Problématiques</p> <p>Connaissance Limite des connaissances du potentiel minier exploitable sur le territoire de la Minganie;</p> <p>Organisation Absence d'un service géologique en région; Inexistence d'une structure formelle de l'industrie minière en Minganie;</p>	<p>Objectifs</p> <p>Connaissance Améliorer le niveau des connaissances géoscientifiques des substances minérales sur le territoire de la Minganie; Prioriser les secteurs présentant des indices importants de minéralisation pour approfondir les connaissances;</p> <p>Structure Rétablir le service géologique en Côte-Nord; Développer une expertise minière en Côte-Nord; Créer un espace représentatif de l'industrie minière;</p>

Orientation d'aménagement # 10

Développer l'industrie minière par la diversification des activités et la mise en valeur du potentiel de façon durable, en harmonie avec les différents usages du territoire et dans le respect des principes de protection de l'environnement

Problématiques	Objectifs
<p>Activité Faiblesse et rareté de la prospection et de l'exploration;</p>	<p>Relance Stimuler les activités de prospection et d'exploration;</p>
<p>Ralentissement de l'exploitation des ressources;</p>	<p>Diversifier l'exploitation des substances minières;</p> <p>Mettre en valeur les gisements à potentiel exploitable;</p>
<p>Absence de transformation minière en Minganie;</p>	<p>Introduire la transformation des substances minérales en Minganie;</p> <p>Créer des opportunités de transformation en Minganie;</p>
<p>Marché Fluctuation des marchés, concurrence et méconnaissance des tendances d'évolution des besoins;</p>	<p>Diversification Explorer les marchés à toutes les échelles;</p> <p>Développer de nouveaux marchés;</p> <p>Adapter la production à la demande des marchés;</p>
<p>Absence de perspective Imprécision des perspectives gouvernementales pour le développement minier en Minganie;</p>	<p>Soutien au développement Soutenir la prospection et l'exploration minières;</p> <p>Soutenir la promotion et le développement de l'industrie minière en région;</p>
<p>Territoire Manque d'accessibilité;</p>	<p>Mise en valeur Garantir un accès aux ressources minières potentielles;</p> <p>Adapter et mobiliser les infrastructures;</p>
<p>Risque de conflit d'usage.</p>	<p>Harmoniser les usages;</p> <p>Respecter le principe de réciprocité dans la compatibilité des usages.</p>

LES HYDROCARBURES

UN SECTEUR À ÉVALUER



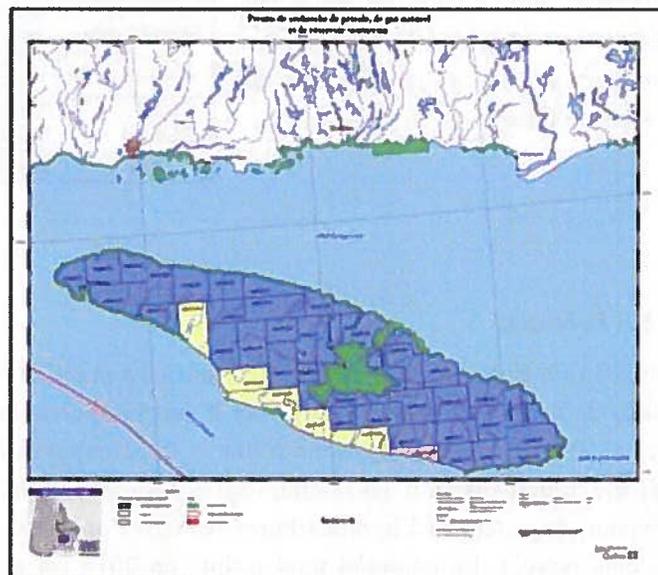
4.5 LES HYDROCARBURES, UN SECTEUR À ÉVALUER

Les hydrocarbures sont des ressources naturelles génératrices de croissance dans les conditions actuelles de développement. Le gouvernement affirmait son intérêt pour ces énergies en déclarant que « le développement des hydrocarbures est une source potentielle de création de richesse collective et d'emplois, en plus d'assurer le développement économique du Québec et de ses régions ». Dans cette optique, et en Minganie, il considérait l'Ile-d'Anticosti comme territoire favorable à la découverte d'hydrocarbures.

4.5.1 Territoire

Selon les données du MERN, tout le territoire de l'île est couvert par des permis de recherche excepté les aires protégées tel le parc national d'Anticosti et les réserves écologiques. La superficie totale sous permis est de 7218,83 km² soit 90,88% du territoire de l'île. Sur les 44 permis émis sur l'île, le territoire dédié à la recherche de réservoir souterrain s'étend sur 6195,28 km² alors que le reste soit, 1023,55 km² est concerné par la recherche de pétrole et de gaz naturel.

Figure 29 : Permis de recherche des hydrocarbures



En 2017, Hydrocarbures Anticosti S.E.C était titulaire de 38 permis sur une superficie de 6195,64 km² soit, 85,82% du territoire attribué, alors que Junex inc. et Transamerican Energy Inc. disposaient respectivement de 5 permis et un 1 permis et des superficies de 944,03 km² et 79,16 km².

4.5.2 Activité

Les activités concernant les hydrocarbures sur l'Ile-d'Anticosti se résument à l'exploration. Les premiers sondages signalés remontent à 1962. Des puits d'exploration ont été forés entre 1962 et 2005 et des sondages stratigraphiques ont été réalisés entre 2012 et 2015. 31 puits ont été définitivement fermés donc inactifs. Selon le programme d'exploration d'hydrocarbures Anticosti S.E.C, la phase 1 allant de 2014 à 2017 est consacrée à la réalisation de 12 sondages stratigraphiques (2014-2015), la préparation des sites de forages (2016) et la réalisation de 3 forages avec fracturation (2017). L'investissement pour la concrétisation de cette phase est évalué entre 55 et 60 millions de dollars. La phase 2, au-delà de 2017, connaîtrait selon l'entreprise, soit le début de production ou l'accomplissement de travaux supplémentaires. Le budget prévu pour cette phase est estimé entre 40 et 45 millions de dollars.

En 2015, Hydrocarbures Anticosti annonçait la finalisation de la première étape de la première phase d'exploration sur l'île. Les données du MERN de 2015 confirment la réalisation des 12 sondages stratigraphiques dont les travaux sont terminés. Les fiches de suivi indiquent également que des travaux ont été annulés dans 8 puits à travers l'île et que beaucoup de sites ont été restaurés et réaménagés. Les 12 sondages ont permis à la pétrolière le choix des 3 sites de forages.

Figure 30 : Exploration pétrolière



4.5.3 Potentiel

En 2011, la firme Sproule Associates Limited a établi le potentiel en hydrocarbures à 33,9 milliards de barils équivalents pétrole sur le territoire couvert par les permis d'Hydrocarbures Anticosti. Pour le territoire attribué à Junex, le potentiel estimé est de 12,2 milliards de barils de pétrole. L'actualisation des données suite aux travaux réalisés entre 2012 et 2014, ont permis la révision du potentiel d'hydrocarbures Anticosti qui passe ainsi à 30,7 milliards de barils équivalents pétrole. Le potentiel total estimé en 2016 est donc évalué à 42,9 milliards de barils équivalents pétrole.

Dans sa mise à jour du rapport d'évaluation réalisé par Sproule Associates Limited de 2011, Hydrocarbures Anticosti a annoncé des résultats et des estimations basés sur 8 sondages stratigraphiques réalisés entre 2012 et 2014 et des analyses d'échantillons provenant d'anciens puits. Ce nouveau potentiel estimé en 2015 varie entre 20,9 et 45,2 milliards de barils équivalents pétrole.

Tableau 147 : Estimation du volume total de pétrole initialement en place 2015

Hydrocarbures Anticosti L.P	Estimation basse (90%) Milliards bpe	Meilleure estimation (50%) Milliards bpe	Estimation haute (10%) Milliards bpe
Pétrole initialement en place	20,9	30,7	45,2

Hydrocarbures Anticosti 2015

Selon les études gouvernementales traduites dans l'évaluation environnementale stratégique, et en utilisant des analogies avec des formations comparables (Formations Utica et Point Pleasant en Ohio), le modèle financier établit l'estimation de la production à 11683 Gpi³ de gaz naturel et 584Mbp de pétrole pour une durée de vie totale du projet de 75 ans. A l'étape actuelle des connaissances, toutes ces estimations restent à confirmer.

4.5.4 Contraintes

L'inexistence d'activités d'exploitation des hydrocarbures au Québec et les risques inhérents à ces activités génèrent des inquiétudes quant au développement de l'industrie pétrolière. Et ces inquiétudes sont plus accentuées quand il s'agit d'un contexte territorial particulier tel l'île d'Anticosti. L'éventuelle mise en valeur des hydrocarbures sur l'île s'inscrit dans un cadre contraignant et dans un contexte fragile où beaucoup d'aspects désavantagent l'émergence et le développement de l'industrie pétrolière dans cet espace insulaire.

Politique

Dans sa politique de lutte au changement climatique, le gouvernement s'engage dans l'amorce d'une transition énergétique pour la réduction des gaz à effet de serre. Ses choix devant garantir une sécurité énergétique militent pour la promotion des énergies vertes. La politique énergétique 2030 et le plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques orientent le développement vers un affranchissement vis-à-vis des énergies fossiles. La définition de cibles de réduction de gaz à effet de serre fixés par le Québec impose donc des options de développement adéquates et adaptées au choix politique.

Territoire et usages

Le territoire de l'île d'Anticosti est classé comme habitat faunique, soit une aire protégée de confinement du cerf de Virginie. Selon le registre des aires protégées, cet habitat est de classe IV correspondant à la conservation par l'aménagement. En plus de l'aspect de conservation attribué à l'île, le gouvernement a déterminé une vocation principale au territoire. Ainsi, le plan d'affectation du territoire public statue que la vocation prioritaire de l'île est l'activité récréotouristique. Les usages et la mise en valeur du territoire doivent correspondre en premier lieu à ce choix. Et comme l'activité récréotouristique est déjà dominante sur l'île, il est difficile d'adapter cette situation à l'introduction d'une industrie diamétralement opposée à la vocation prioritaire.

Sur la base des éléments naturels et des activités économiques privilégiées sur l'île, il est difficile de concevoir un système d'équilibre environnemental et économique en agençant aux activités récréotouristiques une industrie pétrolière à haut risque d'incidents environnementaux. L'incompatibilité entre ces secteurs d'activité ne peut que générer des conflits d'usage préjudiciables pour l'île, son environnement et son économie de base.

Risques naturels

Hormis les effets de l'exploitation des hydrocarbures sur l'augmentation des gaz à effet de serre, l'activité en elle-même présente des risques majeurs et parfois irréversibles sur le territoire et ses composantes. Lors des opérations de forage, les déversements de fluides de fracturation et des produits chimiques utilisés sont à l'origine de contamination et de pollution. La toxicité des intrants dans la fracturation, leur persistance et leur bioaccumulation peuvent avoir des effets dommageables pour la santé et l'environnement.

4.5.5 Orientation

Dans sa vision traduite dans le plan d'action, le gouvernement a adopté une position favorable au développement des hydrocarbures conditionnellement à la préservation de la sécurité des personnes et la protection de l'environnement. La rentabilité économique et l'adhésion des communautés sont des impératifs dans ce choix de développement. Dans cet esprit, la MRC inscrit son orientation en adaptation avec le contexte insulaire et les éléments de connaissances connus et avérés. Même si les hydrocarbures offrent des options de développement, les incertitudes et les risques doivent être considérés afin d'éviter des situations difficiles à effets irréversibles. L'orientation du conseil de la MRC se traduit comme suit :

Évaluer les risques et les incidences de la mise en valeur des hydrocarbures sur l'environnement et sur l'occupation du territoire et la rentabilité économique des projets d'exploitation.

Orientation d'aménagement # 11	
Évaluer les risques et les incidences de la mise en valeur des hydrocarbures sur l'environnement et sur l'occupation du territoire et la rentabilité économique des projets d'exploitation.	
<p>Problématiques</p> <p>Politique Ambiguïté entre les objectifs stratégiques et les visions de développement;</p> <p>Activité Incertitudes et risques à effet irréversible;</p> <p>Rentabilité économique Importance des coûts ; Imprécision de la rentabilité;</p> <p>Acceptabilité sociale Consultation responsable;</p> <p>Territoire Conflit d'usage.</p>	<p>Objectifs</p> <p>Vision Réaliser l'objectif de transition énergétique;</p> <p>Précaution Encadrer et limiter rigoureusement les activités d'exploration et d'acquisition de connaissances; Évaluer les risques et les conséquences induits sur l'environnement et la santé; Évaluer les effets sur les activités récréotouristiques;</p> <p>Profit Évaluer le coût réel selon le scénario priorisé; Évaluer la rentabilité selon l'évolution des marchés; Estimer les retombées économiques localement et régionalement;</p> <p>Participation citoyenne Impliquer les représentants locaux et régionaux dans le projet; Fournir une information objective et complète sur le projet et ses risques; Respecter la position citoyenne locale et régionale;</p> <p>Protection Harmoniser les usages; Protéger les écosystèmes et espèces vulnérables ou menacées .</p>

L'HYDROÉLECTRICITÉ

UNE RESSOURCE À VALORISER



4.6 L'HYDROÉLECTRICITÉ, UNE RESSOURCE À VALORISER

La Minganie est caractérisés par l'importance du réseau hydrographique que constituent de grandes rivières. La ressource hydrique qui ruisselle dans ces rivières est une source d'énergie de valeur. De ce fait, la MRC fait de cette ressource un moyen de développement privilégié et de la mise en valeur du potentiel hydrographique un objectif économique. Ce choix s'adapte avec la politique énergétique 2030 du Québec qui consacre le rôle de l'énergie dans le développement sous le principe : «**L'énergie des Québécois, source de croissance**».

4.6.1 Territoire

Selon le portrait établi par l'organisme de bassin versant Duplessis (OBV), la Minganie compte 37 bassins versants couvrant une superficie de 66399 km². Deux des 4 grands bassins versants de Duplessis se situent en Minganie soit, Natashquan et Romaine dont les superficies respectives sont 16005 km² et 14520 km². La seconde classe d'importance est composée des rivières Magpie, Saint-Jean et Aguanish (5000 km² - 7000 km²). Les rivières couvrant un espace entre 1000 et 2600 km² sont d'ouest en est : Manitou, Sheldrake, Mingan, Quétachou, Watshishou et Nabisipi. Toutes ces rivières prennent source dans le territoire non organisé du Lac Jérôme et traversent les territoires municipalisés pour se déverser dans le fleuve Saint-Laurent.

Dans le cadre de l'étude de mise en valeur des rivières de la MRC (2008), sur les 32 bassins versants identifiés, 21 bassins versants jugés importants, ont été analysés selon leurs potentiels. Il s'agit de grandes rivières à évaluer en vue d'une éventuelle mise en valeur.

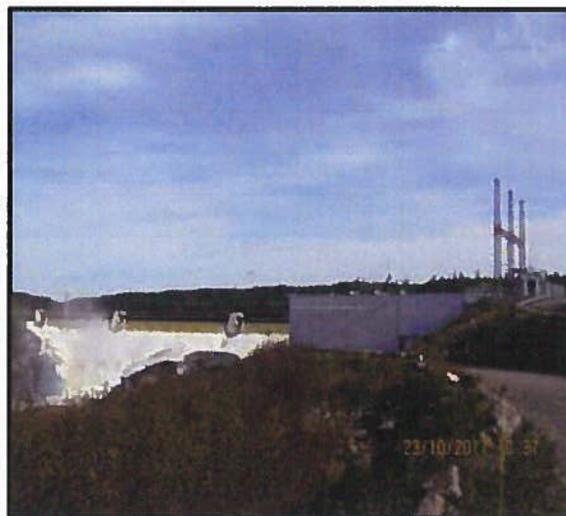
4.6.2 Activité

Dans le cadre de la mise en valeur du potentiel hydroélectrique en Minganie, certaines rivières font l'objet d'exploitation pour la production d'énergie.

Rivière Magpie

Mise en service en 2007, la centrale de Magpie est située sur la rivière Magpie à proximité de la route 138. Avec sa puissance de 40,6 Mégawatt, cette centrale au fil de l'eau produit annuellement 185 millions kWh soit, l'équivalent d'alimentation de 11000 foyers. Un contrat d'achat de 25 ans avec Hydro-Québec permet la vente de l'électricité produite. Propriété de la société en commandite Magpie, ce projet est un partenariat entre Innergex et la MRC de Minganie. Cette centrale a nécessité un investissement de 75 millions de dollars. Pour son exploitation, 2 postes à temps plein ont été créés dans la communauté.

Photo 9 Mini-centrale hydroélectrique Magpie



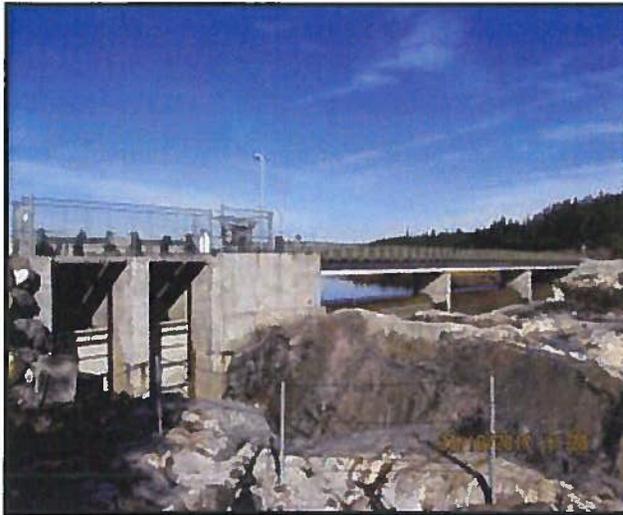
T.N 2017

Tableau 148 : Bassins versants en Minganie

Numéro	Nom du cours d'eau	Type d'entité	Superficie (km ²)	Potentiel (MW)
01	Rivière au Bouleau	Bassin Versant	684	17,2
02	Ruisseau de l'Île-Jésus	Zone de ruisseau côtier	39,2	
03	Rivière du Sault Plat	Bassin Versant	87,7	
04	Lac à Jos-Ringuet	Zone de ruisseau côtier	16,1	
05	Rivière Tortue	Bassin Versant	793	17,5
06	Rivière du Sault Blanc	Zone de ruisseau côtier	81,3	
07	Rivière Manitou	Bassin Versant	2653	40
08	Rivière aux Graines	Zone de ruisseau côtier	64,1	
09	Rivière à la Chaloupe	Bassin Versant	202	
10	Rivière Couture	Zone de ruisseau côtier	172	
11	Rivière Sheldrake	Bassin Versant	1183	
12	Rivière au Tonnerre	Bassin Versant	692	45
13	Rivière Béline	Zone de ruisseau côtier	88,9	
14	Rivière Jupitagon	Bassin Versant	223	
15	Rivière Magpie	Bassin Versant	7646	120
16	Lac à Boucher	Zone de ruisseau côtier	62	
17	Rivière Saint-Jean	Bassin Versant	5599	91
18	Rivière Mingan	Bassin Versant	2321	16
19	Rivière Lechasseur	Zone de ruisseau côtier	90,2	
20	Rivière Romaine	Bassin Versant	14510	
21	Rivière du Nord-Ouest	Zone de ruisseau côtier	314	
22	Rivière à l'Ours	Bassin Versant	260	
23	Rivière du Milieu	Zone de ruisseau côtier	98,5	
24	Rivière de la Corneille	Bassin Versant	563	
25	Rivière Piashti	Bassin Versant	386	
26	Petite rivière Piashti	Zone de ruisseau côtier	30,9	
27	Rivière Quetachou	Bassin Versant	1017	8
28	Rivière Véronique	Bassin Versant	111	
29	Rivière Pontbriand	Zone de ruisseau côtier	161	
30	Rivière Watshishou	Bassin Versant	1044	
31	Petite rivière Watshishou	Bassin Versant	413	
32	Rivière Pashashibou	Bassin versant	154	
33	Petite rivière du Milieu	Zone de ruisseau côtier	139	
34	Rivière Nabisipi	Bassin versant	2086	14,3
35	Rivière Aguanish	Bassin Versant	5777	70
36	Rivière Uahtauakau	Zone de ruisseau côtier	571	
37	Rivière Natashquan	Bassin Versant	16 005	
Total			66 339	

Source : Plan directeur de l'eau OBV Duplessis 2015

Photo 10 Mini-centrale hydroélectrique Sheldrake



T.N 2017

Rivière Sheldrake

La société d'énergie Rivière Sheldrake, partenariat public-privé regroupant la MRC de Minganie, la municipalité de Rivière-au-Tonnerre, la communauté d'Ekuanitshit et AXOR, détient une mini-centrale à la Courbe du Sault à quelque 7,5 km au nord de Sheldrake. D'une puissance de 25 MW, cette centrale au fil de l'eau produit 87 millions kWh/an pouvant alimenter 5125 résidences. L'investissement pour ce projet était estimé à 75 millions de dollars. Mise en route en 2012, la centrale emploie 2 personnes à temps plein.

Rivière Romaine

Suite à l'étude d'avant-projet en 2004, Hydro-Québec a commencé la réalisation du complexe hydroélectrique de la Rivière Romaine en 2009. Situé au nord de Havre-Saint-Pierre, le complexe se compose de 4 aménagements dont chacun compte un barrage, une centrale équipée de 2 groupes turbines-alternateurs et d'un évacuateur de crue. La puissance installée du complexe est de 1550 MW avec une production annuelle de 8 TWh. Le projet compte la construction d'une route permanente de 150 km à partir de la route 138, permettant l'accès aux aménagements hydroélectriques. En termes de coût, le projet est évalué à 8,5 milliards de dollars. Il emploie en moyenne 975 personnes par année et à la pointe des travaux (2015), ce nombre dépasse les 2000 travailleurs. Les centrales Romaine-2 (640 MW) et Romaine-1 (270 MW) ont été mis en service respectivement en 2014 et 2015. La mise en service de Romaine-3 (395 MW) s'est effectuée en 2017 alors que Romaine-4 (245 MW) clôturera le projet du complexe en 2021.

Tableau 149 : Projet hydroélectrique Rivière Romaine

	Romaine-1	Romaine-2	Romaine-3	Romaine-4
Type	Centrale au fil de l'eau	Centrale en surface	Centrale en surface	Centrale en surface
Barrage	PK 52,5	PK 90,3	PK 158,4	PK 191,9
Hauteur barrage max (m)	37,3	109	92	87,3
Nombre de digues	1	6	1	0
Superficie max du réservoir (km ²)	12,6	85,8	38,6	142,2
Débit nominal d'équipement (m ³ /s)	485	453	372	307
Hauteur de chute max (m)	62	158	119	88
Puissance installée (MW)	270	640	395	245
Énergie annuelle moyenne (TWh)	1,4	3,3	2,0	1,3

Source : Hydro-Québec. Projet de la Romaine. Aspects techniques

Pour le raccordement des centrales au réseau national, la réalisation de 500 km de lignes électriques est prévue. Les postes de Romaine-3 et Romaine-4 seront reliés au poste des Montagnais situé à 190 km au nord de Sept-Îles. Les postes de Romaine-1 et Romaine-2 sont reliés au poste Arnaud à proximité de Sept-Îles. À l'exception du tronçon Romaine-1/ Romaine-2 qui est à 315 kV, les lignes électriques sont conçues à 735 kV. L'exploitation de ce réseau est prévue à 315 kV.

4.6.3 Potentiel

Sur les 37 bassins versants ou Zones de ruisseaux côtiers situés sur le territoire de la MRC, 10 rivières présentant des caractéristiques avantageuses pour l'exploitation hydroélectrique ont été identifiées.

Dans la stratégie énergétique du Québec 2006-2015, Hydro-Québec a développé un portefeuille de projets hydroélectriques additionnels. La rivière Magpie fait partie des possibilités de développement avec un complexe de 850 MW et une énergie de 3,8 TWh. La réalisation des lignes électriques des centrales de la Rivière Romaine facilite le raccordement de ce projet au réseau national. La valeur de la rivière Magpie, les activités récréatives et le potentiel récréotouristique peuvent être des contraintes pour un éventuel développement. L'acceptabilité sociale est donc un élément déterminant dans les choix d'option de développement de cette rivière.

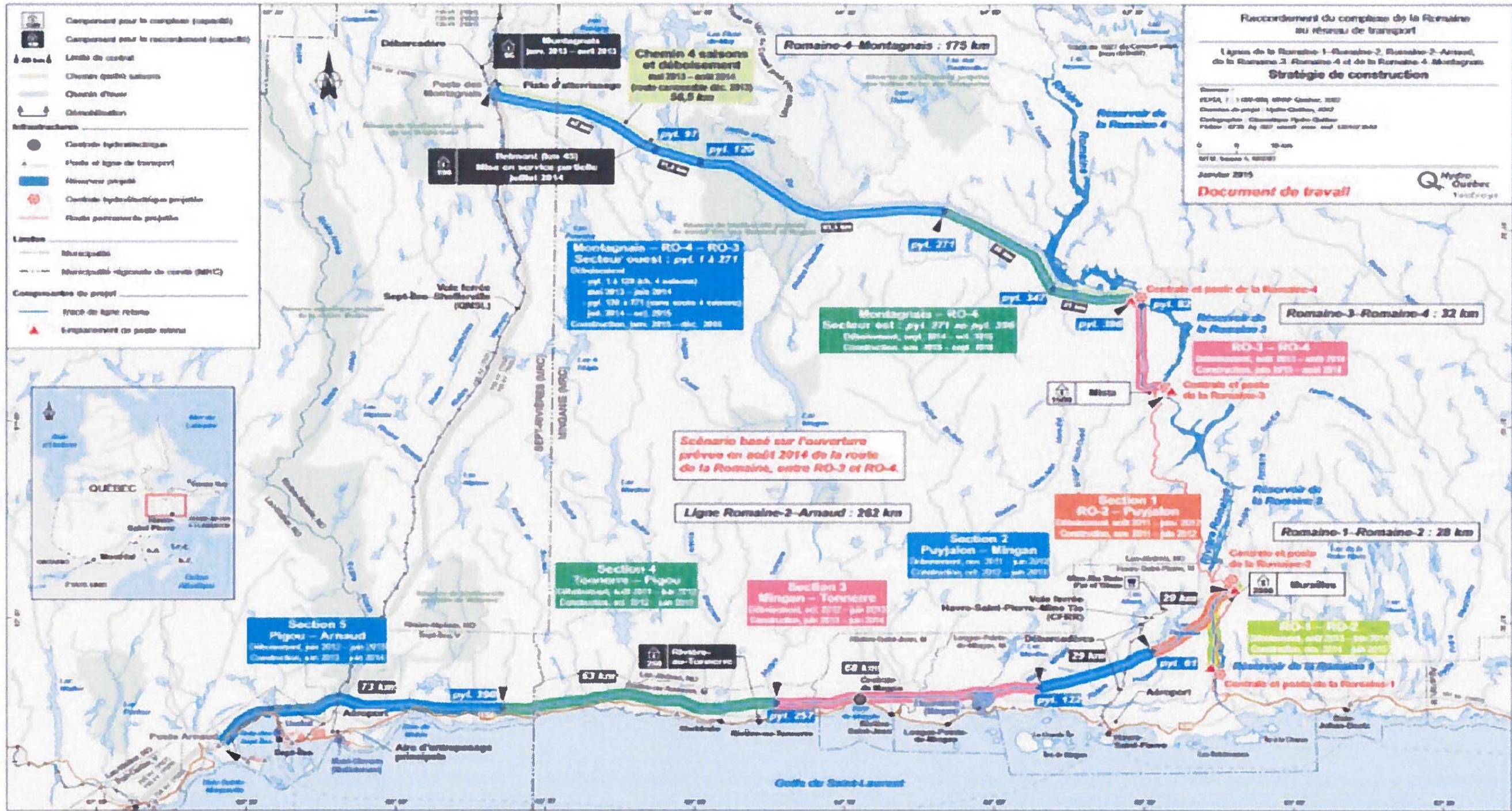
La rivière Saint-Jean présente également un potentiel hydroélectrique considérable évalué jusqu'à 91 MW. L'accessibilité et la protection faunique de la rivière peuvent constituer des freins aux possibilités de développement hydroélectrique.

La puissance potentielle de ces rivières étant de plus de 50 MW, les éventuels projets sont du ressort d'Hydro-Québec.

Pour les rivières dont le potentiel est de moins de 50MW, donc susceptible à l'installation de mini centrale électrique, selon l'étude de mise en valeur des rivières de la Minganie, les sites les moins contraignants du point de vue usage et accessibilité ou proximité de la route, sont au niveau des rivières Tortue, Manitou, Rivière-au-Tonnerre à l'ouest de la Minganie. Dans ce cas aussi, le passage des lignes de raccordement des centrales de la Rivière Romaine est une opportunité de développement.

À l'Est de la Minganie, les rivières Quétachou et Aguanish offrent un potentiel important de développement mais, les contraintes de raccordement au réseau et l'accessibilité au site minimisent les possibilités de mise en valeur de ces rivières.

Figure 31 : Projet hydroélectrique Rivière Romaine



Source : Hydro-Québec. Projets de construction. Transport d'électricité. Raccordement du projet de la Romaine.

4.6.4 Contraintes

La mise en valeur des ressources hydriques par le biais de projets énergétiques est un facteur de développement économique important pour les communautés. Mais, le contexte dans lequel s'inscrivent ces projets présente des contraintes de différentes natures menant parfois à l'abandon des initiatives de développement et compromettant par le fait même la faisabilité des projets. Les contraintes pouvant être générées de telles situations en Minganie sont importantes mais pas insurmontables.

Accessibilité

L'étude de mise en valeur des rivières de la Minganie a mis en évidence la situation des bassins versants et surtout les points de chute des cours d'eau selon leur dénivellée. Ces chutes sont, dans presque tous les cas, à l'intérieur des terres et à plusieurs kilomètres de la route 138. De plus, aucun chemin praticable ne permet l'accès à ces sites. Ainsi, l'accessibilité au territoire est une contrainte majeure pour tout développement industriel notamment les projets hydroélectriques.

Coûts

La mise en valeur de projets hydroélectriques nécessite des investissements considérables d'une part, pour les aménagements de production d'énergie et d'autre part, pour tous les travaux connexes. La réalisation des infrastructures routières inexistantes est un coût supplémentaire important surtout dans les conditions physiques du territoire de la Minganie marqué par la dominance du réseau hydrographique et des milieux humides.

Les coûts de raccordement au réseau de transport de l'électricité augmentent aussi l'investissement particulièrement pour la partie Est de la Minganie. Aucune possibilité n'existe actuellement pour raccorder un éventuel projet de production d'électricité au réseau national.

Usages

Le territoire de la Minganie est l'objet de plusieurs usages de natures différentes et parfois incompatibles. Certains espaces sont protégés en raison de leur qualité, de leur composante et de leur fréquentation. Ainsi, plusieurs rivières sont classées rivières à saumon et donc soumises à des conditions d'utilisation et de pratique. Certains espaces sont dédiés à des activités récréotouristiques comme les pourvoiries qui détiennent des droits et exploitent des territoires pour la chasse et la pêche. La villégiature est également présente aux abords de certaines rivières et lacs où des citoyens disposent également de droits. Le potentiel de développement récréotouristique tel le paysage, les activités de kayak, canot et rafting ne favorisent pas l'implantation de barrages dans le lit des rivières. Ces différents usages et utilisations du territoire peuvent dans une certaine mesure générer des contraintes pour le développement de projets hydroélectriques dans les rivières de la Minganie.

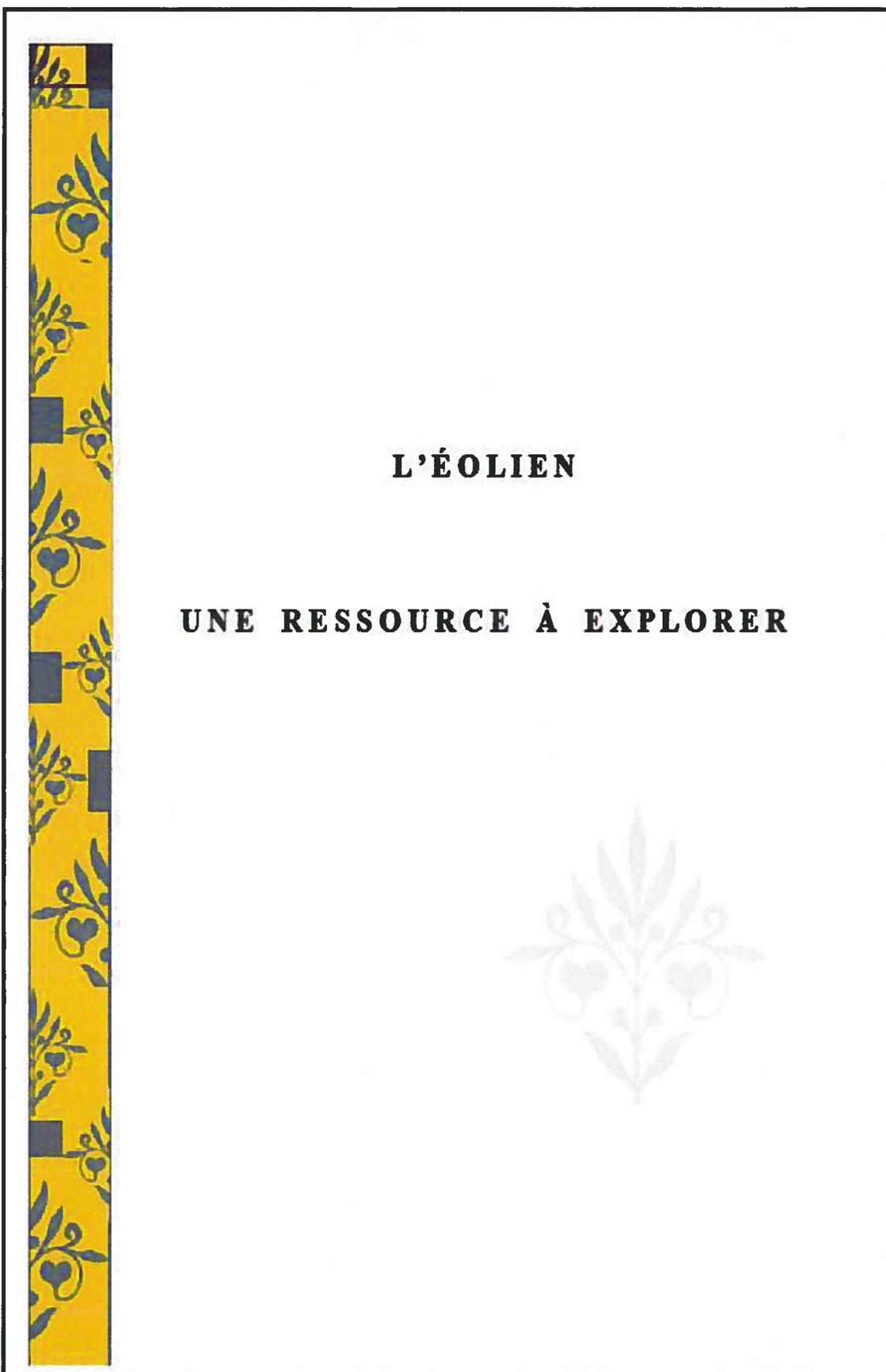
4.6.5 Orientation

Dans sa politique énergétique 2030, le gouvernement du Québec vise l'augmentation de la production totale d'énergies renouvelables. Il traduit cette volonté par : **Offrir davantage d'électricité verte** et le moyen est : **Augmenter la production d'électricité renouvelable**.

Consciente de cette volonté et du rôle économique des projets hydroélectriques et de la nécessité de la promotion des énergies renouvelables comme moyen de réduction des gaz à effet de serre, la MRC de Minganie priorise et avantage l'utilisation des ressources hydriques dans la production d'énergie propre comme moteur de développement économique. Elle inscrit cette volonté dans le respect des valeurs communautaires quant à l'usage du territoire. Le principe d'équilibre et d'harmonisation des usages est une condition incontournable dans cette vision. L'acceptabilité sociale est donc primordiale pour toute initiative de développement hydroélectrique sur le territoire de la Minganie. L'orientation qu'elle adopte est :

Mettre en valeur les ressources hydriques pour la production de l'énergie propre dans le respect des pratiques et usages des communautés sur le territoire.

Orientation d'aménagement # 12	
Mettre en valeur les ressources hydriques pour la production de l'énergie propre dans le respect des pratiques et usages des communautés sur le territoire.	
<p>Problématiques</p> <p>Territoire Surutilisation du territoire;</p> <p>Perte de qualité naturelle du territoire;</p> <p>Usage Conflit d'usage;</p> <p>Investissement Importance des investissements relativement aux revenus selon le prix de l'électricité;</p> <p>Risque de perte d'opportunité de développement d'autres projets économiques.</p>	<p>Objectifs</p> <p>Planification Conserver l'intégrité des territoires naturels;</p> <p>Planifier l'accès au territoire selon les besoins;</p> <p>Identifier les sites prioritaires pour le développement hydroélectrique;</p> <p>Harmonisation Établir un équilibre entre les différents usages du territoire;</p> <p>Garantir une cohabitation entre les différents usagers du territoire;</p> <p>Rentabilité Évaluer les perspectives des marchés de l'énergie et l'évolution des prix de l'électricité;</p> <p>Estimer les coûts /bénéfices des projets hydroélectriques versus les projets fauniques et récréotouristiques.</p>



4.7 L'ÉOLIEN, UNE RESSOURCE À EXPLORER

La filière éolienne requiert un intérêt particulier pour le développement énergétique du Québec. L'énergie renouvelable issue des éoliennes est partie intégrante de la politique gouvernementale dans la transition énergétique et la lutte au changement climatique. L'acquisition des connaissances sur les vents a permis l'amorce de projets de parcs éoliens depuis 2003 dans la province. En 2015, le Québec comptait une puissance installée de 3258,75 MW intégrée au réseau électrique d'Hydro-Québec. Le premier projet d'éoliennes sur la Côte-Nord était prévu en 2018 ou 2019 à Port-Cartier. Neuf communautés Innues sont partenaires dans ce parc éolien de 200 mégawatts.

4.7.1 Territoire

Selon la couverture cartographique de l'Atlas Canadien d'énergie éolienne, le territoire terrestre de la Minganie est dominé par la présence de vents de vitesse variant entre 7 m/s et 8 m/s dans la bande littorale et entre 6 m/s et 7 m/s dans sa partie centrale. Au nord, la vitesse peut atteindre 9 à 10 m/s. Sur l'Ile-d'Anticosti, les vitesses du vent varient entre 6 m/s et 8 m/s.

Dans son analyse exhaustive de l'inventaire du potentiel éolien du territoire québécois (2005), Hélimax a présenté une vue d'ensemble des gisements de vents présents sur la Côte-Nord.

Dans la bande côtière de la partie continentale de la Minganie, les gisements de vents identifiés se situent aux abords de la Rivière Natashquan (Natashquan), dans le secteur de la Rivière Pas-hashibou (Aguanish), les secteurs de la Petite Rivière Watshishou et de Baie-Johan-Beetz (Baie-Johan-Beetz) ainsi que les secteurs de la Rivière Corneille et la Grande-Pointe (Havre-Saint-Pierre). Ces vents correspondent à la classe 3 dont les vitesses varient entre 6,8 m/s et 7,5 m/s. Les grands secteurs venteux du territoire non organisé du Lac Jérôme se situent entre les rivières Natashquan et Romaine, à l'est de la rivière Saint-Jean, en amont de la rivière Magpie et aux lacs Magpie et Manitou. La partie centrale de L'Ile-d'Anticosti et la zone de Port-Menier connaissent des vents de classe 3 dont la vitesse varie de 6,8 m/s à 7,5 m/s. La Pointe-Ouest est caractérisée par des vents de classe 4 avec des vitesses de 7,5 m/s à 8,1 m/s.

4.7.2 Projets

À travers le territoire de la Minganie, plusieurs projets ou idées de projets ont été avancés et dont l'élaboration n'a pas permis leur concrétisation pour des raisons objectives de faisabilité. En 2004, Saint-Laurent Énergie a amorcé le développement d'un projet d'éolienne à Aguanish. Ce projet rentrait dans le cadre de l'appel d'offre d'Hydro-Québec de 2000 MW dont la sélection s'est finalisée en 2008. Prévu comme premier parc éolien sur la Côte-Nord, ce projet devait avoir une puissance de 80 MW produite par 40 éoliennes. L'implication citoyenne a nécessité la modification de la configuration du parc pour son adaptation au contexte. En 2008, des simulations visuelles du parc éolien ont été présentées pour concrétiser le projet. Deux éléments particuliers étaient contraignants pour la réalisation du projet dans sa configuration arrêtée par le promoteur. D'une part, le règlement de contrôle intérimaire imposait le respect de certaines distances par rapport aux cours d'eau et au corridor routier. D'autre part, le coût de

raccordement du parc éolien au réseau de transport d'énergie était démesuré comparativement au coût du projet. Dans une étude exploratoire pour l'intégration du parc éolien d'Aganish réalisée en 2013, Hydro-Québec estimait le coût des travaux de raccordement à 187 200 000 \$ pour une mise en service probable en 2018.

4.7.3 Potentiel

Afin de mieux connaître le potentiel éolien du Québec, le Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles (MERN) a fait réaliser deux études soit, un programme de mesure du potentiel éolien touchant entre autre la Côte-Nord en 2003 et un inventaire du potentiel éolien exploitable du Québec en 2005. Ces connaissances ont permis d'établir le potentiel exploitable et de cartographier les gisements éoliens exploitables.

Gisements

Selon les données cartographiques de l'Atlas Canadien d'énergie éolienne, les gisements les plus importants en termes de vitesse de vent se situent au nord de la MRC dans le territoire non organisé du Lac Jérôme. Une première zone est identifiée au nord de Sheldrake et une seconde au nord de Havre-Saint-Pierre où les vitesses de vent peuvent atteindre 10 m/s et les puissances peuvent varier de 400 à 700 W/m². Ces mêmes zones sont délimitées par Hélimax comme gisement exploitable hors zone restrictive.

Zonage

L'inventaire du potentiel éolien technique a conduit à la détermination de zones selon les contraintes et les restrictions de différentes natures. Ainsi, des gisements exploitables hors zones restrictives et des gisements exploitables hors zones restrictives et harmonisées ont été délimités sur le territoire. Dans le cas de la Minganie, et selon l'analyse territoriale volet éolien du MERN, les gisements éoliens identifiés comme potentiel exploitable se situent en zone compatible avec harmonisation.

Couplage hydro-éolien

Dans ses objectifs, Hydro-Québec aspire à devenir une référence en matière d'intégration de l'énergie éolienne à un grand réseau. Elle se fixe comme défi de faire travailler l'eau et le vent en complémentarité. Ainsi, pour atteindre un équilibre entre la consommation et la production d'électricité, le territoire de la Minganie est un champ idéal pour le couplage des deux sources d'énergie. Les centrales de la Rivière-Romaine et les mini-centrales électriques de Magpie et de Sheldrake sont situées dans des zones de gisements importants de vent et également, dans des zones classées compatibles avec harmonisation. Les lignes de transport d'énergie relatives au projet Romaine traversant ces territoires favorisent cette option de couplage.

4.7.4 Contraintes

Le développement de l'énergie éolienne qui connaît une croissance importante au Québec peut être confronté à des contraintes de différentes natures qu'elles soient territoriale, technique ou financière. Pour le territoire de la Minganie, certains éléments peuvent constituer des obstacles à la promotion de projets énergétiques à base de ressources éoliennes.

Connaissance

Malgré que le Québec soit doté d'une base cartographique de qualité sur le vent et malgré les informations météorologiques de l'Atlas Canadien d'énergie éolienne d'Environnement Canada, le manque ou l'imprécision des connaissances reste une contrainte majeure pour la finalisation de projet de parc éolien en Minganie. Les études réalisées par Hélimax pour le compte de la MRC arrivent toutes à la même conclusion soit, la nécessité de réaliser des mesures de vent sur le terrain pour valider la qualité de la ressource éolienne. Cette connaissance précise et ponctuelle dans l'espace permet la poursuite des projets et surtout la sécurisation des investissements. L'implantation de mats de mesure de vent est donc nécessaire pour évaluer le potentiel réel de vent sur les sites les plus adaptés à ces projets.

Territoire

Dans son analyse territoriale volet éolien, le Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelle (MERN) a identifié des terres incompatibles aux projets éoliens. Les zones identifiées sont interdites à l'implantation d'éoliennes en vertu d'une disposition légale. Pour la Minganie, 11 zones incompatibles ont été délimitées. Il s'agit d'éléments naturels protégés et préserver pour leurs valeurs environnementales.

Accessibilité

Les gisements éoliens exploitables identifiés à travers la MRC sont situés essentiellement au nord dans le territoire non organisé du Lac Jérôme. Ces espaces ne sont desservis d'aucune infrastructure routière. L'accessibilité à ces zones est donc très limitée aussi bien pour les travaux d'exploration que pour la réalisation de projet de parc éolien. A cela s'ajoute l'impossibilité ou la limite de raccordement de parcs éoliens au réseau de transport d'énergie. Pour la partie Est de la MRC, le projet d'Aguanish a mis en évidence le coût décourageant des infrastructures électriques. Pour la partie Ouest, les lignes électriques du projet hydroélectrique de la Rivière Romaine pourront éventuellement prendre en charge une production d'énergie éolienne avec les adaptations nécessaires, mais, la possibilité de réalisation d'autres projets hydroélectriques dans la région réduit la disponibilité de transport d'électricité générée par des éoliennes.

Usages

L'incompatibilité des usages est une contrainte majeure dans l'affectation du territoire à des projets éoliens. Le territoire de la Minganie offre une multitude d'activité récréotouristique et est fortement utilisé surtout dans ces parties accessibles aussi bien par auto que par motoneige ou véhicule hors route. La villégiature est également étendue sur plusieurs secteurs de la MRC. Cette réalité nécessite une harmonisation des usages et surtout une acceptabilité sociale pour garantir une intégration judicieuse du projet dans son contexte territorial.

4.7.5 Orientation

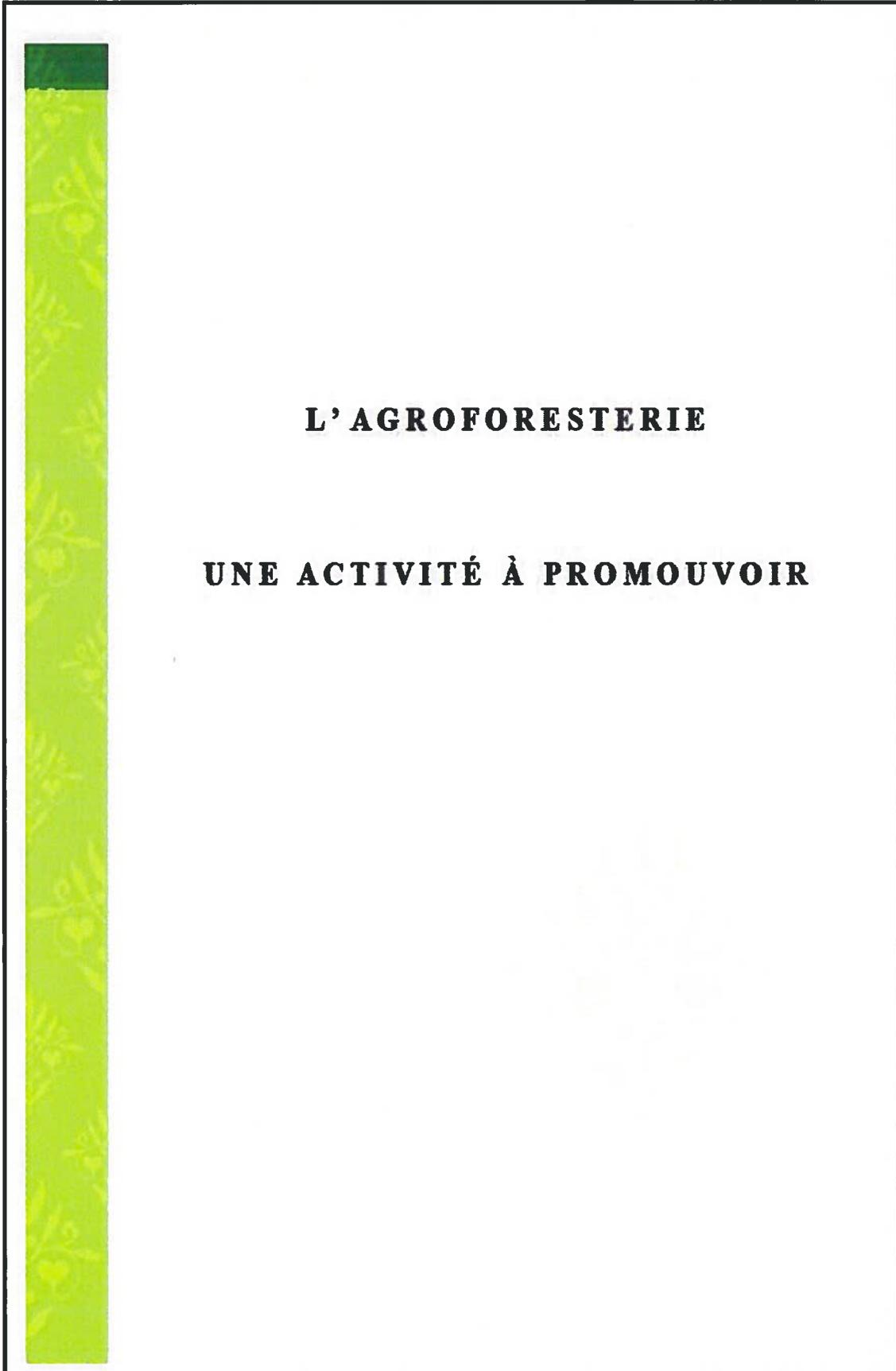
Dans ses orientations en matière d'aménagement, le gouvernement opte pour un développement durable de l'énergie éolienne (2007). L'orientation spécifique concernant cette énergie est traduite par l'énoncé : «**Développer l'énergie éolienne, filière d'avenir**».

La stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 consacre cette volonté qui se traduit par : « favoriser la production et l'utilisation d'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre ». Dans cette optique, le gouvernement demande aux MRC de favoriser la mise en valeur du potentiel éolien dans le respect des spécificités du milieu en tenant compte de l'acceptabilité sociale du développement éolien.

Consciente de ce choix, la MRC de Minganie est favorable à la mise en valeur des énergies renouvelables notamment la ressource éolienne selon l'orientation:

Poursuivre l'exploration des gisements éoliens pour une mise en valeur de la ressource dans le respect de l'environnement et des différents usages du territoire et en considérant la faisabilité économique et l'acceptabilité sociale.

Orientation d'aménagement # 13	
Poursuivre l'exploration des gisements éoliens pour une mise en valeur de la ressource dans le respect de l'environnement et des différents usages du territoire et en considérant la faisabilité économique et l'acceptabilité sociale.	
Problématiques	Objectifs
Connaissance Imprécision sur le potentiel éolien réel économiquement exploitable;	Exploration Évaluer le potentiel réel du vent; Évaluer la faisabilité des projets éoliens;
Territoire Risque de perte de la qualité naturelle du territoire;	Mise en valeur Protéger les territoires d'intérêt; Établir les conditions de mise en valeur du potentiel éolien;
Usage Conflit d'usage;	Harmonisation Assurer une compatibilité des usages; Harmoniser l'utilisation du sol selon les usages et les valeurs économiques et sociales;
Accessibilité Absence ou manque d'accessibilité au territoire.	Planification Assurer une accessibilité au territoire à fort potentiel de développement.



L'AGROFORESTERIE

UNE ACTIVITÉ À PROMOUVOIR

4.8 L'AGROFORESTERIE, UNE ACTIVITÉ À PROMOUVOIR

La Minganie n'est pas un territoire agricole traditionnel. Sa nature et son environnement sont peu favorables à l'expansion d'un secteur agricole stratégique. Néanmoins, la volonté et les moyens mis en œuvre permettent à la terre de la Minganie d'offrir certains produits sur certaines périodes de l'année.

Tableau 150 : Activités agricoles Minganie

4.8.1 Territoire

L'activité agricole en Minganie se pratique en milieu forestier d'où l'absence d'un zonage spécifique dédié exclusivement à l'agriculture.

Le territoire destiné à cette activité et reconnu par le ministère de l'énergie et des ressources naturelles se limite à trois municipalités soit, Havre-Saint-Pierre, Longue-Pointe-de-Mingan et Rivière-Saint-Jean. La superficie totale consacrée à l'agriculture est de 2599,78 hectares.

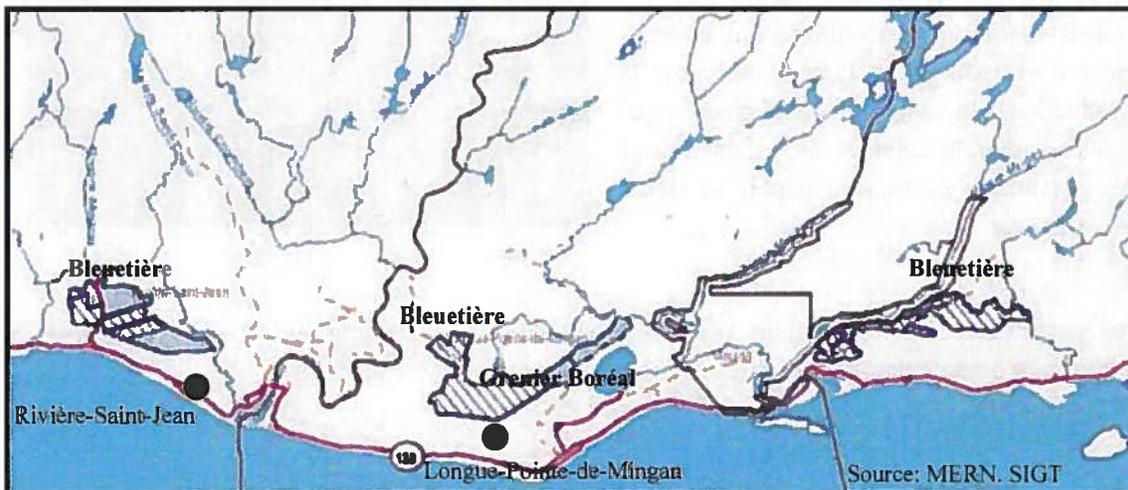
Municipalité	Bleuetière (ha)	Agrandissement (ha)	Requérant
Longue-Pointe-de-Mingan	963,42	184,49	Les Bleuets du 50° parallèle inc.
		111,28	
Rivière-Saint-Jean	131,1	288,18	Les bleuets de la Minganie
		127,83	
		144,44	
Havre-Saint-Pierre	1227,6		
Total	2594,39	920,59	

Municipalité	Superficie	Requérant
Longue-Pointe-de-Mingan	2,03	coopérative agroalimentaire Grenier Boréal
	3,36	

Source: MERN. SIGT 2017

Le territoire à usage agricole actuel est appelé à s'étendre à une proportion de 35 %. Le MERN a délimité des espaces d'agrandissement des exploitations existantes d'une superficie totale de 920, 59 ha. En plus de ces territoires d'activité agricole, de grandes étendues à travers la Minganie connaissent à certaines périodes une affluente de cueilleurs de petits fruits à titre indépendant. L'autocueillette connaît une évolution et une expansion parmi les populations locales.

Figure 32 : Territoire d'activités agricoles Minganie



4.8.2 Activité

Le grenier Boréal a initié la culture du sol pour la production, la récolte, la transformation et la mise en marché des produits agricoles. Constitué en 2013, la coopérative met en valeur le territoire pour nourrir sainement les communautés. Des produits maraichers, fruits et légumes et fines herbes sont vendus à même l'exploitation en autocueillette. Des produits forestiers non ligneux, des petits fruits et des plantes médicinales sont récoltés et mis en marché.

Photo 11 La coopérative Le Grenier Boréal



T.N 2016

Photo 12 Fraisière Le Grenier Boréal



T.N 2016

De vastes étendues de fraisières sont aménagées pour une première récolte en 2017. Certains projets sont également en cours pour diversifier l'offre.

Des essais d'introduction d'arbres fruitiers sont réalisés en collaboration avec le centre d'expérimentation et de développement en forêt boréal (CEDFOB).

Concernant le bleuet, l'activité se limite à la récolte. La production est importante en Minganie. L'entreprise Les Bleuets de la Minganie produit présentement 65 000 livres annuellement sur son territoire situé entre Magpie et Rivière Saint-Jean. La transformation de la récolte se fait à l'extérieur de la Minganie. Des données sur la production doivent être collectées pour mieux cerner la capacité de production et les possibilités de transformation du bleuet en Minganie.

Photo 13 Bleuetière 50° parallèle



Des partenariats entre producteurs locaux peuvent être envisagés pour optimiser les investissements aussi bien en production qu'en transformation et commercialisation.

4.8.3 Potentiel

Pour développer davantage la production agricole et la diversifier, le Grenier Boréal compte aménager de nouveaux espaces accessibles et exploitables. Il compte également diversifier ses activités en explorant l'agrotourisme comme créneau de vulgarisation et de promotion.

En plus des projets d'agrandissement des bleuetières, des secteurs potentiels de développement de bleuetière ont été délimités par le MERN.

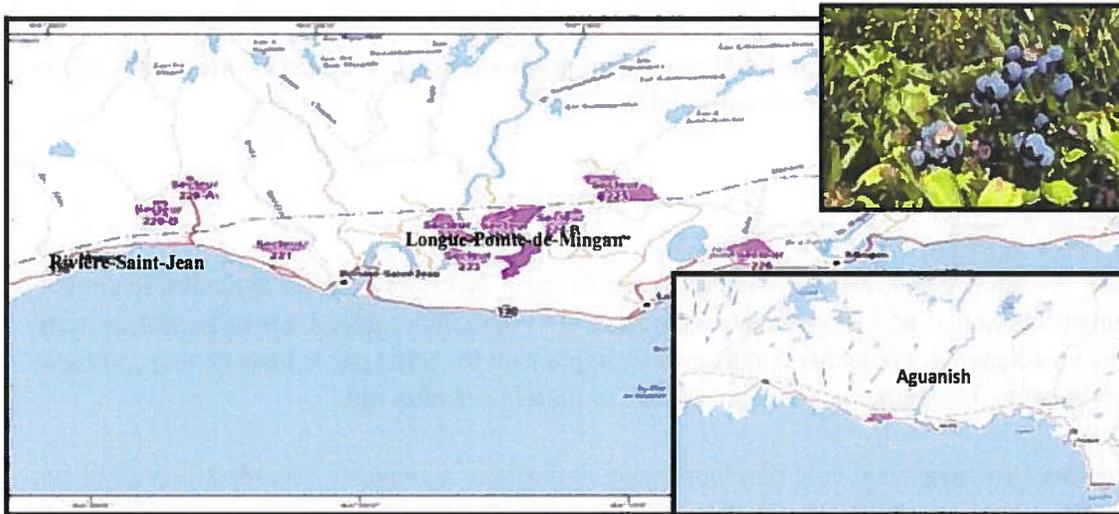
Tableau 151 : Potentiels de développement de bleuetières Minganie

Municipalité	Secteur	Superficie (ha)
Aguanish	227	161
Longue-Pointe-de-Mingan	226	169
	225	304
	224	573
	223	117
S/Total		1163
Rivière-Saint-Jean	222	189
	221	109
	220	155
S/Total		453
Total		1777

Source : MERN 2014

A Longue-Pointe de Mingan et Rivière-Saint-Jean, ces secteurs sont des extensions des sites déjà existants. Mais pour Aguanish, il s'agit d'un nouveau site et le premier à l'Est de la MRC.

Figure 33 : Territoire potentiel de développement de bleuetières Minganie



Source: MERN 2014

Les petits fruits sont abondants en Minganie. Au bleuet s'ajoutent la graine rouge, la chicoutai, la framboise, le pimbina et la camarine noire.

Photos 14 Petits fruits Minganie



Les territoires d'activité agricole en Minganie ont l'avantage d'être accessible du fait de leur proximité de la route 138. La tenure publique du territoire, sa vacance et l'absence de compétition entre les utilisations du sol impliquent l'inexistence de contraintes d'occupation ou de conflit d'usage. A travers le temps, une expertise s'est développée chez les producteurs agricoles de la Minganie et des maillages avec des centres de recherches font accroître les connaissances et améliorent les techniques et procédés de production.

4.8.4 Contraintes

Le potentiel agroforestier en Minganie n'est pas exploité de façon optimale. Certains éléments défavorisent le développement de l'activité agricole et minimisent le rôle de l'agriculture dans l'économie régionale.

L'activité agricole se limite à la récolte de petits fruits et la production de certains produits maraichers sans aucune transformation. L'absence de transformation et de conditionnement des produits ne permet pas de rentabiliser les efforts. Cette contrainte majeure empêche l'industrialisation de l'activité agricole en Minganie. La transformation et le conditionnement des petits fruits à l'extérieur de la Minganie minimisent le développement de l'expertise dans le domaine agroforestier en région et réduit les apports gouvernementaux en recherche et développement. La mise en valeur du plein potentiel agricole n'est pas encore une option de valorisation de la ressource à court terme en Minganie. La commercialisation des produits agricoles maraichers se fait localement et des formules de vente sont proposées par le producteur local soit, Le Grenier Boréal, pour encourager la consommation locale.

4.8.5 Orientation

Dans ses orientations relatives à la protection du territoire et des activités agricoles, le gouvernement harmonise sa vision de développement de l'agriculture avec l'aménagement du territoire en édictant des objectifs tangibles et en impliquant les MRC par le biais de leurs outils de planification, L'orientation gouvernementale se présente comme suit:

Planifier l'aménagement et le développement du territoire agricole en accordant la priorité aux activités et aux exploitations agricoles en zone agricole, dans le respect des particularités du milieu, de manière à favoriser, dans une perspectives de développement durable, le développement économique des régions.

Consciente du rôle économique et social de l'agriculture dans la vitalité des communautés et le dynamisme des territoires, le conseil de la MRC privilégie la promotion des activités agricoles spécifiques à la Minganie comme moyen de valorisation de la ressource. A cet effet, il fait de la protection des zones à potentielles agricoles une priorité. Il opte également pour une harmonisation des usages tenant compte des contraintes et nuisances sur un principe de réciprocité. Enfin, Il vise par l'entremise d'une agriculture biologique respectant les critères environnementaux, la concrétisation des principes des saines habitudes de vie notamment en termes d'alimentation.

Mettant au centre de sa vision la santé, la sécurité et le bien-être des citoyens, le conseil énonce sa volonté à travers l'orientation :

Préserver les terres à potentiel agricole et promouvoir les activités agroforestières de façon rationnelle et ambitieuse en soutenant les initiatives de développement de l'agriculture dans le respect de la capacité du milieu et pour la santé et le bien être de la population.

Orientation d'aménagement # 14	
Préserver les terres à potentiel agricole et promouvoir les activités agroforestières de façon rationnelle et ambitieuse en soutenant les initiatives de développement de l'agriculture dans le respect de la capacité du milieu et pour la santé et le bien être de la population.	
<p>Problématiques</p> <p>Organisation Initiative individualiser;</p> <p>Efforts dispersés;</p> <p>Opération Limite des activités à la cueillette et la production;</p> <p>Marché Limite du bassin de consommation;</p> <p>Connaissance peu précise des marchés;</p> <p>Absence de promotion;</p> <p>Coûts Importance des investissements;</p> <p>Coût de l'énergie et des transports;</p> <p>Territoire Imprécision des terres à potentiel agricole.</p>	<p>Objectifs</p> <p>Structuration Organiser le secteur agroforestier de façon objectif, responsable et moderne;</p> <p>Regrouper les intervenants dans une structure organisationnelle souple et efficace;</p> <p>Transformation Évaluer les capacités et possibilités de transformation localement et régionalement;</p> <p>Contribuer collectivement dans des projets de transformation locale et régionale;</p> <p>Commercialisation Organiser la distribution à l'échelle de la MRC;</p> <p>Prospecter le marché extérieur;</p> <p>Labéliser les produits biologiques;</p> <p>Publiciser les marques et qualités des produits;</p> <p>Investissement Mettre en commun les moyens de production et de transformation;</p> <p>Valoriser les produits à valeur ajoutée;</p> <p>Maitriser l'utilisation de l'énergie et optimiser le transport des produits;</p> <p>Préservation Identifier les zones à fort potentiel agricole;</p> <p>Délimiter les zones propices au développement agricole;</p> <p>Encadrer les usages dans les zones propices au développement agricole.</p>



LE TOURISME ET LA RÉCRÉATION

UNE OFFRE À DIVERSIFIER

4.9 LE TOURISME ET LA RÉCRÉATION, UNE OFFRE À DIVERSIFIER

Le caractère naturel de l'immense territoire de la Minganie est source de découverte, de détente et de plaisir. Les activités de plein air dans les différents secteurs de la MRC sont des attraits majeurs pour des usagers aussi bien locaux que régionaux et même internationaux. De ce fait, le tourisme est une activité économique très présente et déterminante dans le développement des communautés de la Minganie.

4.9.1 Territoire

Sur le plan touristique, la Minganie fait partie de la Côte-Nord et de son association touristique régionale (ATR) Duplessis. Le territoire de la MRC compte 4 pôles touristiques qu'on définit comme «zones géographiques et touristiques attractives possédant une concentration d'activités, d'attraits et d'hébergements commerciaux».

Ces pôles sont structurés autour de sites d'accueil qui sont de véritables promoteurs de l'activité récréotouristique à travers le territoire de la MRC.

Tableau 152 : Pôles touristiques Minganie

Pôle	Localité	Site d'accueil
L'Île-d'Anticosti	L'Île-d'Anticosti	Port-Menier
Rivière-au-Tonnerre	Sheldrake	Manitou
	Rivière-au-Tonnerre	
	Magpie	
	Rivière-Saint-Jean	
Havre-Saint-Pierre	Longue-Pointe-de-Mingan	Havre-Saint-Pierre
	Mingan	
	Havre-Saint-Pierre	Baie-Johan-Beetz
	Baie-Johan-Beetz	
Natashquan	Aguanish	Aguanish
	L'Île-Michon	Natashquan
	Natashquan	
	Pointe-Parent	

Source : ATR Duplessis 2016.

4.9.2 Tourisme

Selon les données enregistrées au niveau des sites d'accueil touristique, les deux municipalités aux extrémités de la Minganie, enregistrent le plus grand nombre de visiteurs depuis 2010. La position des haltes de Manitou et de Natashquan semble favoriser l'arrêt et les visites des touristes. L'Île-d'Anticosti, connaît une tendance croissante de nombre de visites.

Tableau 153 : Achalandage au réseau d'accueil Minganie

Site	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Port-Menier	381	837	483	664	703	768	963
Manitou	3375	1736	2288	2178	2255	4613	3920
Havre-Saint-Pierre	2655	3008	817	1142	2093	1668	1878
Baie-Johan-Beetz	1327	1152	1613	779	1177	895	1159
Aguanish	2028	1931	2131	1561	1607	1660	1514
Natashquan	5398	4803	4653	3495	4011	3836	4665

Source : Tourisme Côte-Nord. Bilan de performance 2015/2016

4.9.2.1 Croisières

Depuis 2008, Havre-Saint-Pierre accueille des bateaux de croisière de divers horizons. Le nombre de visiteurs a progressé considérablement en atteignant un sommet en 2018 avec plus de 8700 croisiéristes. Cette escale, avec le service offert et les attraits locaux placent la Minganie comme destination internationale à grand potentiel de développement.

Photo 15 : Bateau Artania Port de Havre-Saint-Pierre



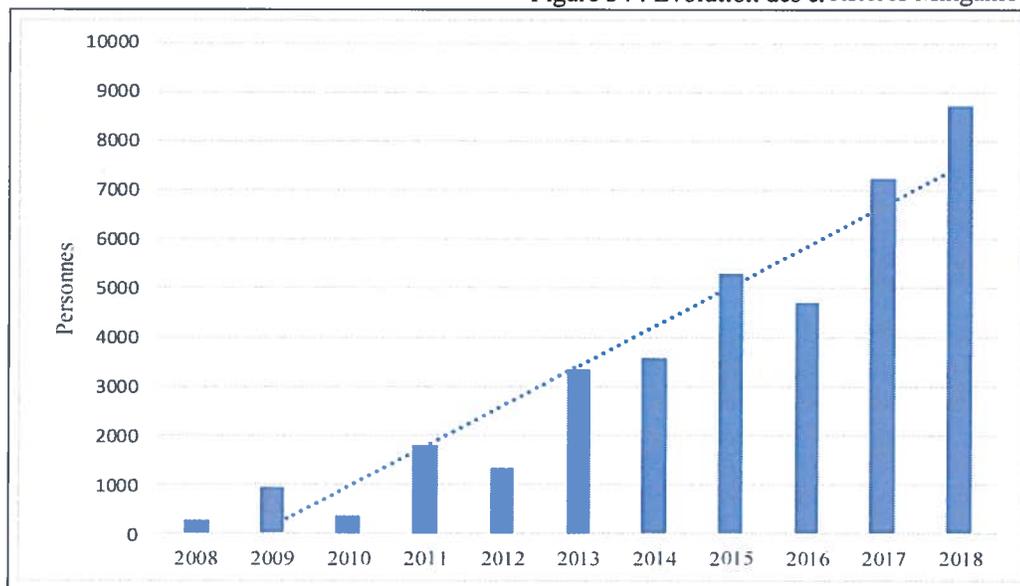
T.N 2017

Tableau 154 : Escale Havre-Saint-Pierre

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre	2	2	1	5	3	4	5	6	6	10	11
Passagers	181	660	305	1070	764	1939	2150	3449	3012	4830	5931
Équipage	81	266	60	717	563	1389	1422	1860	1693	2400	2790
Total	262	926	365	1787	1327	3328	3572	5309	4705	7230	8721

Source : Tourisme Côte-Nord. Bilan de performance 2018

Figure 34 : Évolution des croisières Minganie



4.9.2.2 Pourvoiries

En Minganie, certains territoires sont destinés aux activités fauniques ; chasse, pêche et piégeage, et attribués sous forme de baux à des opérateurs ou organismes. Les pourvoyeurs offrent de l'hébergement, des services, de l'équipement et des activités récréatives à la clientèle.

Chapitre 4 : Dynamiser l'économie

Figure 35 : Pôles touristiques Minganie



Schéma d'aménagement et de développement révisé

MRC de Minganie

Dans les pourvoiries sans droits exclusifs (PSDE), les exploitants et leurs clients non pas l'exclusivité de l'exploitation de la faune sur le territoire public.

En plus des clients, d'autres utilisateurs ont le droit de prélèvement de la ressource.

Tableau 155 : Pourvoiries sans droits exclusifs (PSDE) Minganie

Pourvoirie	Situation	Rivière	Lac	Activité
Aire Aventure Côte-Nord	Aguanish		Costebelle	Pêche/Chasse
Basse Côte-Nord			Galienne	Pêche/Chasse
Lac Allard et Rivière Mingan	Havre-Saint-Pierre	Mingan	Allard	Pêche/Chasse
Lac Magpie	T.N.O Lac Jérôme		Magpie	Pêche/Chasse
Baie-Johan-Beetz	Baie-Johan-Beetz	Quétachou		Pêche

Source : MERN

Cinq pourvoiries sans droit exclusif existent en Minganie. En plus de l'hébergement, les activités offerts sont la pêche dans les lacs et rivières et la chasse. L'omble de fontaine, la ouananiche et l'orignal sont les produits les plus offerts. Les pourvoiries avec droits exclusifs sont en vertu d'un bail de chasse, de pêche ou de piégeage destinées exclusivement à la clientèle des pourvoyeurs. La Minganie compte 14 pourvoiries avec droits exclusifs.

Tableau 156 : Pourvoiries avec droits exclusifs (PADE) Minganie

Pourvoirie	Situation	Rivière	Lac	Activité	Superficie (km ²)
Sépaq Anticosti	Anticosti			Pêche/Chasse	
Safari Anticosti	Anticosti	Rivières Saumon/Chaloupe/Bell		Pêche/Chasse	1993,8
Lac Geneviève	Anticosti			Pêche/Chasse	1063,8
Conseil des Montagnais de Natashquan	Natashquan	Natashquan		Pêche	
Club Lac Victor	Lac Jérôme		Victor	Pêche/Chasse	251,5
Domaine Raymond	Aguanish	Nabisipi		Pêche	2,5
Lac Holt	Lac Jérôme	Watshishou	Holt	Pêche/Chasse	69,4
Pourvoyeurs Mabilles-Labrador	Lac Jérôme		Mabille	Pêche	14,44
Club Chasse et pêche du Lac Lavoie	Lac Jérôme		Lavoie	Pêche/Chasse	11
Pourvoirie Baie-Johan-Beetz	Baie-Johan-Beetz	Petite Rivière Watshishou/Piashti		Pêche	25,8
Pourvoirie Rivière Corneille	Baie-Johan-Beetz	Corneille		Pêche	19
Club Lac de la Robe Noire	Lac Jérôme		de la robe Noire	Pêche	60
La Haute Saint-Jean	Rivière-Saint-Jean	Rivière-Saint-Jean		Pêche	34,2
Mabec Ltée	Lac Jérôme	Manitou	Lac des Eudistes	Pêche	48,51
Total					3593,95

Source : MERN

4.9.2.3 Villégiature

La villégiature est un type d'activité récréative très répandu en Minganie. La recherche de la quiétude, des paysages, de la pêche et de la chasse incite la population à s'installer périodiquement dans des sites naturels accessibles non loin des villages. Les chalets de villégiature représentent 23% du total de parc logement de la MRC ce qui témoigne de l'importance de ce type d'occupation du territoire en Minganie.

La villégiature se concentre dans la municipalité de Havre-Saint-Pierre avec une proportion de 44% de chalets. L'accessibilité et la proximité favorisent cette concentration. Le territoire non organisé, malgré son immensité, ne contient que 22% de chalets. Durant les 5 dernières années, le nombre de chalets de villégiature s'est accrue de 8% soit une moyenne de 11 chalets par année. Le territoire non organisé du Lac Jérôme, Havre-Saint-Pierre et Baie-Johan-Beetz sont les territoires les plus en croissance en terme de villégiature.

Tableau 157 : Villégiature par municipalité

Municipalité	2011	2016
Aguanish	40	41
Baie-Johan-Beetz	22	34
Havre-Saint-Pierre	316	332
Longue-Pointe-de-Mingan	41	44
L'Ile-d'Anticosti	10	10
Natashquan	7	7
Rivière-au-Tonnerre	77	82
Rivière-Saint-Jean	31	34
TNO	148	166
Total	692	750

Source : MRC de Minganie 2017

Tableau 158 : Villégiature par site

Municipalité	Lac	Fleuve	Rivière
Aguanish	7	33	1
Baie-Johan-Beetz	25	5	3
Havre-Saint-Pierre	134	178	15
Longue-Pointe-de-Mingan	32	7	4
L'Ile-d'Anticosti	10		
Natashquan		6	1
Rivière-au-Tonnerre	44	18	16
Rivière-Saint-Jean	32		2
TNO	132	1	32
Total	416	248	74

Source : MRC de Minganie 2017

Les lacs constituent les milieux les plus occupés par la villégiature. Plus de la moitié des chalets se situent sur les bords des lacs.

Les abords du fleuve connaissent également une occupation assez importante avec 33% de chalets de villégiature.

Malgré l'importance des rivières sur le territoire de la MRC, leurs rives sont peu occupées par la villégiature. La Rivière Romaine est le cours d'eau le plus achalandé en termes de chalets en Minganie.

4.9.2.4 Camping

L'activité touristique est soutenue par des espaces de camping aménagés dans plusieurs municipalités de la MRC. Situés à proximité des villages et du fleuve, ces camping donnent accès aux plages et à l'eau dans un milieu naturel souvent boisé.

Tableau 159 : Sites de camping Minganie

Municipalité	Camping	Sites
Aguanish	Municipal	23
Havre-Saint-Pierre	Municipal	86
Longue-Pointe-de-Mingan	Privé	99
L'Ile-d'Anticosti	Municipal	5
Natashquan	Municipal	39
Archipel de Mingan	Parc Canada	42
Total		294

Source : MRC de Minganie 2017

4.9.3 Hébergement et restauration

La Minganie offre une diversité de structures d'hébergement touristique. Même si l'offre est plus concentrée dans le chef-lieu Havre-Saint-Pierre, plusieurs villages disposent de gîtes pour l'accueil des touristes. La demande en hébergement se concentre sur la période estivale. L'offre diversifiée de type d'hébergement semble répondre à la demande des touristes. La promotion et la visibilité des sites d'hébergement peuvent améliorer davantage l'attractivité et accroître la durée des séjours en Minganie.

Tableau 160 : Hébergement touristique Minganie

Municipalité	Hôtel/Motel	Auberge	Gîte
Aguanish	1		1
Baie-Johan-Beetz		1	
Havre-Saint-Pierre	6	4	4
L'Île-d'Anticosti	1	1	1
Longue-Pointe-de-Mingan	2	1	
Natashquan		2	6
Rivière-au-Tonnerre	1		1
Rivière-Saint-Jean			
T.N.O Lac Jérôme			
Total			

Source : MRC de Minganie 2017

Tableau 161: Restauration Minganie

Municipalité/Année	Restaurant	Bar
Havre-Saint-Pierre	3	1
L'Île-d'Anticosti	2	1
Longue-Pointe-de-Mingan	1	
Natashquan	2	
Rivière-au-Tonnerre	1	

Source : MRC de Minganie 2017

La restauration est fonction des entités urbaines et de leur importance dans la structure territoriale de la MRC. Ainsi, les restaurants qui remplissent une fonction touristique se situent dans le pôle principal et les pôles secondaires de la Minganie. L'offre est adaptée aux spécificités de la région et aux besoins des touristes.

4.9.4 Pêche sportive

La pêche sportive est une pratique très courante et très prisée en Minganie. Le territoire, par sa nature, favorise une telle pratique. En effet, la MRC compte des rivières et des lacs offrant un potentiel important de poissons. Selon les données du MERN, on recense 16 rivières à saumon sur la partie continentale de la MRC et 24 cours d'eau sur sa partie insulaire. Elle compte également 10 lacs à touladi dans le territoire non organisé du Lac Jérôme. La pêche au saumon fait partie donc, de la culture récréative des communautés. D'autres espèces tels la truite, le brochet et l'éperlan connaissent aussi l'intérêt des amateurs de pêche.

La pêche aux coques et au capelan connaît aussi une affluence durant certaines périodes de l'année. Des amateurs de cette pêche utilisent certaines parties du littoral pour le prélèvement de ces ressources.

4.9.5 Chasse

Comme la pêche, la chasse est une activité très pratiquée en Minganie. L'immensité du territoire de la MRC et son état naturel favorisent parfaitement l'activité de chasse. La partie continentale de la Minganie se situe dans la zone de chasse 19 Sud (Ouest) alors que sa partie insulaire se trouve dans la zone 20.

Dans la partie continentale, le type de chasse concerne l'orignal et l'ours noir alors que sur l'île, le cerf de Virginie est l'animal le plus chassé. Des limites de prise sont applicables pour chaque espèce. Ainsi, il est permis de chasser un ours noir par année alors que pour l'orignal, il est permis d'abattre un par deux personnes par année.

Pour le chevreuil d'Anticosti, généralement, il n'y a pas de limite mais des dispositions particulières sont applicables dans les pourvoiries de l'Île.

Le territoire minganois connaît également la chasse et la trappe de plusieurs espèces de petits gibiers.

4.9.6 Plein air

Le caractère naturel du territoire et la diversité des paysages et de la faune font de la Minganie un espace privilégié pour la pratique de différentes activités de plein air où chaque individu y trouve une utilisation du territoire adaptée à ses besoins et ses goûts.

Excursions

Certaines parties du territoire de la Minganie font l'objet de visites guidées. Ainsi, des excursions sont organisées pour les visiteurs et touristes. La réserve de parc national de l'archipel de Mingan est la principale destination et le principal attrait touristique en Minganie. Les îles connaissent une affluence record durant l'été pour leurs paysages, leurs faunes et leurs flores. Des circuits d'interprétation avec la collaboration de Parc Canada rehaussent la qualité des visites. Ces excursions permettent également l'observation de baleines et autres mammifères marins et oiseaux aquatiques. Les principaux pôles de ces excursions sont Havre-Saint-Pierre, Longue-Pointe-de-Mingan et Rivière-Saint-Jean.

Kayak et rafting

L'abondance des cours d'eau et plans d'eau sur le territoire de la Minganie a favorisé la pratique d'activités de canotage et de descente de rivières. Ainsi, les kayakistes profitent des eaux du fleuve et des lacs alors que les amateurs de sensations fortes préfèrent les rivières avec des défis de descente de différents niveaux. La rivière Magpie est le principal cours d'eau où l'activité est assez présente. Certains organismes organisent des activités de kayak et rafting et font de la promotion des activités de plein air en rapport avec l'eau.

Randonnées pédestres

Le territoire de la Minganie compte quelques sentiers pédestres pour la marche et l'observation de la faune et de la flore. Plusieurs sentiers se situent au sud de la route 138 et permettent l'axe au fleuve et aux rivières ainsi qu'aux chutes et cascades. Ces sentiers sont parfois l'unique moyen de pénétration du territoire. Des organismes communautaires sont voués à la gestion et à l'entretien de ces chemins ainsi qu'à la promotion de l'activité de marche et d'observation.

VTT et Motoneige

Le territoire de la Minganie est sillonné de sentiers pour véhicules tout terrain. Même si ces chemins n'ont pas de statut et ne sont pas classés, ils sont fréquentés par les communautés. Le degré de fréquentation est important du fait que cette pratique est très populaire en Minganie d'autant plus qu'elle permet l'accès au territoire, aux lacs et aux secteurs de villégiature. La pratique de la motoneige est très répandue l'hiver particulièrement le long de la TQ-3. Les clubs de motoneige de la Minganie contribuent grandement dans l'expansion de cette pratique et sa popularité.

Raquette et ski de fond

Le territoire de la Minganie compte une piste de ski de fond dans la municipalité de Havre-Saint-Pierre. Cette piste est très fréquentée par les communautés surtout qu'elle est aménagée et équipée pour la pratique du ski de fond. L'organisme gestionnaire de ce loisir œuvre à la vulgarisation de cette pratique et surtout à l'entretien et à la sécurisation du site. Mais, le ski de fond et la raquette ne se limitent pas à cette piste. Beaucoup de sentiers et de tracés sont fréquentés par des marcheurs l'hiver à travers tous les municipalités de la Minganie.

Route bleu

Le long du fleuve Saint-Laurent un sentier maritime structuré avec des abris sécuritaires, des aires de repos et des services d'alimentation et d'hébergement a été conçu. Cette voie navigable pour petites embarcations (canot, kayak) permet la pratique de sports et activités nautiques. L'appellation commune de cette voie est la route bleue. Au Québec, il existe 9 tronçons de route bleue dont ne fait pas partie la Minganie. Sur la Côte-Nord, la route bleue ou des baleines s'arrête à Baie-Trinité.

Route verte

La route Verte réfère à la pratique du cyclisme. Cette activité assez populaire partout au Québec, est relativement présente en Minganie. Sur le territoire de la Minganie, aucun réseau reconnu par vélo Québec n'est identifié. Néanmoins, certaines portions de pistes cyclables existent dans certaines municipalités de la MRC. Ainsi, sur de petites distances, il est possible d'emprunter des pistes cyclables à Sheldrake, Havre-Saint-Pierre et Aguanish.

4.9.7 Paysages

À l'instar de la Côte-Nord, la Minganie est terre de paysages remarquables et d'un naturel exceptionnel. Et dans ce milieu naturel, la route 138 matérialise le plein potentiel paysager. Cette infrastructure routière est aussi un vecteur touristique de grande importance. En effet, en offrant une accessibilité au territoire, la route dévoile des paysages peu communs et des vues uniques. Le paysage fluviale, les chutes, les rivières, la flore sont autant d'éléments esthétiques visibles de la route. Le corridor routier permettant ces vues est donc, un élément structurant de l'activité récréotouristique en Minganie. Une cartographie paysagère a été réalisée par des partenaires gouvernementaux le long de la route 138. Cette cartographie présente une évaluation du paysage d'ambiance et des points de vue remarquables.

4.9.8 Potentiel

Le tourisme est un secteur économique stratégique pour la Minganie. Les qualités environnementales et culturelles caractérisant le territoire de la MRC et ses communautés sont des atouts majeurs dans la mise en valeur du potentiel touristique en faveur du développement socioéconomique.

La route des baleines par ses paysages et ses vues est un produit touristique à part entière. Les îles de l'archipel de Mingan sont un produit d'appel essentiel pour l'attractivité sur le territoire. Leurs particularités, leur statuts et les activités qui s'y développent sont des valeurs ajoutées pour l'économie de la Minganie. L'Île-d'Anticosti, par son statut insulaire, sa nature originelle et son passé culturel, est un potentiel touristique à plusieurs titres. La chasse, l'évasion, la nature et l'eau sont des éléments d'intérêt pour la découverte, le ressourcement et les loisirs. Les grandes rivières et le long littoral proposent des activités de pêche et de chasse à tous les amateurs des grands airs dans un milieu purement naturel, sans contrainte et dans le respect de la durabilité de la ressource et de l'environnement. Les structures d'accueil en place garantissent le bien-être des chasseurs et pêcheurs et le succès de leurs séjours.

Le contexte territorial exceptionnel dans lequel se situe la Minganie est un potentiel appréciable pour l'accroissement du flux touristique dont les origines peuvent dépasser les limites régionales. Centrée entre de grandes régions touristiques, la Minganie peut faire partie de circuits touristiques avec l'offre d'expériences diversifiées pouvant répondre aux adeptes de la nature et du tourisme d'aventure. Des boucles peuvent être constituées aussi bien avec Terre-Neuve-Labrador et la Basse-Côte-Nord à l'est ainsi qu'avec la Gaspésie, l'Île-du-Prince Édouard et la Nouvelle-Écosse au sud et Caniapiscou au Nord. Ces territoires qui connaissent des afflux importants de visiteurs, peuvent être reliés à la Minganie pour créer des opportunités d'extension des réseaux touristiques dans toute la partie Est du Canada. Une vision plus globale et intégrée du potentiel touristiques au-delà des limites régionales et selon les spécificités de chaque territoire peut mener à une stratégie concertée de développement touristique à travers des réseaux structurés et complémentaires permettant une circulation des flux touristiques dans les régions et province de l'Est du Canada.

Figure 36 : Circuit touristique régional



4.9.9 Contraintes

La route 138 est un attrait d'une grande importance pour la Minganie et pour toute la région. Sa discontinuité et son interruption à Kégaska crée un cul-de-sac obligeant les touristes à retourner sur le même parcours sur de longs trajets. L'inexistence d'une boucle ou d'une continuité de la route vers d'autres points d'intérêts peut être une contrainte pour beaucoup de touristes. Donc, malgré l'existence de la route avec une fin de parcours, la Minganie reste encore dans une certaine mesure en enclavement.

Photo 16 : Route 138 Fin (Kégaska)



T.N 2016

L'immense territoire de la Minganie et ses opportunités de développement récréotouristiques restent conditionner par l'accessibilité au territoire. L'inexistence de chemin d'accès à de vastes parties de la MRC, même si ça permet la protection et la conservation, prive les touristes et visiteurs de l'exploration et de l'observation aussi bien des paysages que de la flore et la faune. Un réseau planifié d'accès est à même de rehausser la qualité de l'expérience touristique et surtout de diversifier l'offre de service.

Malgré les efforts consentis en matière d'information touristique, l'aspect promotion et vulgarisation reste l'élément moteur du développement touristique. Et devant l'ampleur de la concurrence entre les secteurs territoriaux, il est nécessaire de mettre en perspective les spécificités et particularités de la Minganie et les avantages de l'expérience touristique proposée à travers le territoire de la MRC.

4.9.10 Orientation

Le tourisme est un levier économique essentiel au développement de la Minganie et de ses communautés. Le potentiel en produits touristiques disponibles sur le territoire de la MRC affiche de grandes perspectives pour la promotion des activités touristiques selon les besoins les plus variés. Selon le plan de développement de l'industrie touristique 2012-2020 du ministère du tourisme, la volonté gouvernementale se traduit par : Un itinéraire vers la croissance dans l'intention de : Faire du tourisme une industrie performante, innovante et axée sur le développement économique.

La vision de la MRC s'inscrit parfaitement dans cette optique avec l'objectif de valoriser les produits et activités touristiques de la Minganie comme élément moteur de l'économie locale et régionale. L'énoncé issu de cette vision est :

Diversifier l'offre de services touristiques en mettant en valeur les sites et les produits spécifiques à la Minganie et en améliorant la promotion, la vulgarisation et l'information touristiques dans une perspective de développement économique responsable.

Orientation d'aménagement # 15	
Diversifier l'offre de services touristiques en mettant en valeur les sites et les produits spécifiques à la Minganie et en améliorant la promotion, la vulgarisation et l'information touristiques dans une perspective de développement économique responsable.	
<p>Problématiques</p> <p>Territoire Territoire enclavé;</p> <p>Service et produit Des offres cloisonnées;</p> <p>Des produits sous exploités;</p> <p>Marché Manque de visibilité;</p> <p>Limite de la promotion ;</p> <p>Infrastructure Absence ou manque d'infrastructures légères;</p>	<p>Objectifs</p> <p>Infrastructure Inscrire la continuité de la route 138 dans les priorités régionales;</p> <p>Planifier un réseau d'accès au territoire;</p> <p>Inscrire le lien interrives dans les priorités régionales;</p> <p>Qualité de l'offre Diversifier l'offre d'expériences touristiques sur tout le territoire de la Minganie;</p> <p>Organiser une offre intégrée des produits touristiques;</p> <p>Mettre en valeur tout le potentiel touristique matériel et immatériel;</p> <p>Développer une programmation d'activités connexes en période estivale;</p> <p>Promotion Promouvoir les produits touristiques spécifiques à la Minganie;</p> <p>Exploiter les technologies d'information et de communication pour la vulgarisation et la promotion ;</p> <p>Étendre l'information et la promotion sur les marchés internationaux ;</p> <p>Dotation Organiser et planifier les sites touristiques majeures;</p> <p>Améliorer le niveau d'équipement des sites touristiques;</p> <p>Améliorer l'information au niveau des sites touristiques;</p>

Orientation d'aménagement # 15	
<p>Diversifier l'offre de services touristiques en mettant en valeur les sites et les produits spécifiques à la Minganie et en améliorant la promotion, la vulgarisation et l'information touristiques dans une perspective de développement économique responsable.</p>	
<p>Problématiques</p> <p>Accueil</p> <p>Sous évaluation des besoins en matière d'accueil;</p> <p>Connaissance</p> <p>Manque de connaissance sur le potentiel touristique de la Minganie;</p> <p>Usages</p> <p>Risques de conflit d'usages.</p>	<p>Objectifs</p> <p>Formation</p> <p>Évaluer les besoins en matière d'accueil;</p> <p>Améliorer l'accueil en ressource humaine;</p> <p>Développement</p> <p>Développer les connaissances des produits touristiques matériels et immatériels;</p> <p>Explorer le territoire et les communautés pour la découverte des caractéristiques particulières de la Minganie;</p> <p>Évaluer l'activité touristique et ses retombées en Minganie;</p> <p>Harmonisation</p> <p>Prioriser l'activité touristique dans les sites touristiques et à fort potentiel touristique;</p> <p>Garantir le caractère public du territoire;</p> <p>Assurer l'accessibilité au territoire public;</p> <p>Respecter la capacité de support du territoire;</p> <p>Assurer la durabilité des ressources à vocation touristique.</p>



LA MOBILITÉ AU SERVICE

DU DÉVELOPPEMENT



4.10 LA MOBILITÉ AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

Art 5. Le schéma doit, à l'égard du territoire de la municipalité régionale de comté :

5° déterminer les voies de circulation dont la présence, actuelle ou projetée, dans un lieu fait en sorte que l'occupation du sol à proximité de ce lieu est soumise à des contraintes majeures pour des raisons de sécurité publique, de santé publique ou de bien-être général;

7° décrire et planifier l'organisation du transport terrestre.

Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'au territoire par la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables, est l'un des objectifs gouvernementaux énoncés pour soutenir la mobilité durable. Le transport n'est donc qu'un moyen ou outil pour matérialiser cette volonté gouvernementale. L'infrastructure et l'organisation du transport doivent soutenir la mobilité durable qui est un élément essentiel au développement économique et social des communautés.

Le réseau de transport est un élément majeur dans l'exercice de l'aménagement du territoire. C'est le principal facteur d'accessibilité et par conséquent, d'occupation et d'utilisation de l'espace. Il contribue ainsi à la structuration et à l'essor des villes et des régions. L'occupation du territoire quant à elle, a des incidences sur le réseau de transport. Elle génère la demande en infrastructure de transport, en planification, en réalisation, en entretien et en gestion.

La révision du schéma d'aménagement est une opportunité pour l'évaluation de la situation de la mobilité, pour détecter les lacunes et surtout pour planifier le développement en adéquation avec les infrastructures existantes et projetées. L'intégration de la mobilité et du transport à l'aménagement du territoire devient un atout à la réussite de la démarche de développement urbain et régional. Pour se faire, la planification passe essentiellement par une identification et un inventaire des différents équipements et infrastructures de transport et une analyse des modes et moyen de déplacement aussi bien pour la population que pour les marchandises. Le diagnostic devient un moyen efficace pour définir des orientations et établir des objectifs dans la perspective d'une utilisation optimale des infrastructures et équipements existants et pour la projection future des besoins en mobilité et transport .

4.10.1 Infrastructures et équipements de transport

4.10.1.1 Infrastructures routières

De par sa situation en région éloignée, la Minganie dispose d'un réseau routier peu développé. L'immensité de son territoire, la faiblesse de son peuplement et son environnement purement naturel n'ont pas nécessité un déploiement important des infrastructures routières. L'inventaire des infrastructures routières du Ministère des Transports met en évidence la typologie et la localisation de la voirie sur tout le territoire de la MRC.

Réseau national

Le réseau national défini comme infrastructure de liaison interrégionale permettant le déplacement entre les grandes agglomérations principales est réduit à une seule route nationale garantissant le seul lien routier entre la Minganie et le reste du Québec.

Ainsi, la route 138 constitue l'ossature du réseau routier minganois et même nord-côtier. Sa construction est récente comparativement au reste du réseau québécois. C'est en 1976 que cette route atteint Havre-Saint-Pierre et en 1996, Natashquan fut désenclavée. Récemment encore, une autre portion fut réalisée jusqu'au village Kégaska en Basse-Côte-Nord. Longeant le fleuve Saint-Laurent, la route 138 traverse la Minganie et tous ses villages sur une distance de plus de 300 km. Son prolongement jusqu'à Blanc-Sablon est une revendication récurrente de la région Côte-Nord.

Réseau collecteur

Le réseau de voirie collectrice est destiné à la liaison des petites agglomérations avec les agglomérations plus importantes. Il permet également l'accès, à partir des centres ruraux isolés, aux infrastructures de dessertes maritimes et aériennes.

En Minganie, le réseau collecteur est très peu développé avec des longueurs de l'ordre de kilomètres. Sur le continent, il est réduit à quelques routes permettant l'accès à partir de la route 138, aux installations portuaires et maritimes de Havre-Saint-Pierre et Natashquan. Sur l'île d'Anticosti, les voies collectrices sont représentées par quelques rues dans le village Port-Menier.

Réseau d'accès à la ressource

Le réseau d'accès aux ressources permet l'accès via une route ou un chemin, à des zones d'exploitation forestière ou minière. Dans cette même catégorie y figurent les voies menant aux installations hydroélectriques, aux zones récréatives, aux zones de conservation de compétence provinciale et aux carrières exploitées par le Ministère des Transports.

Selon ce type de voirie et selon les données du Ministère des Transports, en Minganie, le réseau d'accès à la ressource constitue la principale route sur l'île d'Anticosti. Ainsi, la route traversant toute l'île d'Est en Ouest sur 266 km est classée dans cette catégorie du fait qu'elle permet l'accès au territoire forestier exploité ainsi qu'aux zones de ressources fauniques et récréatives sur l'île. Excepté les premiers 6 km qui sont en traitement de surface, cette route est gravelée.

Réseau local

Le réseau de voirie locale permet l'accessibilité, à partir des autres axes routiers, à la propriété riveraine. La circulation est essentiellement de transit. Il est également caractérisé par la faiblesse du degré de circulation. En Minganie, 3 classes fonctionnelles de ce réseau constituent la voirie locale.

Tableau 162 : Inventaire des infrastructures routières Minganie

Route	Classe	Gestionnaire	Municipalité	Remarque
55000	Accès res- sources	MTQ	L'Ile-d'Anticosti	262 km (Route Transanticostienne)
55000	Collectrice	MTQ	L'Ile-d'Anticosti	2,1 km (Rue des Menier.)
55100	Collectrice	MTQ	L'Ile-d'Anticosti	0,45 km (Aéroport de Port-Menier)
55200	Collectrice	MTQ	L'Ile-d'Anticosti	1,5 km (Chemin du Quai)
55300	Collectrice	MTQ	L'Ile-d'Anticosti	5,9 km (Chemin de l'Aéroport)
55300	Accès res- sources	MTQ	L'Ile-d'Anticosti	1,96 km (Chemin de l'Aéroport)
55400	Locale 3	Locale (3km)	L'Ile-d'Anticosti	4,3 km (Lac Plantin)
55405	Locale 2	Municipalité	L'Ile-d'Anticosti	4,6 km (Lac de la Savane)
55000	Accès res- sources	Municipalité	L'Ile-d'Anticosti	16,1 km (Chemin de la Baie-Saint-Claire)
55500	Locale 2	Municipalité	L'Ile-d'Anticosti	1 km (Baie-Saint-Claire)

Route	Classe	Gestionnaire	Municipalité	Remarque
00138	Nationale	MTQ	MRC de Minganie	327 km (Route des baleines)
50100	Locale 3	Municipal	Rivière-au-Tonnerre (Chaloupe Ouest)/Rivière- au-Graines	4,8 km (Villégiature)
50301	Locale 3	Municipal	Rivière-au-Tonnerre	0,3 km (Rue de la Chute)
50302	Locale 3	Municipalité	Rivière-Saint-Jean (Magpie)	1,5 km (Rue de la Rive)
50303	Locale 2	Municipalité	Rivière-Saint-Jean	1,5 km (Rue des Forestiers)
50307	Locale 1	Municipalité	Longue-Pointe-de-Mingan	1,9 km (Route de l'Aéroport)
50304	Locale 2	Municipalité	Longue-Pointe-de-Mingan	0,6 km (Lieu d'enfouissement en tranché)
50306	Locale 2	Municipalité	Havre-Saint-Pierre	1,3 km (Ancien dépôt en tran- chée Havre-Saint-Pierre)
50200	Collectrice	MTQ	Havre-Saint-Pierre	2,9 km (Route de l'Aéroport)
50203	Locale 1	Municipalité	Havre-Saint-Pierre	1,98 km (Boulevard de l'Es- cale)
50204	Locale 2	Municipalité	Havre-Saint-Pierre	0,13 km (Rue Titane)
50201	Locale 3	Municipalité	Havre-Saint-Pierre	1,89 km (Rue de la Digue)
50202	Locale 3	Municipalité	Havre-Saint-Pierre	0,74 km (Rue des Acadiens)
50311	Locale 3	Municipalité	Havre-Saint-Pierre	0,97 km (Lac des Plaines)
50310	Locale 2	Municipalité	Baie-Johan-Beetz	0,21 km (Rue du Quai)
50320	Locale 2	Municipalité	Baie-Johan-Beetz	0,77 km (Rue du Nord/ Rue Bellevue)
50312	Locale 3	Municipalité	Baie-Johan-Beetz	0,64 km (Lac Salé)
50330	Locale 2	Municipalité	Aguanish	0,18 km (Rue du Ruisseau)
50120	Collectrice	MTQ	Natashquan	0,94 km (Chemin des Robins)
50130	Collectrice	MTQ	Natashquan	4,6 km (Chemin de l'Aéroport)
50125	Locale 3	Municipalité	Natashquan (Pointe-Parent)	0,6 km (Rue du Moulin)
50135	Locale 2	Municipalité	Natashquan (Pointe-Parent)	0,75 km (Rue Papuashipek)

Source : MTQ

4.10.1.2 Transport en commun et collectif

Le transport en commun consistant à transporter plusieurs personnes ensemble sur un même trajet en contrepartie d'un titre de transport, est assimilé au transport collectif comme il se confond généralement avec le transport public. Vu la spécificité des régions éloignées comme la Minganie, l'ensemble de ces transports est traité sans distinction.

Transport collectif

La mise sur pied d'un service de transport collectif dépend de la nature et du volume des déplacements. Et comme la Minganie est caractérisée par la faiblesse de peuplement et surtout par les grandes distances séparant les pôles urbains, la prise en charge de la mobilité des personnes s'avère un défi majeur dans le contexte d'une gestion optimale et durable du service à la mobilité. En Minganie, la compagnie Intercar assure la liaison entre Havre-Saint-Pierre et Sept-Îles soit, une distance de 223 km, par un bus à raison d'un aller-retour par jour excepté la fin de semaine, période durant laquelle le service n'est pas assuré. Ainsi, la partie Ouest de la Minganie où des arrêts existent, bénéficie de ce service contrairement à sa partie Est.

Transport adapté et pour personnes âgées

La prise en charge du service de déplacement des personnes âgées ou à capacité réduite est récente en Minganie. La municipalité de Havre-Saint-Pierre a commencé à offrir le transport adapté pour sa population en fonction de la demande des usagers.

Transport scolaire

Le transport scolaire en Minganie est pris en charge par la commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord. Les localités sont desservies gratuitement selon une organisation établie en fonction des cycles d'enseignement et des distances par rapport à l'école. Les élèves fréquentant l'école secondaire de Havre-Saint-Pierre et résidant entre Magpie et Sheldrake et entre Aguanish et Pointe-Parent, bénéficient du transport scolaire la fin de semaine. Ceux habitant à Longue-Pointe-de-Mingan, Rivière-Saint-Jean et Baie-Johan-Beetz sont transportés quotidiennement.

Service Taxis

Selon la commission des transports du Québec, pour la Minganie, et particulièrement Havre-Saint-Pierre, 5 permis de taxi pour un service régulier sont actifs. Actuellement, ce service est assuré sur tout le territoire de la MRC au moyen d'une voiture et une fourgonnette.

4.10.1.3 Transport ferroviaire

Le transport ferroviaire en Minganie concerne exclusivement l'industrie minière. Une ligne de chemin de fer appelée chemin de fer de la Rivière Romaine a été créée en 1949. Ce chemin de fer d'intérêt local est la propriété de la compagnie QIT-Fer et Titane, elle-même, une filiale de Rio Tinto. Le CFRR relie Havre-Saint-Pierre au gisement d'ilménite massive (fer titané) du lac Tio, sur une distance d'environ 43 km (26 ml). Ce chemin de fer privé est sous la compétence du gouvernement du Québec.

4.10.1.4 Transport maritime

Du fait de sa situation côtière et de ses établissements humains à proximité du fleuve, la Minganie dispose de plusieurs installations portuaires le long du fleuve Saint-Laurent.

Tableau 163 : Inventaire des infrastructures maritimes

Municipalité	Catégorie	Fonction	Juridiction	Coordonnées	
				N	O
Aguanish		Pêche	Pêches et Océans Canada	50°13'33"	62°06'24"
Baie-Johan-		Pêche*	Transport Canada (Cession)	50°17'02"	62°48'37"
Havre-Saint-Pierre	Port d'intérêt local	Tourisme Transport Pêche	Privé/Corporation de développement et de gestion	50°14'13"	63°36'30"
L'Ile-d'Anticosti (Port-Menier)	Autre infrastructure	Transport	Gouvernement du Québec	49°48'43"	64°21'56"
Longue-Pointe-de-Mingan (Mingan)		Pêche	Pêches et Océans Canada	50°17'22"	64°01'11"
Natashquan	Autre infrastructure	Pêche Transport	Transport Canada (cession)	50°11'21"	61°50'28"
Rivière-au-Tonnerre		Pêche	Pêches et Océans Canada	50°16'26"	64°46'54"

Port de Havre-Saint-Pierre

La principale infrastructure portuaire en Minganie se situe dans le village Havre-Saint-Pierre. Classé par Transport Québec comme port commercial stratégique d'intérêt local, le port de Havre-Saint-Pierre a plusieurs vocations. Il garantit la desserte maritime vers L'Ile-d'Anticosti et la Basse-Côte-Nord sur une base régulière avec une interruption sur une partie de l'hiver. Il est également à vocation industrielle, commerciale et touristique.

Port de Natashquan

De seconde importance, le port de Natashquan est classé autre infrastructure portuaire de propriété fédérale (Transport Canada). En termes de vocation, le port de Natashquan est utilisé pour la desserte de la Basse-Côte-Nord, ainsi que pour l'activité de pêche.

Port de Port-Menier

Principal accès à L'Ile-d'Anticosti, le port de Port-Menier est situé près du village. Considéré comme autre infrastructure portuaire par Transport Québec, il est sous la juridiction provinciale. La vocation de ce quai est essentiellement la desserte et l'approvisionnement des habitants de l'île. La liaison maritime entre Rimouski et la Basse-Côte-Nord fait escale à Port-Menier à raison de deux passages par semaine, permettant le transport des biens et des personnes. Cette infrastructure permet également le transport du bois coupé sur l'île vers la rive sud du fleuve Saint-Laurent.

* Débarquement interdit

4.10.1.5 Transport aérien

Le transport aérien en Minganie est assuré par deux aéroports sur le territoire terrestre de la MRC et un aéroport dans sa partie insulaire. La spécificité du territoire et des activités qui s'y développent ont nécessité également la présence de structures moins lourdes telles les hydrobases.

Tableau 164 : Inventaire des infrastructures aéroportuaires

Municipalité	Nom de l'aéroport	Coordonnées		Gestion	Accès
Aguanish	Hydroaérodrome	50° 13' 50"	62° 6' 45"	Autre	Public
Havre-Saint-Pierre	Hydroaérodrome	50° 15' 47"	63° 33' 02"	Autre	Restreint
	Aéroport	50° 16' 54"	63° 36' 41"	Fédéral	Public
L'Ile-d'Anticosti	Aérodrome Rivière Bell	49° 4' 44"	62° 14' 12"	Autre	Restreint
	Aérodrome Rivière-aux - Saumons	49° 24' 05"	62° 17' 44"		
	Aéroport Port-Menier	49° 50' 11"	64° 17' 19"	Provincial	Public
Natashquan	Hydroaérodrome (Lac de l'Avion)	50° 11' 21"	61° 45' 14"	Autre	Restreint
	Aéroport	50° 11' 24"	61° 47' 20"	Fédéral	Public

Source : MTQ

Aéroport de Havre-Saint-Pierre

Situé à quelques kilomètres du village, l'aéroport de Havre-Saint-Pierre est une propriété du gouvernement fédéral. Transport Canada est l'exploitant de cette infrastructure dont il a repris la gestion en 2009. D'une superficie totale de 90ha, cet aéroport comporte une aérogare, une piste asphaltée de 4500'X100', un garage d'entretien et un service de ravitaillement. Des vols réguliers sont assurés par certaines compagnies aériennes.

Aéroport de Natashquan

L'aéroport régional de Natashquan appartient à Transport Canada et est exploité par la municipalité de Natashquan. Proche du village, sa superficie est de 64ha avec une aérogare, une piste asphaltée de 4500'X100', un garage d'entretien combiné, une station d'information de vol exploitée par Nav Canada à partir de l'aéroport de Sept-Îles et un service de ravitaillement en carburant.

Aéroport de L'Ile-d'Anticosti

L'aéroport de L'Ile-d'Anticosti se situe près du village Port-Menier. La propriété et l'exploitation reviennent à Transport Québec. Cette infrastructure est composée d'une piste asphaltée de 4866 pieds sur 150 pieds. Elle peut accueillir les aéronefs en régime VFR et IFR, 24 heures par jour, sept jours par semaine.

Hydrobase

Les municipalités de Rivière-au-Tonnerre, Longue-Pointe-de-Mingan, Havre-Saint-Pierre et Aguanish comptent des hydrobases comme infrastructure de transport occasionnel. Ces installations consistent généralement en des quais flottants sur des lacs. Elles sont utilisées pour le transport de touristes depuis les villages vers les pourvoiries souvent inaccessibles, situées au nord de la MRC.

4.10.1.6 Réseau récréatif

Les déplacements actifs s'inscrivant dans la dynamique de la mobilité durable, font des pistes cyclables des vecteurs de promotion du transport alternatif. En région éloignée, les grandes distances et la nature des déplacements ne permettent l'instauration de tel concept que dans les villages. De ce fait, à l'extérieur des zones habitées, les pistes cyclables sont vouées à l'activité récréative et sportive comme le sont également, les sentiers pédestres, les pistes de motoneige et de véhicules hors route.

Piste cyclable

En Minganie, le réseau cyclable est sommaire et discontinu sur le territoire continental de la MRC. Les tronçons de pistes cyclables existant dans certaines municipalités longent la route 138 et certains occupent l'ancien tracé de cette route. La longueur totale des pistes cyclables connues en Minganie continentale avoisine les 50 km avec des distances considérables entre les tronçons. Sur la partie insulaire, le réseau de piste cyclable constitue une véritable boucle reliant Port-Menier à la pointe-ouest. La longueur de ce réseau avoisine les 75 km.

Piste Quad

La pratique de véhicule tout terrain est très répandue en Minganie. Malgré l'inexistence d'un circuit officiel de Quads, le territoire est sillonné par des chemins VTT. L'usage des VTT n'est pas seulement à des fins récréatives, mais également pour les déplacements des villégiateurs dont les chalets ne sont pas accessibles par auto durant certaines périodes de l'année. Le seul tronçon répertorié et cartographié se situe entre Pointe-Parent et Rivière Natashquan à l'extrémité Est de la MRC. Longeant le tracé de la route 138, la longueur approximative de cette piste est de 18 km.

Piste motoneige

Le réseau de piste motoneige s'étend sur tout le territoire de la Minganie depuis la limite Ouest; Rivière-au-Bouleau, jusqu'à Pointe-Parent à l'Est de Natashquan. Selon la classification des sentiers motoneige, 3 types sont recensés en Minganie :

- Le sentier Trans-Québec a la caractéristique de traverser un minimum de 3 régions administratives de la FCMQ. En continuité du sentier 3 qui commence à Tadoussac, ce type de piste s'étend depuis Rivière-au-Bouleau jusqu'à Baie-Johan-Beetz sur une distance approximative de 248 km.
- Le sentier régional qui traverse 3 municipalités et le sentier local qui est un collecteur à la TQ -3 ou un réseau d'accès aux services, sont une continuité du sentier Trans-Québec depuis Baie-Johan-Beetz jusqu'à Pointe-Parent à l'Est de Natashquan. Ce sentier s'étend sur une distance d'environ 99 km.
- Le sentier privé qui n'est pas reconnu par la FCQM et n'est pas entretenu par un club de motoneigistes affilié à cette fédération est représenté en Minganie par un tronçon d'environ 15,36 km près de la rivière Romaine.

4.10.2 Déplacements

Les déplacements sont fonctions du contexte géographique et des réalités territoriales de la MRC. Les particularités de la MRC telles les distances, le degré de peuplement et le niveau d'équipement impliquent une approche spécifique à l'analyse des déplacements ou de la mobilité qu'ils soient locaux ou régionaux.

4.10.2.1 Déplacements terrestres

Les déplacements en Minganie obéissent à trois critères principaux soit, l'infrastructure, le moyen de transport et la destination. L'infrastructure terrestre est essentiellement la route 138 qui permet les liaisons locales et régionales. Les moyens de transport terrestre se résument à l'automobile. Quant aux destinations, elles diffèrent du local au régional.

4.10.2.1.1 Déplacements locaux

La mobilité relatif au travail en Minganie est dominée par les déplacements locaux. La majeure partie des déplacements soit, 82,84% du total des déplacements se fait dans la même municipalité. Et considérant la concentration de l'occupation du sol dans les villages et l'inexistence de centres d'attraction à l'extérieur des villages, il est possible de prétendre que la mobilité se limite au sein même du village.

Tableau 165 : Déplacements entre le domicile et le lieu de travail des personnes occupées dans la même municipalité

Résidence	Travail		
	Municipalité	Total	%
Aguanish	40	100	40,00
Baie-Johan-Beetz	15	40	37,50
Havre-Saint-Pierre	1505	1610	93,47
L'Ile-d'Anticosti	45	65	69,23
Longue-Pointe-de-Mingan	80	170	47,05
Natashquan	105	115	91,30
Rivière-au-Tonnerre	30	50	60,00
Rivière-Saint-Jean	15	65	23,07
Total	1835	2215	82,84

Source: Statistique Canada 2016

Les déplacements locaux sont dominants à Havre-Saint-Pierre et à Natashquan. Ceci s'exprime dans le premier cas, par la concentration des équipements et commerces à Havre-Saint-Pierre et dans le second cas, par l'éloignement de Natashquan des autres pôles urbains. Les déplacements locaux sont moins importants à Baie-Johan-Beetz et Rivière-Saint-Jean ce qui explique la dépendance de ces deux villages du pôle principal Havre-Saint-Pierre.

Concernant l'aspect temporel, plus de trois quart des déplacements soit 79,34% durent moins de 15 minutes. En fonction des distances entre les municipalités, ce taux confirme la dominance des déplacements locaux énoncés précédemment. Pour Havre-Saint-Pierre, les déplacements de moins de 15 minutes constituent 84,43% du total des déplacements. Les déplacements de plus d'une heure ne comptent que pour 5,31% du total des déplacements. Le temps de déplacement de plus de 60 minutes domine chez les populations de Rivière-Saint-Jean, de Rivière-au-Tonnerre et d'Aguanish.

Tableau 166 : Déplacements entre le domicile et le lieu de travail des personnes occupées 2016

Résidence	Durée du trajet (min)					Total
	-15	15-29	30-34	45-59	60 +	
Aganish	50	25	30	0	10	115
Baie-Johan-Beetz	20	0	15	0	0	35
Havre-Saint-Pierre	1455	115	40	20	85	1715
L'Ile-d'Anticosti	65	0	0	0	10	75
Longue-Pointe-de-Mingan	135	0	55	0	0	190
Natashquan	115	10	0	0	0	125
Rivière-au-Tonnerre	65	10	10	0	10	95
Rivière-Saint-Jean	35	25	0	20	15	95
Total	1940	185	150	40	130	2445

Source: Statistique Canada 2016

L'auto est le moyen le plus utilisé et le mode solo domine les déplacements. 82,92% des déplacements se font par auto avec conducteur seul. Le plus bas taux d'utilisation de l'auto en solo est enregistré à Natashquan avec une valeur de 72%. La marche à pied est à hauteur de 9% des déplacements. Ce mode de déplacement est plus fréquent à Natashquan et à Baie-Johan-Beetz.

Tableau 167 : Moyen de déplacements entre le domicile et le lieu de travail des personnes occupées 2016

Résidence	Moyen de transport						Total
	Auto conducteur	Auto passagers	Transport en commun	À Pied	Bicyclette	Autre moyen	
Aganish	100	0	0	0	0	0	100
Baie-Johan-Beetz	30	0	0	10	0	0	40
Havre-Saint-Pierre	1430	75	10	165	40	10	1730
L'Ile-d'Anticosti	60	0	0	10	0	0	70
Longue-Pointe-de-Mingan	170	10	0	10	0	10	200
Natashquan	90	0	0	25	0	10	125
Rivière-au-Tonnerre	65	10	0	0	0	0	75
Rivière-Saint-Jean	70	10	0	0	0	10	90
Total	2015	105	10	220	40	40	2430

Source: Statistique Canada 2016

En Minganie, le village Havre-Saint-Pierre est le plus important générateur de mobilité. Il a la particularité de concentrer plus de la moitié de la population de la Minganie et il concentre également les services et équipements de la MRC. Ainsi, son champ d'influence s'étend à tout le territoire de la Minganie. Malgré les distances, l'essentiel des déplacements est donc des municipalités vers Havre-Saint-Pierre aussi bien pour les équipements de santé, que pour l'éducation et le commerce.

Au sein du pôle Havre-Saint-Pierre, certains axes connaissent un achalandage plus que d'autres. Les artères les plus fréquentées sont la rue de la Digue et le boulevard de l'Escale.

4.10.2.1.2 Déplacements régionaux

Dans la région de la Côte-Nord, et selon la hiérarchie des centres urbains, Havre-Saint-Pierre est un pôle secondaire comparativement à la ville de Sept-Îles qui est un pôle principal. Ainsi, pour des services, équipements et activités à caractère régional, Sept-Îles exerce une attractivité sur tout le territoire de la Minganie. La route 138 est par conséquent, le principal et unique axe de déplacement des villages vers Sept-Îles et vice-versa. L'hôpital de Sept-Îles, le CEGEP, les centres commerciaux sont les principales destinations de la population de la Minganie. Dans ce cas aussi, l'automobile est le principal moyen de transport utilisé pour ces déplacements.

En se référant aux données statistiques du recensement de 2016 concernant les déplacements entre le domicile et le travail, il apparaît que la mobilité des travailleurs de la Minganie s'effectue essentiellement sur le territoire de la MRC alors que les déplacements externes hors MRC ne comptent que pour 3,61% du total de déplacements. Les déplacements hors de la province sont plus minimes avec une proportion de 0,45%. Considérant les données sur l'utilisation du transport en commun, il s'avère que l'auto est le principal moyen de transport pour les déplacements hors MRC.

Tableau 168 : Déplacements entre le domicile et le lieu de travail des personnes occupées 2016

Résidence	Travail				Total
	Municipalité	MRC	Hors MRC	Hors Québec	
Aguanish	40	50	10	0	100
Baie-Johan-Beetz	15	25	0	0	40
Havre-Saint-Pierre	1505	75	30	0	1610
L'Île-d'Anticosti	45	20	0	0	65
Longue-Pointe-de-Mingan	80	75	15	0	170
Natashquan	105	10	0	0	115
Rivière-au-Tonnerre	30	10	10	0	50
Rivière-Saint-Jean	15	25	15	10	65
Total	1835	290	80	10	2215

Source: Statistique CANADA 2016

4.10.2.1.3 Débit de circulation

La route 138 étant le principal axe de circulation, le débit qui la caractérise renseigne sur le degré de son utilisation. Selon les données du Ministère des Transports, il apparaît que le tronçon de la route 138 situé sur le territoire de la Minganie est le moins sollicité par rapport aux autres MRC traversées par cette route.

À l'échelle de la Minganie et de façon générale, le débit de circulation enregistré sur la route 138 est jugé faible. La route 138 à l'Ouest de Havre-Saint-Pierre est également plus fréquentée que la portion à l'Est excepté pour le tronçon reliant Natashquan à Pointe-Parent. Une légère augmentation de la circulation est enregistrée durant la saison estivale particulièrement entre Rivière-Saint-Jean et Mingan ainsi qu'à l'Est de Havre-Saint-Pierre.

Tableau 169 : Débit de circulation Route 138 Minganie

Zone	Municipalité	tronçon	Vitesse max. affichée	DJMA	DJME
01	Rivière-au-Tonnerre	Rivière-au-Bouleau Rivière-au-Tonnerre	90	680	740
02	Rivière-au-Tonnerre	Rivière-au-Tonnerre Rivière Jupitagon	90	610	660
03	Rivière-Saint-Jean	Rivière Jupitagon Rivière-Saint-Jean	90	610	660
04	Longue-Pointe de Mingan	Rivière-Saint-Jean Mingan	90	760	1050
05	Havre-Saint-Pierre	Rivière Mingan Havre-Saint-Pierre	90	1180	1280
06	Havre-Saint-Pierre	Havre-Saint-Pierre Aéroport	70	170	180
07	Havre-Saint-Pierre	Havre-Saint-Pierre Rivière Corneille	90	530	740
08	Baie-Johan-Beetz	Rivière Corneille Rivière Pont Brillant	90	530	740
09	Aguanish	Rivière Pont-Brillant Rivière Aguanish	90	530	740
10	Aguanish	Rivière Aguanish Rivière Uahtauakau	90	380	410
11	Natashquan	Rivière Uahtauakau Petite rivière Natashquan	90	380	410
12	Natashquan	Chemin du Quai	70	130	170
13	Natashquan	Natashquan/Aéroport	70	170	180
14	Natashquan	Aéroport/Lac d'avion	70	190	240
15	Natashquan	Petite rivière Natashquan Pointe Parent	50/90	800	860
16	Natashquan	Pointe Parent Rivière Natashquan	70	0	0

Source : MTQ 2017

Sur L'Ile-d'Anticosti, et vu la faiblesse du degré de peuplement et la concentration de la population dans le village Port-Menier, le débit de circulation est encore plus faible que sur la partie continentale de la Minganie.

Tableau 170 : Débit de circulation L'Ile-d'Anticosti

Zone	Voie	tronçon	% véhicule lourd	Vitesse max. affichée	DJMA	DJME
01	Chemin de l'aéroport	Rue Menier Route Transanticostienne	6	90	110	150
02	Route Trans-anti-costienne	Chemin de la Rivière-aux Canards Chemin de l'aéroport	28	70	140	190
03	Rue des Menier	Chemin de la Rivière-aux Canards Chemin de l'aéroport	28	50	140	190
04	Rue Innommée (Accès à l'aéroport)	Chemin de l'aéroport Aéroport	3	/	60	70
05	Route trans-anticostienne	Chemin de l'aéroport Ruisseau Gaudry	28	70	140	190

Source : MTQ 2017

Considérant l'évolution de la mobilité sur le territoire de la Minganie, il est constaté de façon globale, une diminution du débit entre 2012 et 2016 ce qui correspond à une décroissance de l'achalandage sur la route 138. Le seul tronçons ayant connu une légère augmentation du trafic se situe entre Mingan et Havre-Saint-Pierre.

Tableau 171 : Évolution du débit journalier moyen annuel en Minganie

Zone	Tronçon	DJMA				
		2008	2012	%	2016	%
01	Rivière-au-Tonnerre Rivière-Saint-Jean	490	830	69	610	-26
02	Rivière-Saint-Jean Mingan	730	1080	47	760	-29
03	Mingan Havre-Saint-Pierre	750	1150	53	1180	2
04	Havre-Saint-Pierre Aguanish	600	920	53	530	-42
05	Aguanish Natashquan	400	400	0	380	-5

Source : MTQ

4.10.2.1.4 Camionnage

Situé en région éloignée, la Minganie dépend dans ses approvisionnements en bien et service des grands centres urbains du Québec. La route 138 étant le seul accès routier à ce territoire, elle est donc, un grand axe de déplacement de la marchandise. En plus de la route 138, le réseau routier de camionnage de la Minganie se compose de quelques voies à savoir, la route de l'aéroport de Havre-Saint-Pierre et le chemin des Robins et de l'aéroport à Natashquan.

La route 138 est une voie de transit permettant l'accès à tout véhicule lourd avec un minimum de restriction. La seule restriction sur cette route est la hauteur libre limitée au niveau du pont Touzel à la Rivière Sheldrake (municipalité de Rivière-au-Tonnerre). Cette hauteur est de 5,95 m dans la direction Ouest et 6,02 m dans la direction est.

Les autres voies de camionnage classées routes restreintes impliquant l'autorisation de circulation de tous les véhicules lourds avec certaines restrictions telles que, la charge, la hauteur, la pente, la sinuosité et l'étroitesse de la chaussée ne semblent pas exister en Minganie. Selon les données du ministère, aucune de ces contraintes n'est signalée sur ce type de route de camionnage.

Le réseau de camionnage sur le territoire de la MRC de Minganie est sous la responsabilité du ministère des Transports.

4.10.2.1.5 Transport ferroviaire

Le chemin de fer opéré par Rio Tinto assure le déplacement des travailleurs entre Havre-Saint-Pierre et la mine Tio située à 43 km au nord du village. En période d'activité, 6 voyages par jours sont effectués pour le transport du personnel et 10 pour le transport du minerai. Ainsi, 16 déplacements sont opérés sur cette ligne en aller-retour soit en moyenne, 1 voyage chaque 2 heures.

Ces déplacements sont effectués de jour et de nuit selon les quarts de travail. Le terminal pour le personnel se situe en plein village à proximité des résidences et celui du minerai se situe au port de Havre-Saint-Pierre.

4.10.2.2 Prévision en transport terrestre

La mobilité évolue au rythme de la dynamique de développement démographique et socioéconomique caractérisant le territoire. Ainsi, l'accroissement des déplacements et de la demande en transport est influencé par le degré de peuplement et la mobilité de la population. Et cette mobilité est motivée par des besoins socioéconomiques tel le travail, les soins, l'enseignement, l'approvisionnement, les loisirs et autre.

Selon les projections démographiques de l'institut de la statistique du Québec, la population de la Minganie connaîtra une diminution de plus de 10% à l'échéance 2041. Cette décroissance sera accompagnée par une progression de la catégorie d'âge de plus de 65 ans alors que la catégorie de 20 à 64 ans connaîtra une baisse considérable. Cette situation se traduit donc, par un vieillissement de la population et une diminution de la population en âge de travailler.

Tableau 172 : Perspective de la population Minganie

Année	2011	%	2041	%
Population	6582		5883	
0-19	1521	23,1	1269	21,6
20-64	4166	63,3	2928	49,8
65-+	895	13,6	1686	28,6

Source : ISQ

Sur le plan économique, le portrait régional de la Côte-Nord établi par le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation révèle que l'indice de développement économique qui repose sur la démographie, le marché du travail, le revenu et la scolarité, est en baisse depuis 2013. Les prévisions économiques de Desjardins pour la région administrative de la Côte-Nord, indiquent que dans le secteur primaire, une stabilisation de l'emploi est attendue, que la conjoncture demeure difficile dans l'industrie forestière, que le secteur minier a besoin de main-d'œuvre à combler, mais pas évident en Minganie et que les heures travaillées dans l'industrie de la construction sont appelées à fléchir. Enfin, les objectifs liés à l'atteinte de l'équilibre budgétaire annoncés par le gouvernement, freineront la croissance de l'emploi dans l'administration publique. Ces prévisions semblent indiquer que la situation économique en Côte-Nord et particulièrement en Minganie ne connaîtra pas un développement considérable et que même la stabilisation de la situation actuelle est un enjeu prioritaire.

Il est probable que la nature des déplacements soit appelée à changer en adéquation avec les changements démographiques et les caractéristiques socioéconomiques. Ainsi, les besoins de mobilité des personnes âgées seront une priorité au niveau de la MRC que ce soit en termes de mode de transport, de destination ou de temps. Et avec la concentration des services et équipements destinés à cette catégorie de la population, une organisation du transport et de la mobilité est à développer pour répondre aux besoins spécifiques des personnes âgées et en perte d'autonomie ou à capacité réduite.

A la lumière de ces informations et de cette évaluation qualitative, il apparaît que le transport sur le territoire de la Minganie n'est pas appelé à se développer en terme quantitatif. Les axes de transport ne subiront probablement pas de pression en termes d'usage et le degré de déplacement ne sera pas sensiblement plus élevé.

Le défi concernant le transport en Minganie sera beaucoup plus d'ordre organisationnel avec des approches innovantes en matière de mobilité et d'offre de service et en adéquation avec les réalités démographiques et économiques caractérisant la Minganie.

4.10.3 Adéquation des infrastructures et équipements de transport

L'identification des infrastructures et équipements de transport et la connaissance du portrait général des déplacements sur le territoire de la Minganie permettent d'analyser le degré d'adéquation des réseaux de transport avec la demande actuelle et prévisible en déplacement. Le but de cet examen est de déterminer le niveau de satisfaction de l'offre en transport et par conséquent, l'identification des insuffisances et des dysfonctionnements des réseaux et équipements de transport des personnes et des marchandises.

4.10.3.1 Infrastructures routières

4.10.3.1.1 Niveau de service

Le flux de circulation sur le réseau supérieur en Minganie n'est pas comparable à celui des grands centres urbains. Les débits enregistrés sur les tronçons de la route 138 et l'expérience des usagers de cet axe indiquent que dans un état normal, cette infrastructure joue pleinement son rôle dans les déplacements aussi bien sur le territoire de la MRC que dans la liaison avec la MRC voisine Sept-Rivières. L'inexistence du phénomène de congestion sur cet axe implique que la capacité théorique de la route 138 n'a pas été atteinte. En effet, si l'on considère une capacité théorique de 2800 véhicules par heure pour une route à deux voies sans feu de circulation comme la route 138 et tenant compte des débits de circulation enregistrés sur cette route, il est évident que la situation d'offre de transport est de loin supérieure à la demande. Les conditions remarquables d'écoulement libre de la circulation et le niveau de confort de la conduite sur la route 138 permettent de considérer cette infrastructure de niveau de service **A** correspondant à de meilleures conditions de circulation.

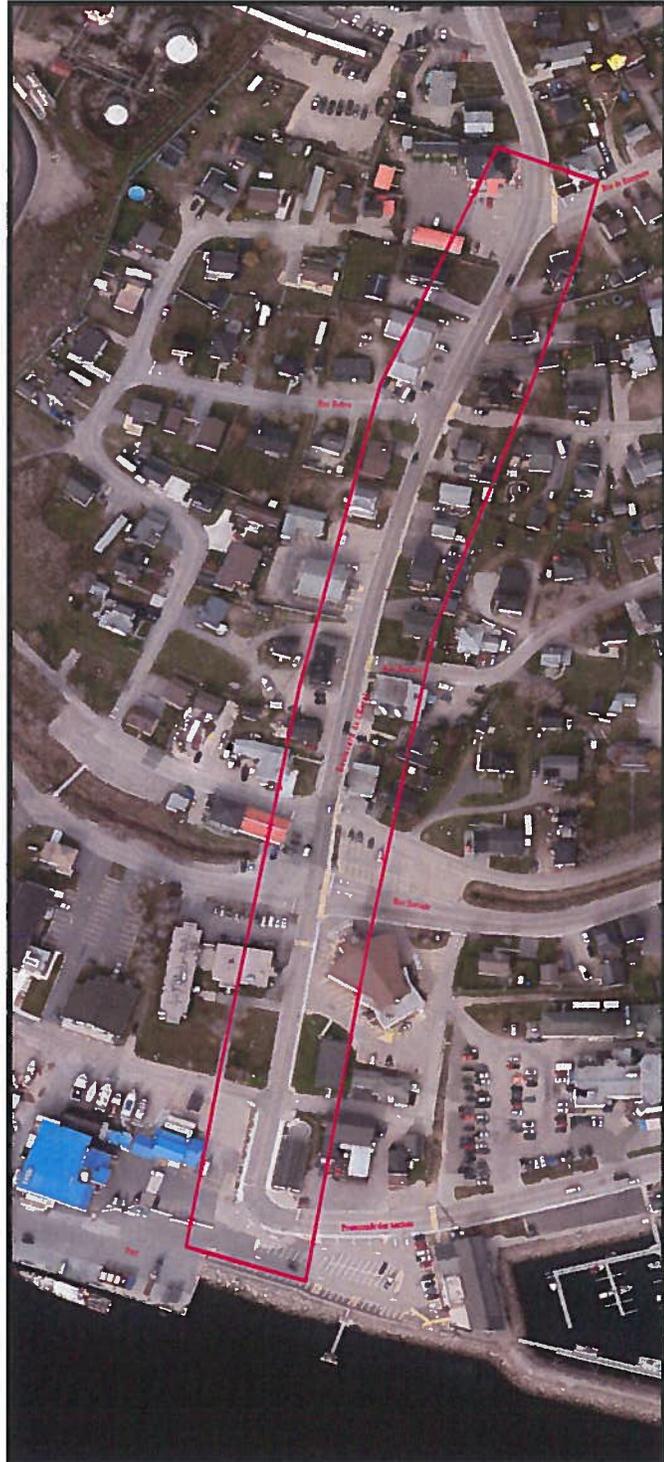
4.10.3.1.2 Desserte routière

En Minganie, le pôle urbain le plus attractif est le village Havre-Saint-Pierre. Et dans ce village, la concentration des équipements, services et commerces sur les axes routiers soit, la rue de la Digue et le boulevard de l'Escale, implique une certaine fréquentation et génère plus de circulation.

Le boulevard de l'Escale est le principal accès au village, il dessert également le port de Havre-Saint-Pierre. Ainsi, le passage de véhicules lourds sur cet axe traversant le village génère un certain inconfort surtout que cette voie n'est pas très large au centre du village. Le même phénomène est observable sur toutes les rues du Havre que les camions empruntent pour l'approvisionnement des commerces et la livraison domiciliaire. Les stationnements du havre du commerce sur la rue de la Digue sont également utilisés comme halte par les camionneurs en transit.

Cette situation dans un contexte rural est relativement problématique. L'accès actuel aux installations portuaires du Havre et la traverse des véhicules lourds des secteurs résidentiels et des centres à grande fréquentation semblent inadéquats. Les caractéristiques de la voirie au sein du village ne sont pas adaptées à ce type de circulation. Il est donc nécessaire d'examiner les itinéraires de déplacements en fonction de la nature et du degré d'utilisation de la voirie à Havre-Saint-Pierre ou d'aménager la rue en considérant les différents types d'usage y compris la marche et le vélo.

Figure 37 : Boulevard de l'Escale Havre-Saint-Pierre



4.10.3.1.3 Caractéristiques techniques des infrastructures

La qualité des déplacements et de la mobilité des personnes et des marchandises est tributaire de l'état des infrastructures routières. Ainsi, les caractéristiques techniques de la voirie sont des indicateurs sur la fiabilité du réseau routier et sur son niveau de performance et par conséquent, sur le degré de satisfaction des utilisateurs. La longueur de la route 138 en Minganie, soit, plus de 300 km, et de la transanticozienne qui s'étend sur 266 km, suppose l'existence de certains paramètres contraignants pour la circulation. Certains tronçons peuvent être problématiques selon leur configuration ou leur état.

Pentes

La topographie de la Minganie a conditionné la morphologie de la trame viaire sur ce territoire. Ainsi, le relief accidenté a donné lieu à une infrastructure hétérogène dans sa forme. Les pentes caractérisant la route 138 témoignent de cette situation. Plusieurs sections de cette infrastructure ont été identifiées par le ministère des Transports comme des zones de pentes prononcées ou critiques signifiant une perte de vitesse de 25 km/h pour un camion gravissant ces pentes. Les tronçons les plus affectés par ce phénomène se situent particulièrement entre la Rivière Manitou et la Rivière du Sault-Plat dans la municipalité de Rivière-au-Tonnerre.

Courbes

Le relief a également façonné le tracé de la route en imposant un parcours sinueux entre le fleuve et les montagnes. Le long du corridor routier de la route 138, certains tronçons présentent des courbes accentuées. Pour les courbes où l'écart entre la vitesse affichée et la vitesse sécuritaire est d'au-moins 10 km/h, la circulation peut être jugée problématique. Ce phénomène de courbe sous-standard est plus fréquent depuis Sheldrake et jusqu'à l'Est de la Rivière Jupitagon. Mingan connaît également des courbes sous-standard sur la route 138. A l'Ouest de l'embouchure de la Rivière Romaine, dans la municipalité de Havre-Saint-Pierre, plusieurs courbes problématiques sont signalées. Plus à l'Est, entre la Rivière Pashashibou et Natashquan, la route est marquée par la présence de plusieurs tronçons à courbe sous-standard. Les travaux réalisés par le MTQ à Aguanish ont permis d'atténuer la présence de ces courbes.

Visibilité de dépassement

La possibilité de dépassement est une notion qui réfère à une visibilité suffisante pour effectuer une manœuvre et pouvoir dépasser un véhicule ou un obstacle en toute sécurité et avec le moins d'inconfort. L'alignement droit de la route et l'inexistence d'obstacles visuels favorisent une bonne visibilité de dépassement.

En Minganie, et sur la route 138, l'existence de certains tronçons en pente accrue et avec des courbes accentuées peut minimiser la visibilité et empêcher la possibilité de dépassement sécuritaire. Selon le ministère des Transports, la problématique du dépassement n'est pas significative en Minganie, néanmoins certains tronçons peuvent présenter certaines limites aux possibilités de dépassement. Les cas identifiés se situent dans la municipalité de Rivière-au-Tonnerre à l'Ouest de Sheldrake jusqu'à l'Est de Rivière-au-Tonnerre. Ceci est le cas également sur certains tronçons entre Aguanish et Natashquan.

État de la chaussée

Selon la mesure de la qualité de roulement qui se définit par l'indice de rugosité international (IRI), la route 138 semble offrir un état de chaussée de bonne qualité. Les efforts d'entretien engagés par le MTQ permettent de maintenir et d'améliorer cette situation. Selon les données du MTQ, le confort au roulement s'est significativement amélioré en passant de 72,2% en 2014 à 81,9% en 2018.

Tableau 173 : Évolution de l'indice de rugosité international route 138 Minganie

IRI				
Année	Bon état (%)	Déficiences mineures (%)	Déficiences majeures (%)	Inadéquats (%)
2014	72,2	20,4	2,6	4,4
2016	74,7	19,5	2,3	3,6
2018	81,9	14,5	1,4	2,2

Source : MTQ 2018

Tableau 174 : Évolution de l'orniérage route 138 Minganie

Ornières				
Année	Bon état (%)	Déficiences mineures (%)	Déficiences majeures (%)	Inadéquats (%)
2014	97,8	0,8	0,8	0,5
2016	98,6	0,5	0,5	0,4
2018	98,6	0,5	0,4	0,5

Source : MTQ 2018

Le phénomène d'orniérage correspondant à une dégradation de la chaussée et l'apparition de traces creusées, affecte peu la route 138 en Minganie. En effet, selon les données du ministère des Transports, le taux d'orniérage en 2018 a atteint 98,6 % traduisant un bon état de la surface de roulement avec un taux d'amélioration de 0,8% depuis 2014.

Dans l'ensemble et considérant le paramètre fissuration, la route 138 est considérée en bon état. Le phénomène de fissuration s'est accru entre 2014 et 2016, mais la situation s'améliore progressivement avec une diminution de 4,2% de la déficience depuis 2016.

Tableau 175 : Évolution du taux de fissuration route 138 Minganie

Fissuration				
Année	Bon état (%)	Déficiences mineures (%)	Déficiences majeures (%)	Inadéquats (%)
2014	82,2	11,2	6,6	N/A
2016	76,3	15,8	7,9	N/A
2018	80,6	13,8	5,7	N/A

Source : MTQ 2018

Fonctionnalité du réseau supérieur

En Minganie, la villégiature est un mode d'habitat assez répandu. Des sites de villégiature regroupée et individuelle occupent certaines parties du littoral. Cette occupation a donné lieu à une prolifération d'accès directs à la route 138 pour desservir les chalets. Le faible débit de circulation ne génère pas de problèmes de fluidité mais les entrées privées peuvent créer des points de conflits avec la circulation de transit, particulièrement le camionnage. Ne disposant d'aucune signalisation, ces entrées privées peuvent constituer des sources de danger pour les usagers de la route 138. Le facteur visibilité est à considérer de façon particulière aux intersections avec la 138 ainsi qu'aux entrées des habitations le long de cette route. Une signalisation appropriée doit indiquer les entrées des sites de villégiature pour atténuer les risques potentiels d'accident.

Sécurité routière

La longueur de la route 138 sur le territoire de la MRC de Minganie et les grandes distances séparant les pôles et points d'intérêts, peuvent engendrer une progression des probabilités d'accident particulièrement sur les portions problématiques. Selon les données de la sûreté du Québec, le nombre d'accident a connu une progression entre 2009 et 2012 avec une moyenne annuelle respective de 129 et 150. Depuis 2012 et de façon générale, la tendance de l'évolution du nombre d'accident semble à la baisse. Durant l'année 2016-2017, le nombre d'accident a atteint 138 cas répertoriés soit une augmentation de 7% comparativement à l'année précédente. Dans l'ensemble, la nature des accidents est relative à des collisions matérielles. Ces dernières constituent 83% du total des accidents entre 2012 et 2017.

Tableau 176 : Accidents de la route Minganie

Années	Collisions mortelles	Collision blessés graves	Collisions blessés légers	Autres collisions avec blessé	Collisions matérielles	Total
2012-2013	2	0	22	4	143	171
2013-2014	1	0	30	1	135	167
2014-2015	0	2	25	1	146	174
2015-2016	0	2	9	2	115	128
2016-2017	0	1	22	2	113	138
Total	3	5	108	10	652	778

Rapport annuel d'activité MRC de Minganie, Sûreté du Québec

4.10.3.1.4 Enneigement et rupture de route

L'abondance des précipitations en forme de neige combinée à l'action des vents et à la topographie engendre occasionnellement l'enneigement de la route 138, situation qui nécessite parfois la fermeture de la route et l'interruption de la circulation.

L'écoulement de l'eau particulièrement dans la saison printanière et suite à la fonte des neiges, occasionne parfois la détérioration des ponts et ponceaux et la défection de la route à l'endroit des traverses des cours d'eau et par conséquent la fermeture du seul lien routier en Minganie.

Photo 17 : Enneigement de la route Havre-Saint-Pierre



La capacité limitée des municipalités et communautés de la Minganie ne permet pas une réaction rapide et efficace pour palier aux effets de l'interruption de la circulation. À cet effet, l'intervention rapide des instances gouvernementales est nécessaire pour garantir la sécurité et le bien être des populations affectées. Pour la prise en charge de cette problématique, les communautés doivent élaborer des stratégies de résilience pour réagir en cas de rupture de la circulation. Les instances gouvernementales ont également de mécanismes organisationnelles et opérationnelles pour répondre aux demandes des populations isolées.

4.10.3.2 Réseau de transport en commun

Le transport en commun en Minganie se résume au transport interurbain avec une liaison quotidienne entre Havre-Saint-Pierre et Sept-Îles. Sur le plan territorial, la partie Est de la Minganie à savoir, les municipalités de Baie-Johan-Beetz, Aguanish et Natashquan, n'est pas desservie. L'usage de l'automobile et en solo est la pratique la plus courante. La densité de la population et de l'emploi et par conséquent, le taux de charge, ne permettent pas l'offre d'un service de transport en commun classique rentable. Ces mêmes raisons compromettent l'offre de service dans la partie ouest de la MRC. Le taux de charge reste insuffisant pour garantir la pérennité du transport en commun pour les municipalités de Havre-Saint-Pierre, Longue-Pointe-de-Mingan, Rivière-Saint-Jean et Rivière-au-Tonnerre.

La fréquence et les horaires du transport en commun ne favorisent pas une meilleure offre de service. Un déplacement quotidien avec un départ à 5h30 du matin de Havre-Saint-Pierre et un retour à 12h45 de Sept-Îles ne garantissent aucune flexibilité à la mobilité et ne semblent pas correspondre aux besoins de la population à desservir.

De ce fait, il est à conclure que ce mode de transport connaît une grande inadéquation dans le contexte et les réalités de la Minganie. Le transport en commun est considéré jusqu'à nos jours comme un moyen matériel de déplacement soit, un bus et un trajet. Cette conception est inefficace par rapport aux réalités démographiques, socioéconomiques et territoriales de la Minganie. Une vision globale de la mobilité serait plus appropriée pour illustrer ces réalités et définir, les meilleurs moyens et outils devant garantir un meilleur service de mobilité durable. C'est le besoin en matière de déplacement qui devrait déterminer le type de transport et son mode d'organisation. La connaissance de ces besoins oriente la réflexion vers le développement d'un service de mobilité flexible en fonction de la demande. Cette réaction face à la demande permet d'adapter l'offre de service de mobilité et donc de déplacement à la demande en temps réel. Le moyen de transport devient ainsi juste un outil qui s'adapte à cette organisation de la mobilité. L'analyse de la mobilité à savoir, qui se déplace, pourquoi il se déplace, vers ou il se déplace et quand il se déplace, devient un élément essentiel de connaissance qui détermine les choix de l'offre de service de transport en commun.

4.10.3.3 Réseau de camionnage

L'identification du réseau de camionnage a mis en évidence les axes de déplacement des véhicules lourds sur le territoire de la Minganie. La route 138 est la principale route de transit fréquentée par les camions. Les données enregistrées entre 2006 et 2016* montrent l'importance relative du trafic attribué au camionnage par rapport aux autres moyens de transport. Une certaine augmentation du pourcentage du camionnage est constatée sans atteindre des proportions importantes.

Considérant qu'une proportion de camion de plus de 10% est jugée importante par le ministère des Transports, il est évident que la circulation des véhicules lourds sur la route 138 en Minganie dépasse ce seuil. Ce fait ne semble pas constituer une problématique pour la fluidité de la circulation ou la sécurité des usagers. Néanmoins, il est utile de rappeler que la circulation des véhicules lourds dans les villages peut générer de l'inconfort particulièrement pour les piétons et cyclistes surtout que les rues des villages de la Minganie ne disposent pas de trottoirs ou de piste exclusive aux cyclistes sauf quelque exceptions.

4.10.3.4 Réseau cyclable

Le réseau cyclable sur le territoire de la Minganie est local et non classé. Il ne fait partie ni du réseau Québécois des pistes cyclables ni de la route verte. Il est caractérisé par sa discontinuité avec des portions d'itinéraires éparses dans certaines municipalités. sa vocation principale est récréotouristique. Leur fonction n'est donc pas dédiée au transport alternatif.

Par leur situation et le contexte dans lequel elles s'insèrent, ces pistes cyclables longent le plus souvent des voies routières d'intérêt touristique comme la route 138 dite route des baleines. La qualité de ces infrastructures et le niveau d'entretien ne permettent pas une saine pratique de l'activité de cyclisme sur les parcours existants. La signalisation quant à elle ne contribue pas à valoriser ces pistes. Ainsi, en plus de la discontinuité, ce réseau souffre de manque de visibilité et son état peut compromettre la sécurité des usagers sur certains tronçons.

Au niveau de Havre-Saint-Pierre, l'utilisation des vélos est très fréquente particulièrement par la population scolarisée et à un degré moindre par la population active. Les déplacements reliés aux études à certaines périodes de l'année se font à vélos. La proximité des équipements des zones de résidence favorise les déplacements reliés au travail par bicyclette. La limite des parcours existants et l'inexistence d'un tracé continu précis pour les déplacements cyclables ne garantissent pas de sécurité pour les usagers et créent des conflits d'usage avec les autres utilisateurs particulièrement avec la circulation de véhicules lourds. Cette situation met en évidence le degré d'incompatibilité des déplacements à vélo avec l'organisation de la circulation. Et cette incompatibilité incite à une réflexion pour l'intégration du cyclisme dans la planification urbaine et territoriale. Cette planification permet d'améliorer la qualité d'offre des déplacements cyclistes dans un cadre sécuritaire.

4.10.4 Transport maritime et aérien

4.10.4.1 Transport maritime

Les principaux équipements et infrastructures portuaires identifiés sur le territoire de la Minganie jouent plusieurs rôles dans l'activité de transport en assurant des déplacements régionaux aussi bien des personnes que des biens. Les installations connaissant une activité relativement importante en relation avec le transport sont les ports de Havre-Saint-Pierre et Natashquan.

Le port de Havre-Saint-Pierre classé port commercial stratégique d'intérêt local, a une importance capitale pour la Minganie et surtout pour la vitalité économique de la MRC. Par sa vocation industrielle, cette infrastructure permet le transport du minerai de la mine Tio vers Sorel. Elle permet également le déchargement des produits de la pêche, le transbordement de certains équipements lourds, la desserte maritime de la Basse-Côte-Nord ainsi que l'accostage des bateaux de croisière.

Les ports de Natashquan et Port-Menier connaissent une activité moins importante que celle du port de Havre-Saint-Pierre. Le premier est destiné essentiellement à la pêche quant au second, il est le principal accès à l'île. La faiblesse de la manutention ne génère pas de contraintes pour la circulation déjà faible au niveau de ces secteurs.

Pour une meilleure efficacité du service de transport maritime et une optimisation de l'utilisation des infrastructures portuaires, la MRC juge qu'il est nécessaire de rapprocher le point d'ancrage de la desserte maritime des territoires à desservir. Le port d'attache actuel étant à Rimouski occasionne des délais assez longs pour couvrir le territoire desservi. Dans cette même optique, la MRC juge que la remise en place du lien interrives renforce le rôle du transport maritime interrégional et l'exploitation des infrastructures portuaires existantes. Un lien direct avec la Gaspésie impulsera une nouvelle dynamique d'échanges entre les régions riveraines et accroîtra le degré d'attractivité de la Minganie en offrant une accessibilité avantageuse au territoire.

4.10.4.2 Transport aérien

La situation en région éloignée de la Minganie par rapport aux grands centres urbains fait du transport aérien une nécessité pour le déplacement des personnes surtout pour des besoins particuliers comme les soins et les études. Dans le cas de L'Île-d'Anticosti, le transport aérien est vital pour le déplacement des résidents de l'Île et pour l'accès à ce territoire enclavé.

Les aéroports de Havre-Saint-Pierre, Natashquan et L'Île-d'Anticosti permettent des liaisons avec la métropole Québec via les villes de Sept-Îles et Baie-Comeau. Des vols nolisés sont possibles selon la demande.

Si une problématique est à citer concernant le transport aérien, il ne s'agit pas d'infrastructure ou de vol, mais particulièrement du coût de transport qui paraît désavantageux comparativement aux autres modes de déplacement. Des compensations pour les frais de transport aérien sont accordés par le gouvernement pour les régions éloignées comme la Minganie. Il est nécessaire d'examiner les effets de ce soutien financier sur les déplacements par avion.

Le débit de circulation et la situation des aéroports engendrent une facilité d'accès aux infrastructures aéroportuaires. Ainsi, aucune contrainte d'accessibilité aux infrastructures ne semble exister.

4.10.5 Transport alternatif

L'exploitation des données sur les déplacements a permis d'identifier le mode de transport dominant en Minganie. Ainsi, l'automobile est le moyen le plus utilisé dans la mobilité à hauteur de 82% des déplacements. De plus, ces déplacements se font juste par le conducteur. Ces déplacements se font également en majorité au sein de la municipalité et sur une durée de moins de 15 minutes. Donc, ils sont de courte distance surtout que les services et équipements municipaux sont concentrés dans les villages à proximité des secteurs résidentiels. Dans ce contexte de la mobilité et avec ces caractéristiques, le transport alternatif s'adapte parfaitement à ce type de situation et peut modifier positivement la mode de déplacement pour l'inscrire dans les principes de mobilité écoresponsable.

Dans les villages, les écoles, les services et les commerces sont à des distances de marche des secteurs habités. Les déplacements à pied et à vélo peuvent raisonnablement remplacer l'usage de l'automobile pour les diverses fins quotidiennes.

4.10.6 Transport intermodal

L'intermodalité qui implique des déplacements par différents moyens de transport de façon successive et complémentaire, est difficilement réalisable dans l'état actuel de l'organisation de la mobilité en Minganie. Vu les grandes distances séparant les points d'intérêt, les moyens de transport sont choisis en fonction des déplacements à effectuer. Et dans ce cas, aucune formule ne permet de structurer un déplacement en impliquant de façon complémentaire les différents modes de déplacement. L'offre actuelle de transport qu'il soit maritime, aérien ou terrestre est organisée de façon indépendante et la dominance de l'utilisation de l'automobile en solo entrave l'organisation intermodale des déplacements. Aucun gain, qu'il soit temporel ou financier ne milite pour le développement d'un tel concept. Avec l'avènement d'une organisation de la mobilité à l'échelle de la Minganie et probablement de la région Côte-Nord, il serait prévisible d'incorporer la notion d'intermodalité dans la structuration des déplacements en considérant les moyens disponibles et les besoins des différentes clientèles.

4.10.7 Aménagement à proximité des infrastructures de transport

L'aménagement du territoire conditionne la mise en place des infrastructures et les infrastructures à leur tour, influencent l'occupation du territoire et sa mise en valeur. Dans cette relation de réciprocité, certaines situations conflictuelles entre l'aménagement du territoire et les infrastructures peuvent apparaître.

4.10.7.1 Climat sonore

Des contraintes d'occupation du sol à proximité des voies de circulation, le bruit est considéré comme l'élément majeur. Ainsi l'ambiance sonore générée par la circulation routière peut être à l'origine d'inconfort pour les occupants de l'espace au voisinage de la route particulièrement les résidents et les usagers des équipements. Afin de rechercher les zones sensibles au bruit à proximité des voies de circulation routière, il est nécessaire de se référer à l'évaluation de l'ambiance sonore sur les différents tronçons de ces voies particulièrement les axes majeurs.

Dans le cadre de la réalisation du projet hydroélectrique de la Rivière Romaine, Hydro-Québec a mesuré et estimé le niveau de bruit sur différents tronçons de la route 138. Selon les données d'Hydro-Québec, le niveau du bruit le plus élevé est enregistré à Havre-Saint-Pierre et sur le tronçon Est jusqu'à la nouvelle route de la Rivière Romaine.

Tableau 177 : Ambiance sonore route 138 Minganie

	Année	Rivière-au-Tonnerre	Rivière-Saint-Jean	Longue-Pointe-de-Mingan	Havre-Saint-Pierre
Vitesse (km)	2007	50	50	50	90
DJME	2007	650	630	930	820
	2016	978	958	1258	1148
LAeq24h (annuel) à 15m	2007	52,0	55,4	52,4	58,7
	2016	55,1	57,1	55,4	61,9

Source: Hydro-Québec 2010

Dans son guide «Meilleures pratiques d'aménagement pour prévenir les effets du bruit environnemental sur la santé et la qualité de vie», L'INSPQ a établi une échelle du bruit en rapport avec l'effet auditif sur la personne réceptrice. Selon cette échelle, le son perçu comme bruit nuisible commence à partir de 50dBA.

Tableau 178 : Échelle des niveaux sonores et réactions humaines

Évènement acoustique	Niveau de bruit (dBA)	Réactions humaines
Marteau-piqueur, coup de feu, à l'oreille du chasseur	130	Douleur
Sirène d'un véhicule d'urgence	120	Début de la douleur
Spectacle de musique amplifiée, discothèque	110	Supportable pour une courte période, effort vocal maximal pour se faire comprendre
Marteau-piqueur à 10m, motocyclette	100	
Tondeuse à gazon, alarme, camion lourd sur l'auto-route, à 10m, à 80km/h	90	
Réveille-matin, 2 voitures sur l'autoroute, à 10m, à 80km/h, nombreuses usines, restaurants bruyants	80-85	Conversation difficile, sensation de bruit fort
Rue animée, aspirateur	70	Incommodant pour tenir une conversation téléphonique
Conversation normale	55-60	
Pluie modérée, machine à laver	50	Début du dérangement (nuisance)
Bibliothèque, réfrigérateur, rue peu passante la nuit	40	Lieu perçu comme paisible
Chambre calme, conversation à voix basse	30	Sensation de calme
Vent léger dans les arbres	20	Sensation de grand calme
Aucun son perceptible	0	Seuil de l'audition

La politique sur le bruit routier réalisée par le ministère des Transports considère qu'un niveau sonore de 55dBA et moins à l'extérieur est jugé acceptable. Et ce fait est confirmé par le MTQ à travers son guide à l'intention des MRC «Planification des transports et révision des schémas d'aménagement» qui précise cette contrainte du bruit selon le niveau sonore.

Tableau 179 : Relation entre le niveau sonore et le degré de perturbation

Niveau sonore Leq(24h)	Degré de perturbation
Leq ≥ 65 dBA	Fort
60dBA ≤ Leq < 65 dBA	Moyen
55 dBA < Leq < 60 dBA	Faible
Leq ≤ 55 dBA	Acceptable

Source: MTQ

Selon les ambiances sonores le long de la route 138 et le niveau du bruit jugé acceptable, il est constaté dans l'ensemble que le degré de perturbation est faible excepté pour Havre-Saint-Pierre où il devient moyen.

Tableau 180 : Niveau de perturbation route 138 Minganie

	Année	Rivière-au-Tonnerre	Rivière-Saint-Jean	Longue-Pointe-de-Mingan	Havre-Saint-Pierre
Vitesse (km)	2007	50	50	50	90
DJME	2007	650	630	930	820
	2016	978	958	1258	1148
LAeq24h (annuel) à 15m	2007	52,0	55,4	52,4	58,7
	2016	55,1	57,1	55,4	61,9
Impact	2007	Acceptable	Faible	Acceptable	Faible
	2016	Faible	Faible	Faible	Moyen

À la lumière de cette évaluation de l'ambiance sonore relative à la circulation routière, le bruit ne semble pas une contrainte majeure à proximité des voies de circulation. De ce fait, le bruit généré par la circulation routière ne constitue pas un enjeu d'occupation du territoire. Néanmoins, la planification de l'aménagement du territoire inscrit la contrainte sonore comme préoccupation à considérer dans la gestion et le développement de l'urbanisation.

4.10.7.2 Encadrement visuel

Certaines interventions aux abords des infrastructures routières génèrent des contraintes sur le plan esthétique. Ce fait traduit une absence de considération du paysage dans l'aménagement de l'espace à proximité des routes.

En Minganie, la route 138 est la principale infrastructure routière traversant tout le territoire de la MRC. Et de surcroît, cette route est un élément majeur de l'ambiance touristique caractérisant la MRC. En effet, le tronçon de cette voie traversant la Minganie est appelé route des baïnes dont la valeur paysagère et naturelle est très appréciée.

Toute intervention inadéquate ou non planifiée aux abords de la route altère la qualité visuelle et paysagère de cette infrastructure. Ceci est le cas particulièrement à l'approche ou dans les villages. La prolifération d'un affichage hétéroclite de part et d'autre de la route 138 affecte l'aspect visuel et par conséquent, réduit la valeur des sites paysagers dont la qualité est reconnue. L'affichage est donc une source de pollution de l'ambiance visuelle dans toutes les municipalités de la Minganie d'où la nécessité d'une planification et organisation de l'affichage en rapport avec la dimension paysagère du milieu naturel.

4.10.7.3 Utilisation du sol en bordures des voies ferrées

En Minganie, le chemin de fer à usage industriel servant à transporter le minerai et le personnel de la mine, passe à proximité des résidences de jour et de nuit. Dans une étude d'impact, Rio Tinto considère que le train de minerai est l'un des éléments influençant l'environnement sonore à Havre-Saint-Pierre. Le transport ferroviaire à proximité des résidences est une source significative de bruit et de vibration. Pour minimiser les effets de cette contrainte particulièrement les vibrations, l'entreprise a imposé une réduction de la vitesse du train à 13 km/h à proximité des résidences.

4.10.7.4 Utilisation du sol au voisinage des aéroports

Les infrastructures aéroportuaires au voisinage des zones habitées peuvent être des sources de nuisance pour les populations riveraines. La planification de l'urbanisation est conditionnée également par l'existence de ces infrastructures.

L'indisponibilité d'une carte des prévisions d'ambiance sonore ne permet pas de situer les zones sensibles en matière de bruit à proximité des aéroports. Transport Canada limite la construction au voisinage des aéroports. En effet, le principe édicté est que la construction résidentielle est incompatible avec la courbe NEF₃₀ et au dessus. L'absence d'une telle donnée rend difficile la délimitation de zones sensibles pour les usages résidentiels. Pour palier à cette insuffisance, une autre référence peut aider à cerner ce sujet. La Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement établie une relation entre la longueur de la piste d'atterrissage et le corridor non résidentiel à respecter. Pour les aéroports de la Minganie, les longueurs de piste correspondent à une proposition d'une bande de 6500 m non résidentielle pour minimiser les effets de la circulation aérienne sur les résidents à proximité des aéroports.

L'aéroport de Havre-Saint-Pierre se situe approximativement à 3,3 km du village alors que ceux de Natashquan et de L'Ile-d'Anticosti se situent respectivement à 1,6 km et 4,3 km de leurs villages. Comparer aux distances suggérées par la SCHL, les secteurs résidentiels de ces villages sont situés dans la zone d'exclusion non résidentielle. Actuellement, les terrains à proximité des aéroports de la Minganie sont soit, inoccupés ou destinés à des usages d'infrastructure. Aucune affectation urbaine n'est attribuée à ces espaces et aucune occupation résidentielle ou commerciale n'est enregistrée.

4.10.8 Projets d'amélioration des infrastructures routières

Dans ses efforts d'amélioration des infrastructures terrestres, le ministère des Transports a déterminé ses prévisions pour la période 2019-2021. Sur L'Ile-d'Anticosti, les travaux concerneront le remplacement de ponts sur la route transanticostienne alors que sur le continent, la route 138 connaîtra probablement des travaux de réfection sur plusieurs tronçons.

Tableau 181 : Prévion de travaux routiers Minganie

Années	Description	Localisation	Municipalité	Longueur (km)
2019-2021	Enrochement des berges	Rivière Mingan	Longue-Pointe-de-Mingan	0,7
2021 et +	Réhabilitation de la chaussée et drainage	Route 138 Longue-Pointe-de-Mingan	Longue-Pointe-de-Mingan	2,3
2020 et +	Asphaltage de la chaussée	Route 138	Rivière-Saint-Jean	11,4
2021 et +	Reconstruction de route	Route 138 Baie-des-Cayes	Rivière-Saint-Jean	3,9
2020 et +	Asphaltage de la chaussée	Route 138	Rivière-au-Tonnerre	10

Source : MTQ 2018

4.10.9 Orientations

Suite à l'élaboration du diagnostic, une recherche de solutions pour la prise en charge des éléments problématiques est amorcée. Cette démarche permet d'identifier et d'énoncer des propositions dans la perspective d'améliorer les situations évaluées précédemment. Ces propositions sont définies en fonction des orientations établies par la MRC et correspondent aux priorités que le conseil juge nécessaire de traiter dans le cadre de cet exercice.

Enjeu	Analyse	Diagnostic	Orientation	Proposition
Route 138				
Infrastructure routière	Route 138 inachevée entre Natashquan et Kégaska.	Route sans issue engendrant une faiblesse d'attractivité du territoire; Réduction des échanges avec la partie Est de la Basse-Côte-Nord.	Poursuivre le désenclavement de la partie Est de la Basse-Côte-Nord et garantir une liaison routière avec la Minganie	Réaliser les tronçons manquants de la route 138 jusqu'à Blanc Sablon.
État de la route	Accotement réduit dans les périmètres urbains; Pentes prononcées dans certains tronçons; Courbes accentuées dans certains tronçons; Enneigement; Bris de pont et de ponceaux	Caractéristiques techniques assez satisfaisants et existence de certains éléments contraignant dans certains secteurs; Déneigement peu adéquat sur certains tronçons à certaines périodes critiques; Interruption de la circulation en raison des conditions routières; Interruption de la circulation.	Améliorer la qualité de la route dans les tronçons problématiques. Adapter la fréquence de déneigement dans les secteurs de plaines. Établir des stratégies de communication; Développer des concepts de résilience.	Poursuivre la réparation et l'entretien des tronçons détériorés de la route 138; Limiter la vitesse dans les tronçons problématiques; Mettre en œuvre des mesures alternatives pour assurer durablement la circulation en période hivernale.
Fonctionnalité	Multiplication des entrées privées.	Planification inadéquate des accès à la villégiature à proximité de la route 138.	Planifier l'utilisation du sol dans l'objectif de réduire les entrées privées sur la route 138.	Limiter le nombre d'entrées privées directs à la route 138; Favoriser la villégiature regroupée dans l'affectation du sol et le zonage.
Encadrement visuel	Pollution visuelle des accès des villages par un affichage hétéroclite.	Planification déficiente de l'affichage.	Améliorer l'affichage sur la route 138.	Réglementer l'affichage sur la route 138.
Boulevard de l'Escale				
Sécurité	Circulation de véhicules lourds à proximité des résidences.	Inadéquation de la nature de la circulation avec l'occupation actuelle du sol.	Aménager le boulevard de l'Escale en l'adaptant à la nature de la circulation.	Réaliser des trottoirs le long du boulevard de l'Escale; Réduire la chaussée pour limiter la vitesse sur le boulevard de l'Escale; Réglementer la circulation des véhicules lourds et hors normes.

Enjeu	Analyse	Diagnostic	Orientation	Proposition
Transport en commun				
Liaison intermunicipales et régionale	Service de transport inexistant à l'Est de Havre-Saint-Pierre; Service peu adapté à l'ouest de Havre-Saint-Pierre; Besoins en déplacement peu connus.	Méconnaissance de la nature des déplacements et des besoins en mobilité.	Évaluer les besoins réels et potentiels de déplacement; Adapter l'offre de service au besoin de la mobilité.	Recenser les besoins des communautés en transport en commun; Définir le mode de transport approprié aux besoins; Évaluer la faisabilité de l'implantation d'un transport en commun adapté aux besoins.

Enjeu	Analyse	Diagnostic	Orientation	Proposition
Transport adapté				
Offre de service de transport adapté	Offre inexistante dans les villages excepté Havre-Saint-Pierre; Demande méconnue; Service peu vulgarisé.	Service peu vulgarisé et inexploité par méconnaissance des besoins	Évaluer la demande en mobilité des personnes en besoin de transport adapté; Organiser l'offre de service selon le besoin.	Recenser les besoins en transport adapté dans les communautés; Prendre en charge l'organisation du transport adapté; Vulgariser les opportunités de transport adapté; Évaluer la faisabilité d'un transport adapté intermunicipales.

Enjeu	Analyse	Diagnostic	Orientation	Proposition
Réseau cyclable				
Déplacement actif	Réseau limité; Tronçons dégradés; Réseau discontinu; Réseau inexistant dans certains villages; Parcours non identifiés dans certains villages; Réseau non classé; Signalisation déficiente.	Non considération du réseau cyclable comme moyen de déplacement actif et de valorisation de l'activité récréotouristique.	Intégrer la mobilité active dans la planification des déplacements; Valoriser le réseau cyclable en généralisant et améliorant les circuits.	Établir des réseaux cyclables dans les villages; Identifier le tracé des réseaux cyclables existants et projetés en Minganie; Intégrer le réseau cyclable au réseau national et à la route bleu; Entretenir et valoriser les réseaux cyclables; Améliorer la signalisation des pistes cyclables.

Enjeu	Analyse	Diagnostic	Orientation	Proposition
Pistes Quad				
Offre d'activité récréotouristique; Accessibilité au territoire.	Réseau inexistant; Tracé méconnu.	Absence d'initiative pour la structuration de l'activité et la création d'un réseau intégré aux autres infrastructures.	Planifier un réseau de VTT et favoriser la prise en charge de l'activité.	Identifier et réaliser un tracé de pistes VTT; Doter le réseau d'une signalisation adaptée; Organiser l'activité de circulation de VTT.

Enjeu	Analyse	Diagnostic	Orientation	Proposition
Pistes motoneiges				
Offre d'activité récréotouristique; Accessibilité au territoire.	Réseau partiellement intégré à la TQ-3; Traverses de cours d'eau peu entretenues; Signalisation déficiente.	Sous-utilisation des pistes motoneiges dans le développement récréotouristique et manque d'entretien des infrastructures.	Adapter la piste motoneige pour l'intégrer à la TQ-3 et poursuivre l'amélioration de tracé; Améliorer le réseau particulièrement au niveau des traverses de cours d'eau.	Entretenir le réseau existant; Améliorer les traverses de cours d'eau; Intégrer le tronçon Est de la Minganie à la TQ-3; Améliorer la signalisation.

Enjeu	Analyse	Diagnostic	Orientation	Proposition
Transport ferroviaire				
Voie ferrée.	Circulation ferroviaire à proximité des résidences pouvant généré des contraintes.	Conflit d'usage entre l'occupation de l'espace et le mode de transport.	Réduire les impacts du transport ferroviaire dans le secteur urbanisé.	Évaluer les impacts de la circulation ferroviaire à proximité des résidences; Établir des mesures de mitigation dans les zones affectées par les impacts; Créer des zones de servitudes à proximité des infrastructures ferroviaires.

Enjeu	Analyse	Diagnostic	Orientation	Proposition
Transport maritime				
Infrastructures portuaires; Point d'ancrage de la desserte maritime; Lien interrives.	Transport maritime peu utilisé comme mode de déplacement surtout des personnes et des biens; Fréquence et coûts désavantageux pour la desserte maritime; Absence de liaison directe avec la région limitrophe de la Gaspésie.	Sous exploitation des infrastructures portuaires; Liaison déficiente avec L'Ile d'Anticosti et la Région de la Gaspésie; Manque d'échange et de déplacement optimal entre la moyenne Côte-Nord et la Gaspésie.	Développer le transport maritime et l'intégrer aux autres modes de déplacement; Créer des liaisons interrégionales et développer les échanges avec la rive sud du fleuve Saint-Laurent.	Affecter le point d'ancrage de la desserte maritime le plus proche des territoires à desservir; Avantager le transport maritime interrégional dans les échanges et l'approvisionnement; Rétablir le lien interrives entre la Minganie et la Gaspésie; Favoriser l'intermodalité des moyens de transport.

Enjeu	Analyse	Diagnostic	Orientation	Proposition
Transport aérien				
Mobilité des résidents de L'Ile et accessibilité au territoire.	Difficulté de déplacement et d'accès à l'île du fait des coûts élevés du transport aérien.	Isolement de l'île et manque d'attractivité et d'échange.	Réduire les coûts de déplacement par avion particulièrement pour les résidents de L'Ile-d'Anticosti et pour les besoins de santé et d'éducation des autres communautés de la Minganie.	Soutenir financièrement le transport aérien pour les résidents de la Minganie particulièrement ceux de L'Ile-d'Anticosti; Favoriser l'intermodalité des moyens de transport.



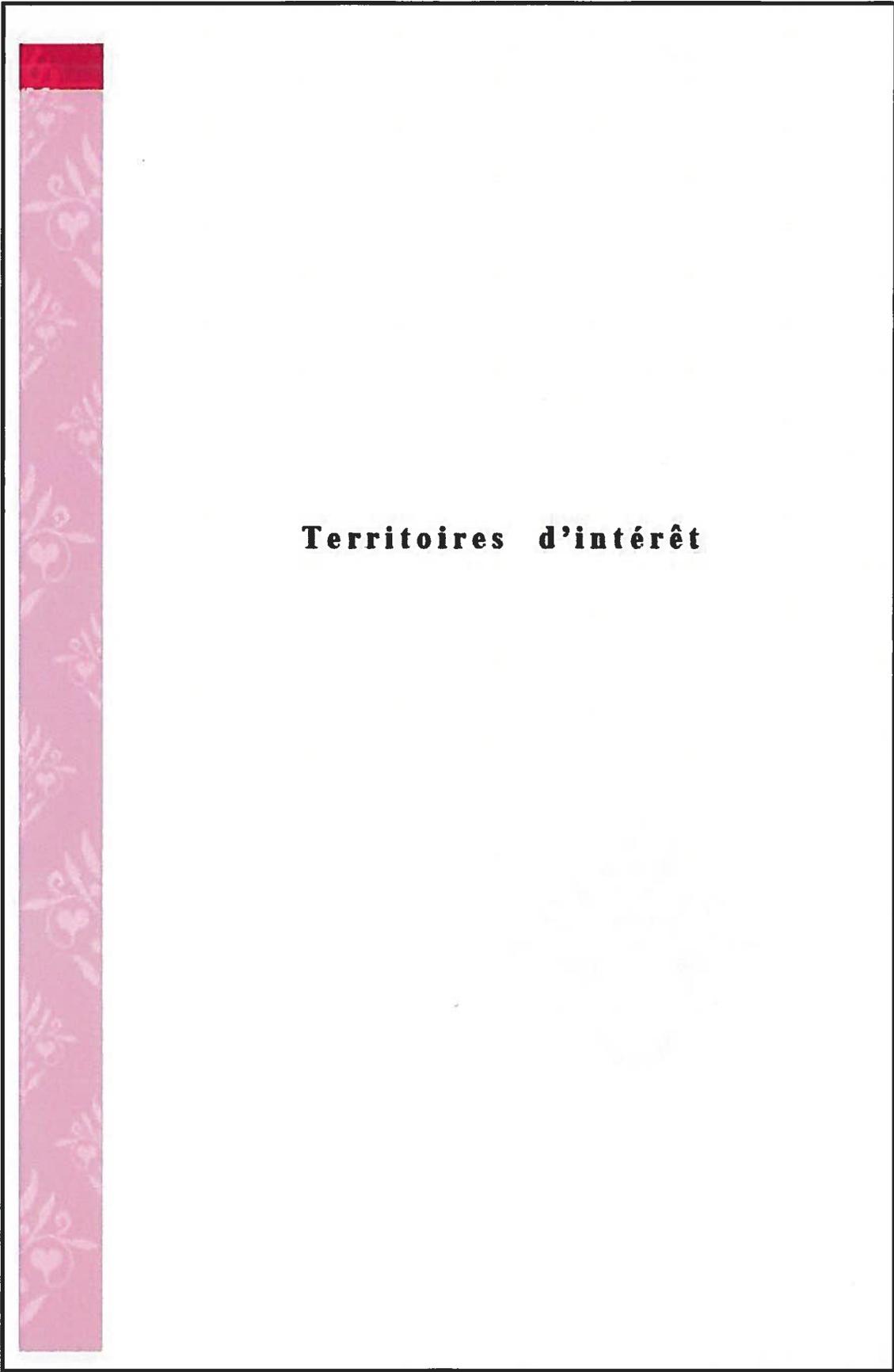
CHAPITRE 5

VALORISER ET PROTÉGER LE TERRITOIRE

Territoires d'intérêts

Zones de contraintes





Territoires d'intérêt

Art. 5 Le schéma doit, à l'égard du territoire de la municipalité régionale de comté :

6° déterminer toute partie du territoire présentant pour la municipalité régionale de comté un intérêt d'ordre historique, culturel notamment patrimonial au sens de la loi sur le patrimoine culturel (chapitre P-9.002), esthétique ou écologique;

5.1 TERRITOIRES D'INTÉRÊTS

Dans une perspective de développement durable, la MRC doit déterminer dans son schéma d'aménagement et de développement, des territoires présentant un intérêt soit, d'ordre historique, culturel, esthétique ou écologique. L'identification de ces sites a pour but de les circonscrire en les localisant et en les représentant cartographiquement pour d'une part, les protéger et les conserver et d'autre part, les mettre en valeur au profit de la recherche, de l'éducation ou même du développement récréotouristique quand c'est autorisé.

La Minganie regorge de territoires d'intérêt naturel et historique. Certains sites ont été identifiés et classés comme patrimoine pour leur valeur alors que d'autres ont été localisés et dont les recherches éventuelles pourront aboutir à leur classement ou désignation patrimonial.

5.1.1 Sites d'intérêt écologique

Les territoires d'intérêt écologique sont désignés pour leur valeur environnementale et dans l'objectif de reconnaître leur fragilité, leur unicité ou représentativité. En Minganie, la diversité des espèces et des écosystèmes est une caractéristique majeure du territoire. De ce fait, l'intérêt de conservation et de protection est un objectif prioritaire pour la MRC. Ainsi, les nombreuses rivières à Saumon, les lacs à Touladis, à l'Omble chevalier et à Ouananiche, les refuges d'oiseaux migrateurs, les réserves écologiques et les parcs présents en Minganie doivent être identifiés et recensés afin de garantir leur santé et leur pérennité.

Les sites d'intérêt régionaux, présentant des caractéristiques naturelles exceptionnelles sont à protéger contre tout usage pouvant engendrer leur détérioration ou altération. Hormis les sites de conservation stricte ou tout usage est prohibé, en Minganie, une abondance de sites naturels exigent un traitement particulier pour les préserver de toute utilisation inappropriée. Mais, vue leur valeur et leur contribution dans la qualité et le cadre de vie de la population, une mise en valeur à des fins récréotouristiques avec le développement d'activités récréatives peut être envisagée avec des règles à respecter et un encadrement adéquat en fonction de la spécificité de chaque site.

5.1.1.1 Parcs

Les parcs sont des aires naturelles d'intérêt national qui recèlent de paysages ou des phénomènes naturels représentatifs et exceptionnels. Leur protection en vertu des lois permet de les conserver dans leur intégrité. Les habitats, les espèces et les écosystèmes sont protégés contre toute altération ou usage abusif permettant ainsi d'approfondir les connaissances dans le but d'en faire profiter le public soit, en enseignement, en récréation ou en tourisme.

La Minganie compte deux catégories de parcs; La réserve de parc national du Canada de l'archipel-de-Mingan, de compétence fédérale et le parc national d'Anticosti avec la conservation de la rivière Vauréal, sous l'autorité provinciale. Deux idées de projets de parc dont font l'objet la rivière Mingan et les Échouries de Natashquan, sont en cours d'analyse à la MRC pour évaluer la pertinence de leur protection et probablement leur classement.

Réserve de parc national du Canada de l'archipel de Mingan

Créée en 1984, la réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan s'étend entre l'embouchure de la rivière Saint-Jean à l'Ouest et celle de la rivière Aguanish à l'Est sur plus de 150 km. D'une superficie totale d'environ 150 km², cette réserve est constituée d'une vingtaine d'îles et de quelque 1000 îlots.

Sur le plan faunique, quelques 200 espèces d'oiseaux fréquentent la réserve avec de grandes concentrations de sternes et d'eiders à duvet. Le bécasseau maubèche, espèce désignée en voie de disparition, visite la réserve. Dans les limites de la réserve existe aussi deux refuges d'oiseaux migrateurs soit, le refuge de Betchouanes et celui de Watshishou. Plus de vingt espèces de mammifères vivent dans la réserve dont le renard roux et le lièvre d'Amérique. Quant aux mammifères marins, ils sont présents particulièrement par certaines espèces de baleines et de phoques.

Sur le plan floristique, la réserve compte quelques 488 espèces de plantes vasculaires, 315 espèces de mousses et hépatiques et plus de 190 espèces de lichen. Des plantes rares telles le chardon de Mingan, le pissenlit du Saint-Laurent et le cyripède œuf-de-passereau contribuent à la renommée de cette réserve.

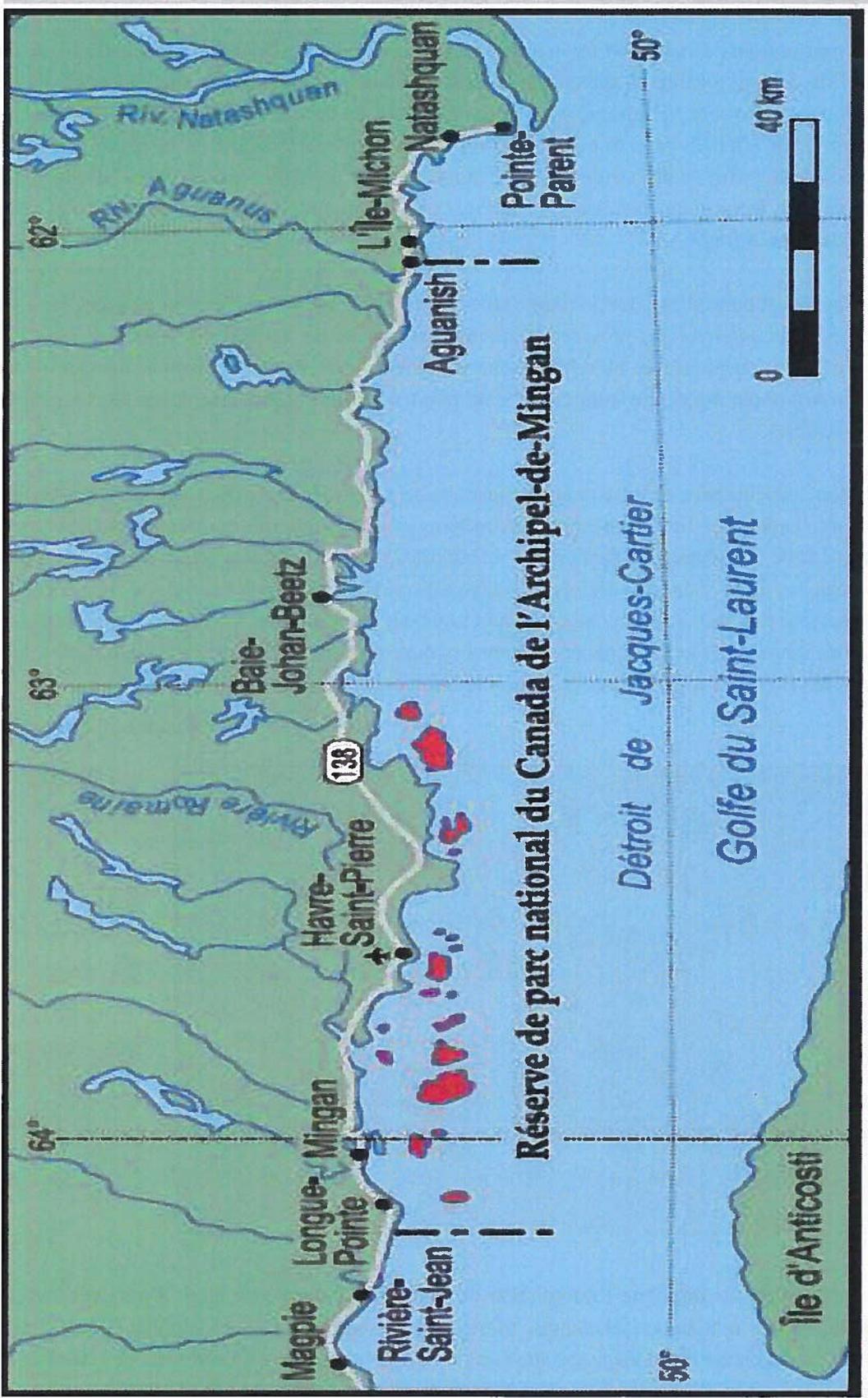
Le parc se démarque par la plus grande concentration de monolithes d'érosion au Canada, par la présence de sites fossilifères importants et par des milieux écologiques uniques.

L'activité humaine s'illustre par l'utilisation de certaines îles à des fins récréatives notamment, la pratique de colletage du lièvre, le camping et la randonnée.

L'activité touristique dans le secteur ouest compris entre l'Île-aux-Perroquets et l'Île-Sainte-Geneviève, s'organise autour du centre d'accueil et d'interprétation de Longue-Pointe-de-Mingan, en partenariat avec la station de recherche des Îles- Mingan, et le centre d'accueil de Havre-Saint-Pierre en partenariat avec la municipalité de Havre-Saint-Pierre. Ces deux pôles offrent des services d'accueil et d'information de juin à septembre. La desserte des îles est assurée par des transporteurs maritimes privés à partir de Havre-Saint-Pierre et Longue-pointe-de-Mingan. Parmi ces îles, treize disposent d'installations d'accueil.

Afin de concrétiser l'objectif de gestion, la réserve est classée dans la catégorie II de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature). Elle est également désignée arrondissement naturel. Mais le zonage établi n'est pas immuable. Il est adapté à la situation courante et à l'état actuel du territoire et ses composantes. De ce fait, il est évolutif dans le temps en fonction des modifications ou de l'évolution des connaissances des éléments constitutifs de la réserve et de l'ampleur de l'utilisation de ce territoire et ses incidences.

Figure 38 : Réserve de parc national de l'Archipel de Mingan



Projet de parc régional embouchure de la rivière Mingan

A l'embouchure de la rivière Mingan, un territoire d'environ 1,55 km² fait l'objet d'intérêt pour la réalisation d'un parc. L'objectif prioritaire assigné à ce territoire est le développement de la pratique d'activités récréatives de plein air dans le respect du cadre naturel et des éléments du milieu. Ce projet vise la diversification des attraits récréotouristiques de la Minganie. Les qualités du site favorisent la mise en valeur d'espaces de baignade, activité très recherchée par la population et les visiteurs.

Faisant partie des revendications autochtone, ce territoire ne peut être développé sans entente préalable. Ainsi, des démarches de concertation et de collaboration doivent être engagées pour la faisabilité de ce projet. L'implication des instances politiques locales à savoir, le conseil d'Ékuanitshit et la MRC de Minganie avec la collaboration des ministères concernés, est le meilleur moyen susceptible de faire évoluer le projet. Ce projet rassembleur peut être une amorce à une nouvelle démarche de développement commun au profit de la population de la Minganie.



Photo 18 : Plages embouchure rivière Mingan

Projet de parc régional des Échoueries

Le site des galets dans le village de Natashquan, s'inscrit dans un cadre naturel appelé communément les Échouries. Des bâtiments construits vers 1880, soit douze baraques, résistent au temps. Situés sur un cran rocheux formant une presqu'île, ces bâtiments étaient consacrés à l'activité de pêche. On y pratiquait l'entreposage des agrès de pêche, le salage et séchage de la morue et la conservation de l'huile de loup marin. Pour ses valeurs historiques, ce site a bénéficié d'une reconnaissance officielle avec sa considération comme site patrimonial en 2006.

La municipalité de Natashquan a émis le vœu de protéger ce site et a même entrepris des actions d'information et de sensibilisation pour la mise au point de mesures devant sauver ce patrimoine des effets des intempéries et de la destruction. Grâce à ces efforts, le site a bénéficié de travaux de restauration et les bâtiments ont pu être épargnés d'une destruction certaine.

Le site patrimonial des galets, classé en vertu de la loi sur le patrimoine culturel, peut être le noyau d'un développement récréotouristique au sein de l'ensemble des Échourie où des activités d'interprétation du patrimoine local et maritime généreront une ambiance et un apport de visiteurs à même de redynamiser l'activité touristique et commercial à Natashquan. Ce projet s'inscrira dans un ensemble patrimonial plus large avec le site déjà classé de Gilles Vigneault, cité en vertu de la loi sur le patrimoine culturel, ce qui attribuera à cette partie du territoire un cachet spécifique et une valeur historique et culturelle exceptionnelle.

Projet de parc régional éclaté

Le concept de parc régional éclaté réfère à un ensemble d'éléments physiquement dispersés sur le territoire mais interdépendants ou complémentaires dans leur fonctionnement et leur organisation. Cette structure éclatée permet d'organiser cet ensemble de façon intégrée avec une vision globale et des objectifs spécifiques en fonction de la nature de chaque espace ou élément. La MRC de Minganie fait de ce concept un moyen privilégié pour d'une part, conserver et protéger certains territoires d'intérêt et d'autre part, les mettre en valeur au profit de sa population locale et de son développement socioéconomique.

Le parc régional éclaté est composé des sites Halte Manitou, Plage de la Rivière Romaine, Mont Watshishou, Dunes de Natashquan.

Porteur de ce projet, la MRC aspire jouer un rôle actif pour concrétiser ce choix de parc éclaté. Elle compte sur l'implication des partenaires gouvernementaux, locaux et les communautés autochtones d'Ekuanitshit et de Nutashquan.

5.1.1.2 Réserve de biodiversité

Dans sa stratégie sur les aires protégées, et sous le thème : une garantie pour l'avenir, le gouvernement du Québec, s'était engagé à développer son réseau d'aires protégées pour passer de 2,91% à 8% en 2005. Dans ce contexte, un plan d'action a été élaboré en définissant onze territoires désignés comme réserve d'aires protégées. Parmi ces projet, quatre sites ont été identifiés en Minganie soit, le secteur des buttes du lac aux Sauterelles, le secteur du massif des lacs Belmont et Magpie, le secteur de la vallée de la Rivière Natashquan et enfin, L'Ile-d'Anticosti. L'objectif premier de cette démarche consistait en la protection et le maintien de la biodiversité et la représentativité des différentes régions naturelles du Québec.

Tableau 182 : Réserves de biodiversité Minganie

Nom	Responsable	Catégorie	Localisation		Superficie Km ²
			Longitude W	Latitude N	
Buttes du lac aux Sauterelles (statut permanent)	MELCC	II	64° 10' 47"	51° 53' 43"	481
Massif des lacs Belmont et Magpie (projetée)	MELCC	II	64° 47' 190"	51° 15' 08"	1572,2
Vallée de la rivière Na- tashquan (projetée)	MELCC	II	61° 40' 44"	51° 19' 37"	4089
Anticosti	MELCC	III	63° 15' 30"	49° 32' 53"	1651,5

Source : MELCC 2015

Réserve de biodiversité projetée d'Anticosti

Le projet d'inscription de L'Île d'Anticosti comme site du patrimoine mondial de l'UNESCO a favorisé la création d'une réserve de biodiversité projetée sur le territoire municipal. S'étendant sur 1651,5 km², cette réserve est constituée de la bande littoral au pourtour de l'île concerne le pourtour terrestre de l'île sur une largeur d'un kilomètre à partir du haut du talus ou de falaise, la plate forme littorale et la côte. Le secteur de la Pointe-Ouest s'étend de la rivière Plantin au Sud à la partie Ouest du lac Plantain supérieur incluant la colline Makasti. Le secteur de la rivière Jupiter est constitué des limites du bassin versant de la rivière Jupiter. Enfin, le secteur de la Pointe-Est est composé des lignes de partage des eaux des bassins versants de la Petite Rivière et du ruisseau du Pêcheur.

L'intérêt de la création de la réserve réside dans l'importance des écosystèmes représentatifs d'ensembles physiographiques à conserver et d'éléments significatifs de la géodiversité et de la biodiversité à protéger sur l'île.

5.1.1.3 Projet de site de patrimoine mondial de l'UNESCO

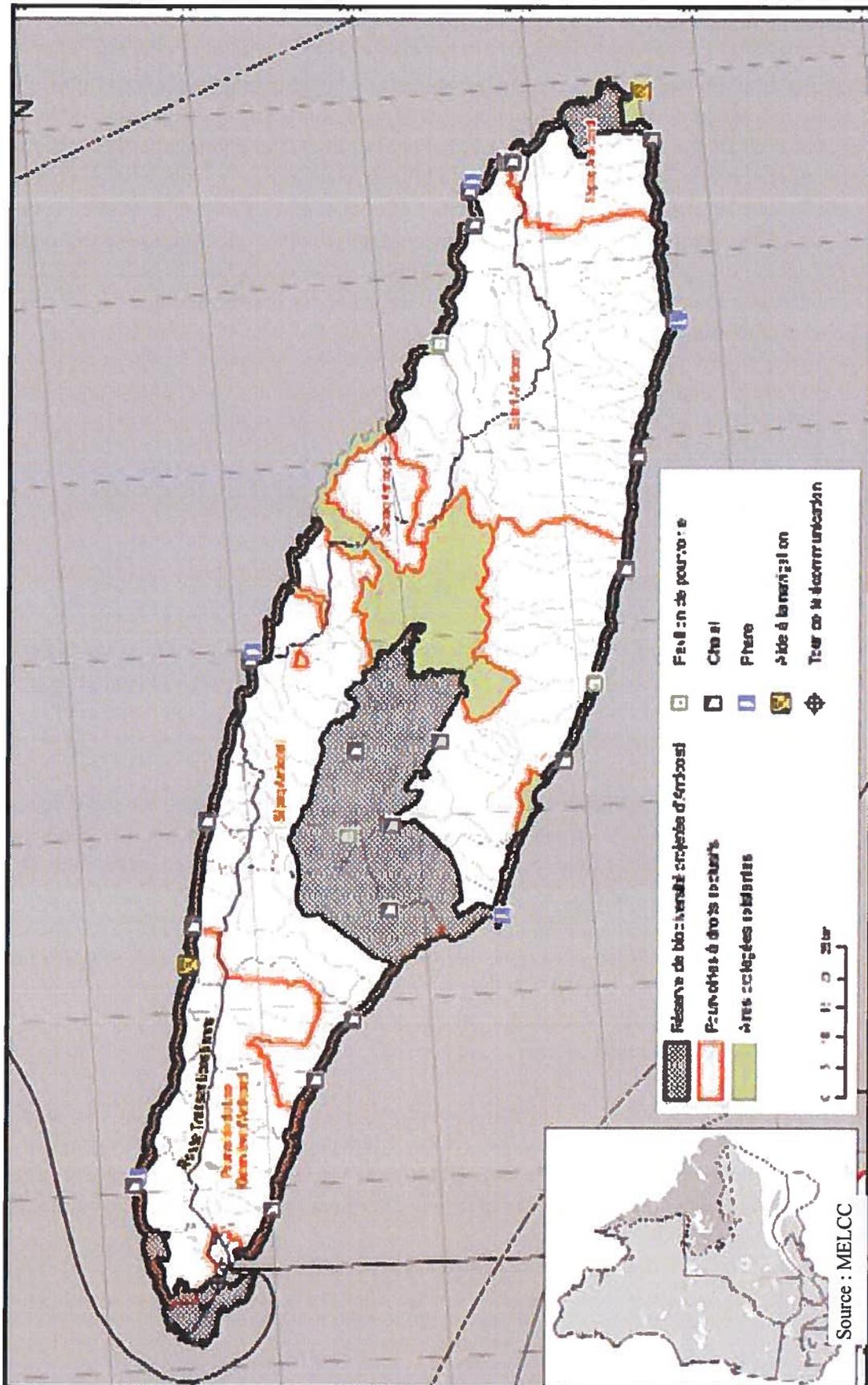
Le territoire objet de ce projet de site du patrimoine mondial de l'UNESCO, couvre la presque totalité de la rive de L'Île d'Anticosti, soit, une longueur de 548 km. Les lits majeurs des rivières Jupiter et Vauréal font partie de ce territoire. En terme de superficie, et incluant la zone tampon, le site s'étend sur 1079,8 km².

Le site proposé comme patrimoine mondial est en grande partie inclus dans la réserve de biodiversité projetée d'Anticosti. il est par conséquent, déjà soumis à des restrictions concernant certains usages. Le reste du territoire est partagé entre le parc national d'Anticosti et les réserves écologiques de la Pointe-Heath et le Grand-Lac-Salé.

L'étendue du site s'échelonne de la ligne des basses eaux en mer au hauts talus et falaises dans les terres. La zone tampon délimitée le long de la bande côtière s'étend à un km du haut du talus ou falaise vers les terres. Cette zone est également d'un km de largeur à partir du lit des cours d'eau Jupiter et Vauréal.

Le critère justifiant le choix d'Anticosti comme projet à cette inscription à la liste du patrimoine mondial se traduit par : «être des exemples éminemment représentatifs des grands stades de l'histoire de la terre, y compris le témoignage de la vie, de processus géologiques en cours dans le développement des formes terrestres ou d'éléments géomorphologiques ou physiologiques ayant une grande signification».

Figure 40 : Réserve de biodiversité projetée d'Anticosti



5.1.1.4 Réserve écologique

Les réserves écologiques sont des territoires présentant des valeurs biologiques, écologiques et naturelles particulières. Pour garder ces espaces et leurs composantes intègres et dans leur état naturel, leur conservation stricte est plus que nécessaire. Le statut de réserve écologique permet ainsi de prioriser la protection des valeurs biologiques et écologiques de ces milieux par rapport à la mise en valeur et l'exploitation de la ressource. De ce fait, la gestion de ces réserves est très contrôlée et l'accès est limité à des fins spécifiques de recherche et de suivi environnemental. L'usage à des fins de connaissance scientifiques ou à l'éducation est le seul privilège accordé dans ces territoires.

En Minganie, deux territoires bénéficient de statut de réserve écologique. Les deux sites désignés se situent sur le territoire de L'Ile-d'Anticosti.

Tableau 183 : Réserves écologiques Minganie

Nom	Responsable	Catégorie	Localisation		Superficie ha
			Longitude W	Latitude N	
Grand-Lac-Salé	MELCC	Ia	63° 19' 40"	49° 20' 05"	2 339.00
Pointe-Heath	MELCC	Ia	61° 44' 30"	49° 06' 30"	1 869.00

Source : MELCC 2015

En termes de protection, la réserve de Pointe-Heath est créée pour assurer l'intégrité des tourbières et falaises dans un environnement maritime composé de dépôts calcaires. La catégorie Ia de l'UICN attribuée à ce territoire le classe comme réserve naturelle intégrale. Les impacts humains sont donc réduits et très contrôlés pour garantir l'objectif de conservation.

La réserve écologique du Grand Lac Salé est désignée pour la protection des écosystèmes aquatiques, semi-terrestres et terrestres. De catégorie Ia de l'UICN, cette réserve naturelle intégrale est gérée dans l'objectif de réduire au minimum les perturbations. Tout accès inutile est exclu et toute activité autorisée doit être planifiée de manière à limiter la présence dans ces lieux.

5.1.1.5 Habitats fauniques

Les habitats fauniques sont des milieux de vie et de reproduction des espèces animales. L'intégrité des composantes de ces milieux doit être protégée pour assurer une pérennité des espèces et un développement sain des différentes populations. Le règlement sur les habitats fauniques a été conçu pour réaliser cet objectif de protection en encadrant les utilisations, les usages et les pratiques dans ces habitats. En Minganie, les habitats fauniques reconnus et protégés sont composés des aires de concentration d'oiseaux aquatiques (ACOA), des falaises habitées par une colonie d'oiseaux et des îles ou presqu'îles habitées par une colonie d'oiseaux.

Aire de concentration d'oiseaux aquatiques

Défini comme un marais ou une plaine d'inondation fréquenté par des oies, des bernaches ou des canards en période de nidification ou de migration, les aires de concentration d'oiseaux aquatiques sont très répandues en Minganie. Pour ces espaces, la priorité est la protection des espèces et leur habitat et dans certaines mesures leur gestion dans l'objectif de maintenir, de conserver et de restaurer ces espèces et leur habitat. Selon la classification de l'UICN, la catégorie IV a été attribuée à ces aires. Ceci implique que malgré la présence de la protection, des activités peuvent être permises si elles ne portent pas préjudice à l'espèce et à son habitat et en dehors des périodes critiques de nidification et d'hivernage.

Colonie d'oiseaux en falaise

Une falaise habitée par une colonie d'oiseaux correspond à la falaise et son sommet sur 100 m de profondeur où 10 nids d'oiseaux marins au moins sont dénombrés sur 100 m de front. Contrairement aux aires de concentration d'oiseaux migrateurs, les colonies d'oiseaux en falaise se limitent à deux sites en Minganie localisés à la pointe Sud-Est de L'Ile-d'Anticosti. L'objectif de protection des espèces qui nichent dans ces sites implique une certaine précaution quant à l'usage ou l'utilisation de ces habitats. Néanmoins, la classification de ces habitats dans la catégorie VI de l'UICN suppose une utilisation durable des ressources du territoire.

Tableau 184 : Habitats fauniques : Colonie d'oiseaux en falaise

Nom	Responsable	Catégorie	Localisation		Superficie ha
			Longitude W	Latitude N	
Falaise aux Goélands	MFFP	VI	61° 41' 45"	49° 09' 06"	22.58
Pointe de l'Est, Île Anticosti	MFFP	VI	61° 40' 31"	49° 07' 47"	7.66

Source : MELCC 2015

Colonie d'oiseaux sur une île où presque île

Les îles ou presque îles constituant un habitat pour les oiseaux aquatiques sont assez présents en Minganie. 13 sites sont recensés par le MELCC. Ces sites sont peu étendus du fait que par définition, ils doivent être de moins de 50ha avec au moins 25 nids d'oiseaux vivant en colonie par hectare en excluant le héron. Sur le plan de la protection, les usages et utilisations du territoire doivent être modérés et compatibles avec le principe de conservation.

Refuge d'oiseaux migrateurs

Afin de protéger les espèces sauvages comme les oiseaux migrateurs et les espèces en péril et de conserver leur habitat ou leur nids, Environnement Canada a établi des refuges d'oiseaux migrateurs comme aires protégées. La Loi sur la Conservation concernant les oiseaux migrateurs et le règlement sur les refuges d'oiseaux migrateurs permettent d'assurer la protection à ces espèces. Le règlement prescrit les règles et interdictions concernant le rapport avec les oiseaux et leurs nids. Ainsi, les activités humaines sont contrôlées, la chasse est interdite et la destruction, le dérangement ou la prise de nids ne sont pas permis. En Minganie, deux refuges d'oiseaux migrateurs ont été désignés soit, le refuge de Betchouane et celui de Watshishou.

Rivières à saumons et à ouananiches

Les habitats du poisson sont des aires sensibles surtout lorsque leur utilisation n'obéit pas à des règles de conservation et de protection ou leur capacité d'utilisation n'est pas respectée. Certaines normes ont été émises par le gouvernement afin de règlementer les usages dans et à proximité des habitats fauniques tels les lacs et les rivières. Le règlement sur les habitats fauniques dresse les limites à toute utilisation et usage dans ces habitats. Le règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'état énonce également certaines restrictions pour les activités d'aménagement forestier.

Afin de préserver la qualité de ces habitats, des bandes riveraines d'une largeur de 60 m de chaque côté de la rivière sont définies comme zone de protection. Les activités d'aménagement forestier y sont interdites à moins qu'elles ne soient autorisées par une autorité gouvernementale. Pour les autres utilisations, elles doivent être considérées relativement à une aire protégée de catégorie IV de l'UICN.

Pour minimiser les conflits d'usage du territoire entre différentes clientèles, le ministère exige le respect d'une bande de protection de 1 km de part et d'autre des rivières à saumon et à ouananiche pour la villégiature privée. Concernant l'hébergement commercial ou communautaire, sauf les pourvoiries avec droits exclusifs, cette distance est de 100 m.

La liste des rivières à saumon cartographiée et établie par le ministère dresse l'inventaire en Minganie. Ainsi, la MRC compte 16 rivières à saumon sur la partie continentale et 23 rivières à saumon sur L'Ile-d'Anticosti.

Lac à Touladis

Selon le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), le touladi est une espèce sensible ou vulnérable. La nécessité de le protéger est évidente. L'entente entre le ministère et la Société de la Faune et des Parcs du Québec prévoit une protection particulière des lacs à Touladis identifiés. Pour les lacs à Touladi de la Minganie, les usages actuels de certains lacs à savoir, les pourvoiries avec droit exclusif, ne permettent pas l'utilisation à des fins de villégiature. Pour les autres lacs, aucune restriction n'est imposée en termes d'usage. Selon les données du ministère, la MRC compte 10 lacs à Touladis.

5.1.1.6 Écosystèmes forestiers exceptionnels

Les écosystèmes forestiers exceptionnels identifiés en Minganie sont représentés par la forêt ancienne et la forêt refuge.

Forêt ancienne

La forêt ancienne est caractérisée par des peuplements contenant de très vieux arbres. Leur état et leurs composantes n'ont connu aucune ou peu de perturbations naturelles ou anthropiques. Trois forêts anciennes se situent en Minganie, au nord de Baie-Johan-Beetz, soit, celle du lac Davy, celle du lac Auger et celle de la rivière Nabisipi.

Les forêts anciennes de Minganie sont dans un état naturel depuis plus de 200 ans. Elles sont comprises dans le sous-domaine bioclimatique de la pessière à mousse. Le sapin domine la couverture végétale et les arbres sont très âgés et même sénescents dont certains dépassent 240 ans.

Ces éléments sont jugés exceptionnels pour leur rareté et leur représentativité ce qui nécessite leur protection et leur préservation. Ainsi, dans ces forêts, toute forme d'exploitation ou d'occupation incompatible avec le caractère de protection est interdite. Les usages et utilisations permis sont pour des fins de recherche, d'éducation et d'interprétation. Les activités récréatives et culturelles compatibles peuvent être autorisées.

Tableau 185 : Écosystème forestier exceptionnel : Forêt ancienne

Nom	Responsable	Catégorie	Localisation		Superficie ha
			Longitude W	Latitude N	
Lac Davy (2009)	MFFP	III	62° 44' 47"	50° 57' 34"	392.00
Lac-Auger (2005)	MFFP	III	62° 24' 09"	50° 35' 00"	296.00
Rivière-Nabisipi (2008)	MFFP	III	62° 30' 10"	50° 50' 49"	239.64

Source : MELCC 2015

Forêt refuge

Les forêts refuges sont des écosystèmes exceptionnels du fait qu'ils abritent une ou des espèces végétales menacées ou vulnérables désignées ou susceptibles de l'être. En Minganie, ce type d'aire protégée est représenté par la forêt refuge de la colline Makasti. Situé sur la pointe nord-ouest de L'Ile-d'Anticosti, ce refuge est inclus dans le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau de l'Est.

Ce site est protégé du fait qu'il contient l'une des plus importantes populations au Québec, du polystic faux-lonchitis, une fougère menacée ou vulnérable. Selon la classification de l'UICN, la catégorie III a été attribuée à ce site ce qui implique une préservation des éléments naturels spécifiques et d'importance exceptionnelle. L'utilisation et les usages du territoire sont donc limités et toute activité récréotouristique permise doit être compatible avec l'impératif de protection et de conservation.

Tableau 186 : Écosystème forestier exceptionnel : Forêt refuge

Nom	Responsable	Catégorie	Localisation		Superficie ha
			Longitude W	Latitude N	
Colline-Makasti	MFFP	III	64° 16' 60"	49° 56' 02"	20.00

SOURCE : MELCC 2015

5.1.1.7 Refuge biologique

Les refuges biologiques sont des petites aires forestières où des espèces et des habitats sont protégés de façon permanente. Le but de la protection est la conservation de forêts mures ou surannées représentatives du patrimoine forestier. Le couvert forestier de la Minganie est caractérisé par des arbres d'âge très avancés. De ce fait, plusieurs sites ont été identifiés comme refuges biologiques principalement dans les deux unités d'aménagement 94-71 et 95-51. Ainsi, des éléments représentatifs du patrimoine forestier sont conservés de façon permanente. Pour garantir et maintenir les conditions d'habitat nécessaires à la préservation de ces espèces, ces sites ont été classés à la catégorie IV de l'UICN. Les activités et les usages sont donc balisés avec une soustraction aux activités d'aménagement forestier et aux activités minières. Les activités de recherche et de surveillance sont privilégiées et certains secteurs peuvent être dédiés à l'éducation du public.

5.1.2 Sites géologiques exceptionnels

Les sites géologiques exceptionnels sont définis comme des terrains dont les caractéristiques géologiques, géomorphologiques, paysagères ou biologiques présentent un intérêt du point de vue de l'enseignement, de la recherche scientifique ou de la conservation et qui mérite d'être protégés en raison d'une menace, d'une vulnérabilité ou de la rareté.

En Minganie, deux sites géologiques exceptionnels, à la rivière-du-Sault-Plat et Rivière-au-Tonnerre, sont classés alors que plusieurs autres sites sont en état de proposition. La reconnaissance de ces sites permet la protection et la conservation de territoires à valeur patrimoniale. Elle contribue également à sauvegarder et à promouvoir l'histoire géologique de la région. Ces paysages, une fois classés, enrichiront le réseau des aires protégées et favoriseront la mise en valeur durable de ce potentiel.

5.1.3 Territoires d'intérêt historique

Un territoire d'intérêt historique est défini comme un site particulier et singulier témoignant d'un événement marquant dans l'histoire d'une communauté ou d'une région. Cet intérêt peut être rattaché à un lieu, un bâtiment, un événement ou un personnage qui imprègne une valeur historique perpétuée à travers le temps.

En Minganie, plusieurs sites sont connus pour leur potentiel ou leur valeur historique dans le contexte de l'évolution de la Côte-Nord et du Québec. Cette connaissance ne signifie pas un classement officiel, mais évoque un intérêt à approfondir les recherches pour valider la valeur historique.

Île Nue de Mingan

Située dans l'archipel-de-Mingan, l'île Nue de Mingan a connu une présence estivale récurrente. Elle était possiblement un lieu d'échange entre amérindiens et européens. La présence européenne probable date des XVI et XVII siècles alors que la présence euro-québécoise date du XVIII siècle. Des traces de bâtiments témoignant de cette présence. Ainsi, cinq structures de four à fondre les graisses de mammifères marins, des artefacts de céramiques et des clous attestent de la fréquentation de ce territoire.

Établissement de la Baie du renard

Unique cas de colonisation permanente du secteur Est de L'Île-d'Anticosti, ce site qui a conservé son intégrité, contient aux moins 3 aires d'habitation, un cimetière et un chemin. Les fondations font référence à la présence euro-canadienne au XIX siècle et euro-québécoise au XX siècle. Des traces indiquent également l'existence à ces époques, d'un procédé de conservation de homards. Cet établissement témoigne d'une histoire douloureuse de l'occupation de l'île qui consiste en la déportation de 21 familles originaires de Terre-Neuve en 1900.

Île-Saint-Charles

Un fragment de céramique fut découvert par sondage sur l'île. Les indices de l'activité de mise en conserve de produits marins identifiés sur ce site sont des vestiges de conserverie de coques exploitée de façon saisonnière jusqu'en 1945.

Île à la Chasse

Lieu d'établissement stratégique au cœur de l'archipel, cet espace est probablement le site pré-historique le plus important des îles Mingan. Il constitue l'un des rares sites insulaires connus en moyenne-Côte-Nord et un des rares sites à céramique découverts dans cette région. En plus de traces d'habitation, le site contient la sépulture du comte Henry de Puyjalon qui vécut sur l'île à la Chasse de 1881 à 1905 où il a signé plusieurs ouvrages sur la chasse et la trappe.

Établissement de Joliette Île du Havre de Mingan

Sur l'île du Havre de Mingan, deux structures ont été identifiées ce qui serait le poste personnel établi par l'explorateur et commerçant Français Louis Joliette en 1680. Une collection d'artefacts a été découverte sur l'île du Havre témoignant de cette présence.

Poste de traite de Mingan

Contrairement aux autres sites, le poste de traite de Mingan est très perturbé par l'occupation et l'utilisation récente de ce territoire. Des structures et artefacts ont été découverts sur ce site. Le commerce et les échanges avec les Innus sont des activités pratiquées sur ce site qui aurait été exploités également par la compagnie de la Baie d'Hudson jusqu'à la fin du XIX siècle.

Rivière-au-Bouleau

Des sondages et des fouilles ont permis de découvrir trois niveaux d'occupation sur le site de Rivière-au-boulot. Quatre sites d'activités occupaient probablement cet espace à savoir, le logement, la cuisson extérieure, la manutention des prises ainsi que la taille, manufacture et rejet. L'examen des pointes et céramiques attribue à ce site un âge de 1000 à 500 ans. Des outils taillés et polis, des éclats, des tessons de poterie et des structures telles des foyers ont été découverts sur ce site.

Rivière Romaine Sud-Est

Un site préhistorique fut découvert à 82 km de l'embouchure de la rivière Romaine au bassin des Murailles. Les sondages ont mis en évidence un burin et 14 éclats. Ces indices, même modestes, indiquent une occupation préhistorique de ce territoire.

Sépulture de Rivière Mingan

Une découverte fortuite sur la rive ouest de la rivière Mingan d'ossements d'une femme enroulés d'écorce et accompagnée d'offrandes dont un collier de perles de cuivre, replace l'histoire de ce site à 2400 ans. Ce rituel funéraire est associé aux groupes Meadowood de la nouvelle-Angleterre.

L'intérêt de ces sites réside dans leur intégrité et par conséquent, la possibilité et la pertinence de la découverte et du développement des connaissances scientifiques qu'ils offrent. Ils sont de véritables représentants de cultures, d'époques et d'espaces du fait du potentiel interprétatif qu'ils présentent. Cette interprétation véhicule des témoignages culturels exceptionnels et inédits sur l'histoire de la région.

5.1.4 Patrimoine immobilier

Selon le ministère de la Culture et des Communications, le patrimoine immobilier regroupe les immeubles patrimoniaux ainsi que les sites patrimoniaux. L'immeuble patrimonial est un élément singulier bâti ou non bâti présentant une valeur archéologique, un aspect architectural particulier, un caractère historique, un intérêt scientifique ou un paysage marquant dans son environnement. Quant au site patrimonial, il correspond à un lieu, un territoire ou un ensemble de bâtiments qui se démarquent par leur forme, leur aspect, leur histoire, leur identité, leur organisation physicospatiale et leur valeur scientifique. Dans le cadre d'un aménagement culturel du territoire, les MRC sont encouragées à identifier des paysages culturels pouvant avoir un potentiel notable et ainsi possiblement, obtenir un statut en vertu de la Loi sur le Patrimoine Culturel. Le MCC soutient les MRC dans cette démarche.

Le répertoire du patrimoine culturel du Québec met en évidence toutes les composantes du patrimoine connu qu'elles soient déclarées, désignées, classées, citées, identifiées, inventoriées ou encore connues. Selon ce répertoire, les éléments du patrimoine existant en Minganie sont définis avec des statuts et des catégories. Excepté les deux plaques commémoratives reconnues à savoir, la plaque du site historique des galets à Natashquan, classée et située dans un site patrimonial, et la plaque en hommage à Henri Émile Anatole Menier à L'Ile-d'Anticosti, inventoriée, les éléments du patrimoine sont considérés comme patrimoine immobilier.

Le classement est un statut légal attribué à un bien patrimonial. En le classant, le ministère reconnaît formellement sa valeur patrimoniale et l'inscrit au registre du patrimoine culturel, ce qui contribue à sa connaissance et sa mise en valeur. Pour les sites patrimoniaux déclarés, le ministre doit établir un plan de conservation. Il doit le faire également pour les sites et immeubles patrimoniaux classés à compter du 19 octobre 2012. Ce plan est un outil de préservation, de réhabilitation et de mise en valeur de ces sites et immeubles patrimoniaux.

Site patrimonial déclaré

L'unique site patrimonial déclaré en Minganie est l'archipel-de-Mingan qui a été placé dans cette catégorie en 1978. Longeant la Côte-Nord du fleuve Saint-Laurent sur environ 90 km entre les municipalités de Havre-Saint-Pierre et Longue-Pointe-de-Mingan, ce site est composé d'une cinquantaine d'île, ilots, rochers et récifs. Étendue sur 106 km², l'archipel-de-Mingan inclut également les espaces maritimes autour de ces éléments ainsi que l'espace aquatique entre ces mêmes éléments.

Sur le plan physique, ce site patrimonial présente des phénomènes géomorphologiques spectaculaires particulièrement des monolithes, comme il recèle une faune et une flore abondante et diversifiée. À ces valeurs paysagères s'ajoutent les sites archéologiques découverts et inventoriés sur ces territoires. Sur le plan naturel, une diversité d'habitats rehausse la valeur de ce site. Ainsi, en plus du littoral, l'archipel est composé de falaises, de forêts, de tourbières, de lands et de lacs.

L'archipel de Mingan est aussi un vestige historique marqué par la présence et l'occupation saisonnières des amérindiens, la conservation des produits marins et les échanges commerciaux.

Site patrimonial classé

En Minganie, le seul site patrimonial classé est constitué par les galets de Natashquan qui bénéficient de ce statut depuis 2006. L'intérêt de ce site réside dans ses références historiques et ses valeurs architecturales. L'occupation ancienne de ce territoire, les activités de pêche, le salage et séchage de la morue, la conservation de l'huile de loup-marin, témoignent de la dynamique industrielle et commerciale de Natashquan au XIX^e siècle. Les quelques bâtiments, sauvés de la dégradation, avec leur cachet particulier, singularisent cet espace dans son contexte. Le site, par sa position et sa morphologie, présente aussi un paysage évocateur de l'adaptation des populations à leur environnement.

Immeuble patrimonial classé

Pour leurs valeurs historiques et architecturales, deux immeubles en Minganie ont bénéficié d'un statut de patrimoine classé. Il s'agit du four à chaux de Baie-Saint-Claire sur L'Île-d'Anticosti et de la maison Johan-Beetz dans le village de Baie-Johan-Beetz.

Four à chaux de Baie-Sainte-Claire

Après une première reconnaissance en 1976, le four à chaux de Baie-Sainte-Claire a reçu le statut de site patrimonial classé en 2012. Dans la ville imaginée par Henri Menier au XIX^e siècle, ce four devait fournir de la chaux et du mortier pour les besoins locaux de construction. Construit en pierre en 1897 et restauré en 1985, le four à chaux est de forme cylindrique adossé à des murs de soutènement. Cette structure est représentative de l'architecture des fours à grande flamme et son intérêt réside dans son degré de conservation et sa rareté au Québec.

Photo 19 : Four à chaux L'Ile-d'Anticosti



G.B 2018

Maison Johan-Beetz

A l'embouchure de la rivière Piashti, Johan Beetz, un aristocrate belge, fit construire une demeure en 1899. Cette imposante demeure se distingue clairement par son aspect, ses formes, sa couleur et même son site. Le cachet particulier de cette construction correspond au style européen de la bourgeoisie Française soit, le style second empire dit également style Napoléon III. La maison Johan-Beetz présente une architecture élaborée avec des détails soignés et des éléments en relief. Elle exprime ainsi le luxe et la notoriété de son propriétaire. Et même l'intérieur est traité avec attention par des décors floraux et animaliers. Pour ses valeurs architecturales et artistiques et pour l'apport historique de son propriétaire dans le développement de la communauté, la maison Johan-Beetz fut désignée patrimoine immobilier classé en 1979 et incluse dans la réserve du parc national de l'archipel-de-Mingan en 1984.

Immeuble patrimonial cité

En 2008, la propriété de la famille Vigneault a été catégorisée comme patrimoine immobilier cité. Cet ensemble patrimonial situé à Natashquan, est composé de 2 maisons et 3 dépendances. Sur le plan historique, les Vigneault sont une famille souche de Natashquan que symbolise un personnage marquant de la culture Québécoise. Gilles Vigneault dont le nom est rattaché à cet ensemble patrimonial, a imprégné cet espace de ses poèmes, chansons et contes.

Sur le plan social, l'organisation spatiale des maisons traduit les valeurs familiales et communautaires de partage et d'entraide caractérisant la structure sociale des populations de pêcheurs dans les petits villages et hameaux. Par leur forme, leur structure, leur élévation et leur volume, les bâtiments sont des éléments représentatifs de l'architecture de la Côte-Nord de la fin du XIX^e siècle. Ces maisons sont des symboles de la typologie de l'habitat des débuts de la colonisation. C'est pour ces valeurs architecturales, historiques et culturelles que cet ensemble a été consacré patrimoine immobilier du Québec.

Site inventorié

En plus de la reconnaissance officielle de la valeur patrimoniale des sites et immeubles en Minganie, d'autres éléments dont l'intérêt reste à confirmer, ont été identifiés. Des bâtiments de service telles, les églises, presbytères et salles communautaires, des monuments tels, les croix et grottes ainsi que des phares ont été localisés et inventoriés. L'identification permet de décrire ces différents éléments et d'établir une base de connaissance qui, en s'approfondissant, peut mener à la classification d'un site ou d'un objet comme bien patrimoniale.

5.1.5 Protection et intervention

L'identification d'un site d'intérêt ou l'attribution d'un statut à un territoire, un lieu ou un objet résulte de l'importance et de la valeur historique, culturelle ou patrimoniale de l'élément. Et si cette valeur est reconnue, il est nécessaire de protéger, de faire connaître et de mettre en valeur ce patrimoine. Toute intervention touchant ce patrimoine doit donc, être encadrée et régie afin d'éviter la détérioration, la perturbation ou la destruction de ces éléments patrimoniaux.

5.1.5.1 Pouvoir gouvernemental

Dans l'optique de protection des biens patrimoniaux, le gouvernement énonce des mesures que traduit la Loi sur le Patrimoine Culturel. Il soumet ainsi, certaines interventions à l'obtention d'une autorisation. L'article 48 de la LPC stipule que : Nul ne peut, sans l'autorisation du ministre, altérer, restaurer, réparer, modifier de quelque façon ou démolir en tout ou en partie un bien patrimonial classé et, s'il s'agit d'un immeuble, le déplacer ou l'utiliser comme adossement à une construction.

L'article 49 de la même loi précise que : Nul ne peut, sans l'autorisation du ministre, dans une aire de protection, diviser, subdiviser, rediviser ou morceler un terrain ni faire une construction, telle que définie par règlement du ministre, ni y démolir en tout ou en partie un immeuble.

La délimitation des aires de protection est du pouvoir du ministre. L'article 40 de la LPC stipule que : Le ministre peut, par arrêté et après avoir pris l'avis du conseil, délimiter l'aire de protection d'un immeuble patrimonial classé. Toutefois, le périmètre de cette aire de protection ne peut être à plus de 152 m de l'immeuble patrimonial classé.

Le ministre régit également les interventions dans les sites patrimoniaux déclarés et classés par l'exigence d'autorisation pour :

- La division, la subdivision, la redivision et le morcellement d'un terrain;
- La modification de l'aménagement ou de l'implantation d'un immeuble;
- Les constructions, réparations ou modifications relatives à l'apparence extérieure d'un immeuble;
- La démolition en tout ou en partie d'un immeuble;
- L'érection d'une nouvelle construction;
- L'excavation du sol, même à l'intérieur d'un bâtiment, à l'exception des inhumations et des exhumations;
- Le nouvel affichage;
- La modification, le remplacement ou la démolition d'une enseigne ou panneau-réclame.

5.1.5.2 Pouvoir municipal

Comme les municipalités locales sont des acteurs privilégiés dans la conservation et la mise en valeur du patrimoine, elles sont donc habilitées à protéger ce patrimoine sur leur territoire. La loi leur accorde le pouvoir d'inventorier le patrimoine situé sur leur territoire, d'identifier les éléments du patrimoine immatériel ou des lieux historiques. La loi leur accorde également, le pouvoir de citer des biens patrimoniaux situés sur leur territoire.

En reconnaissant ces éléments patrimoniaux, les municipalités ont l'obligation de veiller à leur conservation. Ainsi, elles peuvent assujettir des interventions sur ces sites à une réglementation et à des autorisations particulièrement quand il s'agit de la démolition ou du déplacement d'un site. Pour assumer cette responsabilité, la municipalité doit être en mesure de définir les intérêts à protéger en les caractérisant et par conséquent, établir un cadre normatif à respecter pour accorder le droit à une intervention et les conditions qui s'y rattachent.

Vu ce rôle proactif que peuvent jouer les municipalités dans la protection et la mise en valeur de leur potentiel patrimonial, et selon le pouvoir que leur attribue la loi, des suggestions sont énoncées dans le présent document pour une éventuelle prise en charge dans la réglementation municipale. Des sites sont identifiés au niveau de chaque municipalité pour faire l'objet d'actions et de mesures de conservation et de mise en valeur dans le respect de la loi et selon des instruments et outils adéquats et adaptés à chaque cas. Ainsi, les municipalités ont tout intérêt à adopter et à mettre en œuvre les actions proposées afin de préserver et de valoriser les sites d'intérêt sur leur territoire.

Comme première ébauche dans cette perspective, le schéma suggère aux municipalités certaines actions à même de promouvoir et protéger des sites particuliers et d'intérêt sur leur territoire.

Tableau 187 : Site de revitalisation

Municipalité	Secteur	Action
Aganish	Bâtiment Ouest de la rivière	PIIA
Baie-Johan-Beetz	Maison Johan-Beetz	Aménagement Restauration : intérieure/ extérieure
Havre-Saint-Pierre	Promenade des anciens	Aménagement PIIA
	Quai	Aménagement
Longue-Pointe-de-Mingan	Rue de la Mer	Aménagement Mise en valeur : Hangar/Plaque commémorative
	Aéroport	Mise en valeur du patrimoine militaire
	Bâtiments anciens	PIIA
L'Île-d'Anticosti	Bâtiments anciens	Restauration
	Promenade Martin-Zédé	Aménagement
Natashquan	Échouries/Galets	Restauration / Mise en valeur/ Aménagement
	Bâtiments anciens	PIIA
Rivière-au-Tonnerre	Secteur Église	P.A.E
Rivière-Saint-Jean	Secteur Église	Aménagement

5.1.6 Paysage

Le paysage est une composante de l'environnement matérialisée par la dimension visible du territoire. Il est souvent exprimé en rapport avec le cadre de vie d'une communauté et sa culture. Il est également le support de la diversité écologique du territoire.

De par sa qualité et des usages qui l'affectent, le paysage peut être considéré comme patrimoine nécessitant une attention particulière. Le degré de son utilisation et les risques de sa détérioration sont à considérer dans la planification du territoire afin de garantir son intégrité, sa pérennité et son image. Les qualités du paysage pouvant être soumises à des contraintes doivent être traitées dans une optique de protection et de conservation. Cette perspective ne se traduit pas par des prohibitions et des restrictions mais, elle évoque plutôt la notion de compatibilité des usages avec la nature et la qualité du paysage.

Comme le paysage est un cadre de vie, il doit être accessible au public. Il est également une réserve naturelle exploitée pour les activités de récréation et beaucoup le considère comme élément déterminant dans le choix de destinations touristiques. Il s'agit donc d'établir un équilibre dans la gestion du paysage en l'utilisant dans les limites de ses capacités de support.

La richesse et la diversité des paysages sur le territoire de la Minganie exigent des efforts considérables pour allier protection et exploitation du paysage. Mais la région dispose d'un atout considérable matérialisé par l'intégrité du patrimoine naturel et son utilisation réduite. Les perspectives de planification et de gestion des paysages doivent cibler en priorité les sites potentiels de haute qualité et les paysages affectés par une contrainte ou risquant de l'être éventuellement.

De manière générale, les éléments du paysage de la Minganie s'articulent autour de l'axe routier majeur soit, la route 138. À partir de ce corridor, le paysage est visible à perte de vue. Ainsi, peuvent être visibles, les îles et îlots notamment, l'archipel-de-Mingan, les plaines et tourbières et toute la côte nord du fleuve Saint-Laurent depuis la limite Ouest à rivière au Boulot jusqu'à la limite Est à rivière Natashquan.

A travers ce corridor, les percées visuelles sur le paysage doivent être localisées et indiquées pour mettre en valeur ce potentiel et suggérer des usages adaptés à l'activité d'observation. Des tronçons de cette route présentant un potentiel récréotouristique peuvent également être considérés comme des corridors panoramiques à valoriser en aménageant des points d'observation, des haltes et des équipements de base pour la promotion de ces paysages.

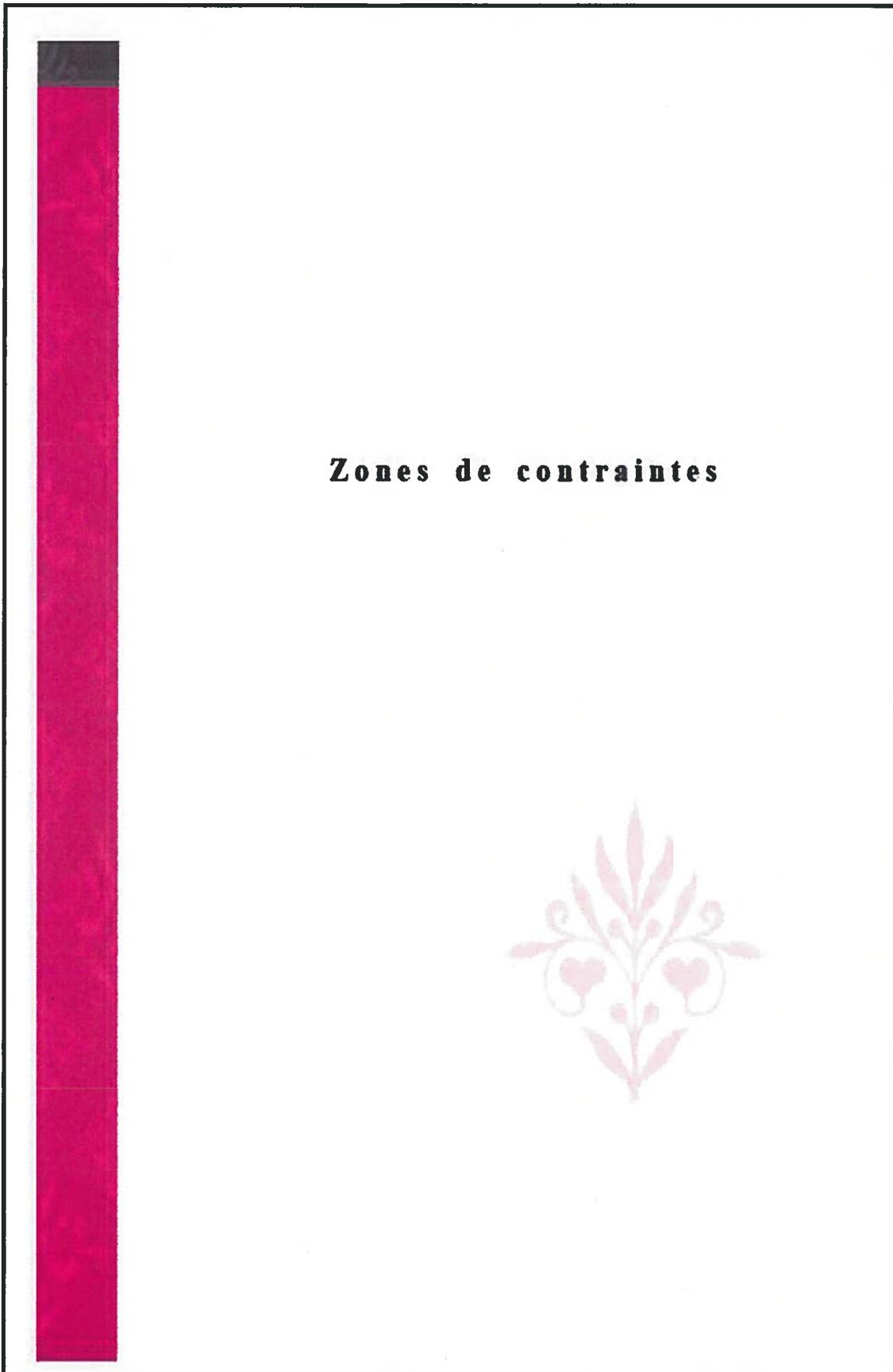
Dans la partie traitant du tourisme et de la récréation, des sites d'intérêts à protéger et à promouvoir sont identifiés. Il s'agit donc de mettre en œuvre des actions concrètes pour réaliser les objectifs d'aménagement découlant de la vision de la MRC quant à la gestion des territoires d'intérêt.

5.1.7 Orientation

Comme l'exige la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la MRC a le devoir d'identifier et de localiser les sites d'intérêt dans un but de préservation et de mise en valeur. Dans ce sens, la MRC réalise cette obligation sur la base des connaissances acquises sur le territoire. Elle traduit son engagement par une orientation adaptée à sa vision d'aménagement et à sa volonté de mise en valeur de son potentiel naturel. L'énoncé d'orientation adopté par la MRC est :

Protéger, sauvegarder et valoriser les territoires d'intérêt et leurs composantes historiques, culturelles, fauniques et floristiques.

Orientation d'aménagement # 17	
Protéger, sauvegarder et valoriser les territoires d'intérêt et leurs composantes historiques, culturelles, fauniques et floristiques.	
Problématiques	Objectifs
Manque de connaissances sur le patrimoine;	Prioriser la connaissance et la documentation du potentiel patrimonial; Mettre en place des comités locaux en patrimoine;
Imprecision sur la valeur patrimoniale des sites d'intérêt;	Approfondir les recherches et les prospections sur le potentiel patrimonial identifié; Établir le degré de précarité et de vulnérabilité des espèces et des sites patrimoniaux;
Méconnaissance des mesures de protection et de conservation;	Respecter les normes établies en matière de protection et de conservation; Édicter des normes et conditions précises pour la protection des sites d'intérêt et des éléments patrimoniaux; Identifier des mécanismes de control et de suivi des mesures de protection et de conservation;
Manque de vulgarisation sur la protection des sites d'intérêts;	Promouvoir et publiciser les sites d'intérêts et les mesures de protection et de conservation appropriées;
Manque de rigueur dans l'affectation du territoire;	Adapter les usages et utilisations du territoire aux exigences de protection et de conservation des sites d'intérêt;
Sous utilisation des statut légaux en vertu de la LPC;	Identifier les besoins de restauration et de classement des sites d'intérêt;
Faiblesse de la mise en valeur des territoires d'intérêt.	Améliorer l'identification, la visibilité et l'information sur les sites d'intérêt; Faciliter l'accessibilité et adapter le niveau d'équipement aux sites d'intérêt; Engager des procédures pour la réalisation des projets identifiés; Collaborer avec les instances concernées pour la réalisation des objectifs de protection et de mise en valeur des sites d'intérêt.



Art. 5 Le schéma doit, à l'égard du territoire de la municipalité régionale de comté :

4° déterminer toute zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique, telle une zone d'inondation, d'érosion, de glissement de terrain ou d'autre cataclysme, ou pour des raisons de protection environnementale des rives, du littoral et des plaines inondables;

5.2 Zones de contraintes

La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme exige la détermination des zones où l'occupation du sol est soumise à des contraintes pour des raisons de sécurité publique. La considération des zones de contraintes en aménagement du territoire est une mesure de prévention des sinistres. La planification du territoire permet ainsi de tenir compte de la vulnérabilité du sol face à tout usage ou utilisation. En agissant sur la vulnérabilité, le schéma d'aménagement donne l'opportunité de réduire l'exposition aux risques. Qu'elles soient affectées par des phénomènes naturels ou des interventions humaines, les zones de contraintes sont identifiées selon les connaissances acquises.

5.2.1 Zones d'érosion

Comme toutes les municipalités côtières et riveraines du fleuve Saint-Laurent, le territoire littoral de la Minganie est exposé aux menaces des aléas climatiques. Selon les types de côte établis par le laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières de l'UQAR, 59% de la côte de la Minganie présente des signes d'érosion dont une grande partie concerne les zones habitées.



Photo 20 : Érosion Havre-Saint-Pierre

T.N 2016

Selon les secteurs étudiés pour l'érosion côtière publiés dans le <Bilan des connaissances de la dynamique de l'érosion des côtes du Québec maritime, 2006>, plusieurs parties du littoral de la Minganie sont affectées par l'érosion. Les secteurs les plus touchés se situent à Rivière-Saint-Jean, Longue-Pointe-de-Mingan et Mingan. Concernant le territoire de L'Île-d'Anticosti, 28% de la Côte dont la nature des formations est meuble, est sujet à l'érosion.

Du fait de l'occupation du littoral par les établissements humains et les problématiques d'érosion engendrées, une entente spécifique a été conclue entre six ministères (Affaires municipales et de la métropole, Environnement, Régions, Sécurité publique, Transports et Ressources naturelles) et le conseil régional de développement de la Côte-Nord en 2000. Le but était d'établir un diagnostic de l'état des berges et de concevoir un plan préliminaire de gestion intégrée du littoral. Les travaux ont été complétés en 2003 avec le dépôt d'un rapport synthèse et une cartographie à l'échelle 1/20 000. Pour le territoire de la Minganie, l'entente spécifique sur l'érosion des berges s'est conclue par la mise au point de cartes de zones de risques d'érosion avec des indications de types d'aléas, de niveau d'aléa ou de risque et des recommandations.

Selon la cartographie issue de l'entente spécifique, toutes les municipalités de la Minganie excepté Baie-Johan-Beetz, sont affectées par le phénomène d'érosion. Les connaissances préliminaires attribuent à l'aléa érosion un niveau élevé de risque partout où le phénomène est identifié. La recommandation émise est la non constructibilité des zones affectées, à différentes distances du haut du talus.

En 2013, le périmètre urbain de la municipalité de Havre-Saint-Pierre a fait l'objet d'une actualisation des connaissances concernant les contraintes relatives à l'érosion des berges et aux glissements de terrain. Ainsi, un nouveau zonage accompagné d'un cadre normatif ont été réalisés pour préciser les conditions d'utilisation des sols sur ce territoire. Ces nouvelles données ont permis à la MRC et à la municipalité d'affiner leurs règlementations pour des usages plus sécuritaires du sol dans ces zones.

Des travaux sont prévus pour améliorer les connaissances et ainsi, affiner davantage les outils de gestion du territoire dans les zones à risque en procédant selon les priorités des différents ministères concernés par ces phénomènes érosifs.

5.2.2 Zones de submersion

Moins que l'érosion, le phénomène de submersion est assez limité sur le territoire de la Minganie. La cartographie de l'entente spécifique met en évidence les zones de risque de submersion. Ainsi, le risque est plus présent sur L'Ile-d'Anticosti que dans les autres municipalités. La recommandation émise à ce stade de connaissance se limite à l'évaluation du risque.

Les rapports techniques et la cartographie en eau libre réalisés par le gouvernement du Québec ne présentent pas d'informations sur les zones inondables en Minganie. Cette lacune ne permet pas de considérer avec précision ce phénomène pour une meilleure gestion de l'utilisation du sol.

Dans le rapport final sur la vulnérabilité des infrastructures routières de l'Est du Québec à l'érosion et à la submersion côtière réalisé par l'UQAR, le niveau de submersion a été calculé pour 4 stations en Minganie. Natashquan semble le territoire qui connaît le plus haut niveau de submersion en Minganie.

5.2.3 Zones de mouvements de masse

Les foyers de mouvement de masse se limitent à quelques zones le long du littoral de la Minganie particulièrement à Rivière-Saint-Jean et Havre-Saint-Pierre. Les cas les plus récents ont été enregistrés à l'entrée ouest du village de Rivière-Saint-Jean. Les cicatrices apparentes et la récurrence du phénomène témoignent de l'instabilité des sols dans ces zones. Les recommandations du comité d'experts dans le cadre de l'entente spécifique sur l'érosion des berges, se limitent à l'évaluation des risques de mouvement de masse dans les zones affectées.

5.2.4 Zones de contraintes anthropiques

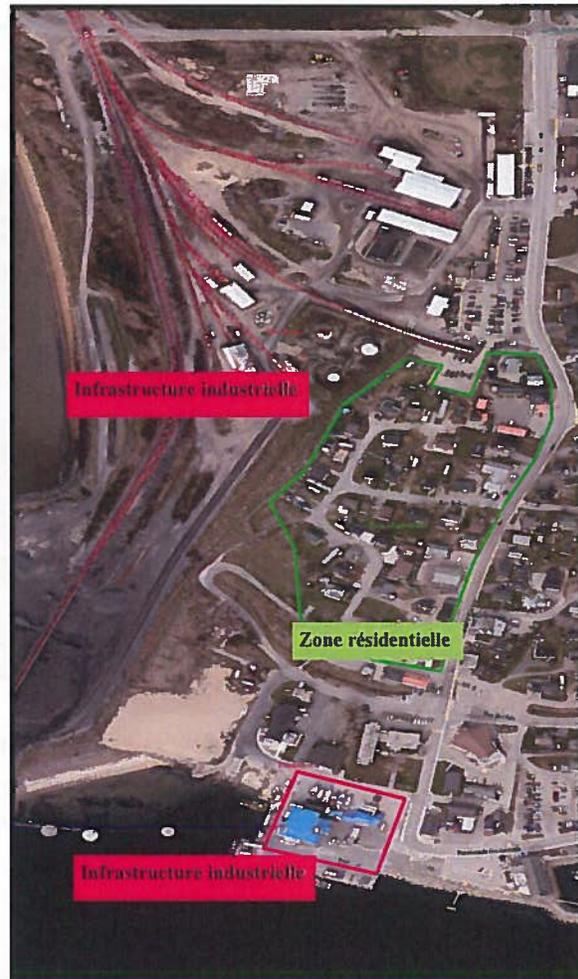
Certains usages et utilisations du territoire peuvent générer des nuisances et des contraintes pour la sécurité et le bien-être publics. Et dans un esprit de réciprocité, l'occupation humaine du territoire peut être contraignante pour certaines utilisations et usages du sol à des fins non résidentielles. À cet effet, des zones de risque de nuisance sont identifiées permettant de mieux maîtriser l'harmonisation des usages entre les différentes fonctions de l'espace et d'atténuer le niveau d'inconfort garantissant ainsi des milieux de vie sécuritaires.

Sites industriels

Le premier schéma d'aménagement et de développement de la MRC n'a pas précisé d'affectation industrielle sur le territoire laissant ainsi le libre choix aux municipalités d'établir un zonage pour les activités industrielles selon leurs besoins. L'implantation de certaines activités au sein des périmètres urbains et à proximité des résidences occasionne des nuisances. Quelles soient d'ordre sonore ou olfactif, ces nuisances sont des sources d'inconfort et de désagrément pour les résidents avoisinants.

En Minganie, aucune situation préoccupante relative à la présence d'industrie n'a été soulevée par les résidents. À Longue-Pointe-de-Mingan, l'existence de la poissonnerie en plein périmètre urbain et à proximité des résidences a nécessité la mise en œuvre de mesures de mitigation pour minimiser tout risque d'inconfort éventuel. Alors qu'à Havre-Saint-Pierre, la présence de l'activité minière et de la circulation ferroviaire bien qu'inadapté au contexte urbain, ne génère pas assez de nuisances selon les données et le constat actuel.

Figure 41 : Site industriel en milieu urbain
Havre-Saint-Pierre



Pour prévenir toute détérioration du cadre de vie et de l'ambiance de confort qui règne dans les villages, une veille doit être maintenue par les autorités municipales pour prévenir toute nuisance relative à l'activité industrielle. Au niveau de l'aménagement également, la planification urbaine doit tenir compte des rapports d'harmonie entre les différents usages du territoire.

Réseau de transport routier

L'utilisation du sol à proximité du réseau routier supérieur peut être affectée par des contraintes générant de l'inconfort ou des risques d'accidents. En Minganie, le passage de la route 138 à travers les périmètres urbains des municipalités ne constitue pas une contrainte majeure à l'occupation de l'espace du fait de la faiblesse de la circulation. Les débits enregistrés sur cette route et l'ambiance sonore que la circulation crée ne semble pas une source de perturbation de la quiétude et du confort des résidents. Pour maintenir cette situation, il est nécessaire de considérer l'infrastructure routière dans la planification du territoire comme élément structurant pouvant générer des contraintes pour l'occupation du sol à proximité. Pour améliorer d'avantage cette situation, il est utile d'aménager les abords de la route pour garantir un usage sécuritaire et harmonieux au profit de tous les usagers et utilisateurs de l'espace urbain.

Réseau ferroviaire

La voie ferrée utilisée pour le transport du minerai passe à proximité de certaines résidences et équipements dans le périmètre urbain de Havre-Saint-Pierre. Cette infrastructure et la circulation du convoi de minerai particulièrement durant la période nocturne génèrent du bruit. La méconnaissance de l'ambiance sonore dans ce secteur ne permet pas de juger du degré d'inconfort pour les résidents avoisinants. Mais, il est évident que l'insertion d'une voie ferrée dans un contexte urbain est source de contrainte.

Photo 21 : Voie ferrée à proximité du périmètre urbain Havre-Saint-Pierre



À cet effet, il est nécessaire de considérer cette réalité dans l'aménagement de l'espace et d'évaluer les risques d'une telle infrastructure sur le bien-être et la santé des résidents dans le but d'introduire des mesures de mitigation pour réduire les effets d'une telle contrainte.

Réseau de transport d'énergie

Les lignes électriques aériennes font partie du paysage de la Minganie. Leur utilité n'exclue pas les contraintes qu'elles peuvent générer quant à l'utilisation du sol à proximité. La MRC compte plusieurs postes de transformation électrique et des centaines de kilomètres de lignes électriques. Dans l'emprise de ces infrastructures, l'utilisation du sol doit obéir à certains critères de compatibilité et d'harmonie afin de tenir compte des nuisances et risques d'occupation du sol et d'usage dans l'emprise du réseau électrique. Actuellement, et selon les informations disponibles, aucune infrastructure électrique ne semble constituer une contrainte majeure pour les usages et les usagers à proximité. Néanmoins, la projection des différentes activités sur le sol doit tenir compte aussi bien des postes électriques que des poteaux électrique afin d'éviter la création de situation d'incompatibilité et de nuisance.

Zone aéroportuaire

Les zones aéroportuaire en Minganie se situent à l'extérieur des territoires urbanisés. Aucune contrainte relative au bruit ou à la circulation aérienne ne semble évidente. Mais la présence de ces infrastructures de transport peuvent constituer des risques quant à l'utilisation du sol dans le voisinage immédiat. Il est donc nécessaire pour des raisons de sécurité d'adapter et harmoniser les usages à proximité des aéroports et sites d'atterrissage des appareils.

Sources d'eau

L'approvisionnement et l'alimentation en eau potable sont assurés à partir des nappes phréatiques ou lacs à proximité des villages. Afin de garantir l'utilisation d'une eau saine et ainsi, protéger la santé et la sécurité des populations, les zones d'exploitation de l'eau potable et l'utilisation du sol dans leur voisinage doivent être conditionnées en fonction des risques et contraintes relatifs à la pollution de l'eau. De ce fait, les périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée doivent être identifiés pour leur protection et préservation. Actuellement, les sources d'eau se situent loin des centres villageois et aucun incident ou situation n'indiquent une problématique d'utilisation du sol à proximité de ces sources. Mais, il reste de rigueur la prise en compte de la qualité de l'eau et sa préservation dans tout projet d'utilisation du sol, d'usage ou d'affectation.

Dans le cas de l'utilisation de puits individuels qui caractérise certains groupements d'habitation en Minganie, il est essentiel de prévoir l'utilisation du sol à proximité du puits surtout en respectant les normes concernant les installations septiques afin de garantir la sécurité et la santé des personnes.

Zones de dépôt de neiges

Le climat caractérisant la région nécessite une gestion appropriée des précipitations en forme de neige. Les municipalités de la Minganie veillent au déneigement et à l'élimination de la neige usée. Les sites prévus pour le dépôt de ces neiges doivent être identifiés. Ils sont à implanter également dans le cas de leur absence surtout que le rejet dans les cours d'eau n'est pas toléré ni accepté. L'eau de fonte ne devant pas contaminer les eaux souterraines, il est donc nécessaire d'implanter des zones d'élimination de neiges usées en fonction des contraintes et risques encourus par les eaux de fonte. La municipalité de Havre-Saint-Pierre dispose d'un site de dépôt de neige. L'utilisation du sol à proximité de ce site est adaptée à cet usage. Ainsi, aucune contrainte ne semble générer par ce dépôt de neige. Dans ce cas, et pour tout projet d'aire de dépôt de neige, il est nécessaire de tenir compte des contraintes que peut générer un tel site et des usages environnant.

Zones de dépôt de matières résiduelles

Sur le territoire de la Minganie, trois sites sont désignés pour le dépôt de matières résiduelles. Le lieu d'enfouissement en tranchée de l'Est situé à Natashquan et celui de L'Ile-d'Anticosti sont loin de toute occupation humaine du territoire alors que celui de Longue-Pointe-de-Mingan est moins loin des villages de Mingan et de Longue-Pointe-de-Mingan. Même si aucun incident dû aux odeurs ou autres contraintes n'est signalé au niveau des trois sites, il est utile de prévoir l'utilisation du sol à proximité de ces lieux d'enfouissement en considérant les risques et contraintes à l'occupation humaine.

Sites contaminés

Selon les connaissances actuelles, les seuls sites contaminés en Minganie se situent à Havre-Saint-Pierre et à Anticosti. La nature des contaminants aussi bien dans l'eau souterraine que dans le sol, est essentiellement l'hydrocarbure. Plusieurs sites n'ont pas encore connu de réhabilitation. Pour les risques qu'ils présentent, ces sites sont impropres à l'occupation humaine d'où la nécessité de les délimiter et conditionner les usages et utilisations dans ces zones. La réhabilitation doit être également une priorité particulièrement à l'intérieur des périmètres urbains.

Zones de carrières

La nature des activités dans les sites d'extraction du gravier, du sable et de la pierre génère des contraintes pour certains usages à proximité. Le bruit, la poussière, la circulation de camions et parfois les vibrations peuvent causer des désagréments pour les populations limitrophes. En Minganie, les gravières et carrières sont dans certains cas à proximité des sites de villégiature. De ce fait, la considération des contraintes à proximité des gravières et carrières doit influencer l'occupation du sol et les affectations du territoire afin d'harmoniser et d'adapter les usages dans le respect de réciprocité. Le développement de tout projet d'occupation du sol ou d'utilisation du territoire doit obéir à ce même principe de réciprocité.

Zones agroforestières

Sur le territoire de la Minganie, aucun zonage n'est destiné spécifiquement à l'activité agricole. Néanmoins, certains sites connaissent des utilisations à des fins de production agricole. Il s'agit essentiellement de la production de petits fruits ainsi que l'introduction de la culture maraîchère. Les zones destinées à ces usages se situent à Longue-Pointe-de-Mingan et à Rivière-Saint-Jean. D'autres sites désignés par le MERN sont considérées comme territoire potentiel à la production de bleuets. Pour la sauvegarde de ces territoires et pour prévoir toute contrainte liée aux activités agricoles, les sites existants et potentiels doivent être clairement identifiés et pour lesquels la compatibilité des usages et l'harmonisation de l'utilisation doivent être considérées.

5.2.5 Orientation

Les orientations gouvernementales en matière de gestion de risque en rapport avec l'aménagement du territoire connaissent des développements importants en fonction de l'acquiescement des problèmes et surtout de l'avancée des connaissances. La dernière orientation dans ce sens à savoir, < Prévenir les sinistres et réduire les risques dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain dans les dépôts meubles >, vient préciser les objectifs et attentes quant à la planification de l'utilisation du sol dans le respect de la sécurité des biens et des personnes vis-à-vis des zones de contraintes. Conscient de cet enjeu et de ses incidences et soucieux de la sécurité des personnes et des biens, le conseil de la MRC oriente son développement dans le respect des composantes du territoire et de la vulnérabilité des espaces face aux aléas climatiques. L'orientation qui en découle est :

Régir l'occupation du sol et l'utilisation du territoire en garantissant la sécurité des personnes et des biens et dans le respect des contraintes et risques existants et potentiels.

Orientation d'aménagement # 18

Régir l'occupation du sol et l'utilisation du territoire en garantissant la sécurité des personnes et des biens et dans le respect des contraintes et risques existants et potentiels.

Problématiques	Objectifs
Manque des connaissances sur les risques naturels;	Préciser les risques et améliorer les connaissances;
Imprécision sur la gestion des zones de risques;	Actualiser les outils de gestion et les adapter à la nature et au niveau de risque;
Occupation accrue des zones de contraintes;	Mettre en œuvre les outils de gestion des zones à risque et respecter les mesures de protection adoptées;
Imprécision des zones de protection des sources d'eau;	Garantir l'harmonisation et la compatibilité des usages sur le territoire;
Nuisances routières et ferroviaires à proximité des habitations;	Respecter le principe de réciprocité dans l'affectation du territoire;
Inexistence d'affectation industrielle.	Évaluer les risques dans les zones de contraintes occupées;
	Établir des scénarios alternatifs pour la prise en charge des situations problématiques;
	Limiter l'occupation du territoire dans les zones à risque;
	Minimiser les nuisances par des mesures de mitigation;
	Protéger les sources d'eau et adopter un zonage conséquent;
	Poursuivre les mesures de mitigations pour réduire les nuisances et les risques;
	Planifier des zones industrielles en harmonie avec le contexte territorial.

Vin

CHAPITRE 6

LES GRANDES AFFECTATIONS

DU TERRITOIRE

Selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme,

Art. 5 Le schéma doit, à l'égard du territoire de la municipalité régionale de comté:

2° déterminer les grandes affectations du territoire pour les différentes parties de celui-ci.

6.1 PLAN D'AFFECTATION DU TERRITOIRE PUBLIC

Afin de garantir une utilisation judicieuse du territoire public pour l'intérêt commun et de façon durable, le gouvernement du Québec a établi un plan d'affectation du territoire public dont la région Côte-Nord est partie intégrante. Le territoire est ainsi découpé en zones homogènes où les utilisations sont harmonieuses et compatibles.

Pour le territoire de la Minganie, le plan d'affectation propose un découpage en 28 zones et 17 sous zones. Selon les vocations retenues, le territoire est divisé en 11 zones d'utilisation multiple modulée, 2 zones d'utilisation prioritaire, 11 zones de protection, 20 zones de protection stricte et 1 zone d'affectation différée. Ce découpage met en évidence les grandes entités territoriales distinctes suivantes :

Le territoire continental est caractérisé par une vocation dominante à savoir l'**utilisation multiple modulée** où **plusieurs usages** sont permis avec la condition de respecter le milieu naturel, ses composantes et son occupation. La seule exception est le territoire du projet Innu Assi de Nutashkuan dont la **vocation est différée** et l'**utilisation** reste **provisoire**.

Le territoire côtier de la Minganie, étendu de part et d'autre de la route 138 et longeant la rive Nord du fleuve Saint-Laurent, est une bande étroite de plaines concentrant l'essentiel de l'occupation humaine et des activités de la région. Selon le plan d'affectation, ce territoire est à **utilisation multiple modulée**. Donc, la possibilité d'exploitation de la ressource n'est pas exclue dans le respect des usages du milieu.

Le territoire maritime en Minganie est constitué des rives du fleuve Saint-Laurent, de L'Ile-d'Anticosti et des îles de l'archipel de Mingan. L'archipel étant déjà une réserve du parc national du Canada, la **vocation préservation** est donc évidente avec un statut de **protection**. Les rives sont considérées comme des sites de concentration d'oiseaux aquatiques. Selon la stratégie québécoise des aires protégées, cette faune aquatique et ses milieux de vie sont à préserver. De ce fait, cette longue zone étirée de la limite Ouest de la Minganie jusqu'à sa limite Est et les abords de L'Ile-d'Anticosti sont en **protection**.

Pour L'Ile-d'Anticosti, la vocation dominante attribuée au territoire est relative à l'activité récréotouristique. Sur la base du potentiel faunique et de l'utilisation actuelle à des fins de chasse et de pêche, une affectation récréotouristique est définie à la grandeur de l'Île avec une vocation d'**utilisation prioritaire** conditionnant les autres usages possibles du territoire. Certains territoires moins étendus consacrés au parc national d'Anticosti, aux réserves écologiques de la Pointe-Heath et du Grand-Lac-Salé sont à vocation de **protection stricte**.

6.2. AFFECTATION DU TERRITOIRE

La vision de la MRC que traduisent les orientations en matière d'aménagement et de développement adoptées par le conseil, se projette sur l'espace en forme d'affectation du territoire. Ainsi, les usages et utilisations du sol se précisent, dans le respect des affectations du territoire retenues par le gouvernement, selon les vocations dans un cadre d'adaptation et d'harmonisation. L'affectation du territoire est donc un moyen d'optimisation de l'utilisation du sol tout en minimisant les conflits, contraintes et risques liés à l'usage. La grille de compatibilité des usages est l'outil par lequel l'affectation du territoire se concrétise. Pour le territoire de la Minganie, le conseil de la MRC a défini huit affectations pour lesquelles des utilisations et des usages sont prévus pour la réalisation des objectifs de développement socioéconomique et de protection de l'environnement.

Affectation urbaine

L'affectation urbaine concerne les territoires habités des villages de la Minganie. Elle se matérialise par des limites encadrant l'occupation relativement dense du territoire en matière d'habitat et d'équipements. Ces limites concentrent le développement urbain pour concrétiser l'objectif de consolidation du tissu existant et d'optimisation de l'utilisation des infrastructures.

Affectation rurale

L'affectation rurale est à caractère résidentiel. Mais, comparativement à l'affectation urbaine, la densité y est très faible et les lots souvent épars ne sont pas desservis par les réseaux d'eau et d'égout. La proximité de ces espaces urbanisés des périmètres urbains implique une considération particulière pour l'utilisation du sol au sein des limites définies à cette fin.

Affectation protection/conservation

Pour la protection, la sauvegarde et la valorisation des territoires d'intérêt et des composantes vulnérables ou menacées du territoire, une affectation protection et conservation est attribuée à des espaces où certaines utilisations et usages peuvent être dommageables et nuisibles. La qualité de ces espaces exige une attention particulière et une gestion rigoureuse.

Affectation récréotouristique

Le récréotourisme étant l'une des forces de développement de la Minganie, les espaces propices au maintien et à l'essor des activités récréatives et touristiques doivent être protégés afin de prioriser ces usages dans une affectation bien définie. Pour ce faire, les territoires les plus appropriés aux activités récréotouristiques et ceux disposant d'un potentiel de développement sont délimités sur le plan d'affectation du territoire.

Affectation forestière de production

L'importance de l'industrie forestière dans le développement des communautés implique l'utilisation du potentiel forestier pour l'essor des activités de prélèvement et de transformation de la ressource ligneuse et non ligneuse. Ainsi, sur les territoires les plus riches en bois, une priorité est accordée à l'exploitation forestière. Une affectation forestière est donc attribuée aux espaces boisés potentiels. Même si cette affectation n'est pas exclusive, les autres usages du territoire ne doivent pas être contraignants pour l'exploitation forestière.

Affectation faunique et forestière

L'affectation faunique et forestière est introduite pour répondre à une spécificité de l'utilisation du territoire sur L'Ile-d'Anticosti. Considéré comme aire de confinement du cerf de virginie, une majeure partie de L'Ile-d'Anticosti est donc protégée. Mais, l'exception veut que l'exploitation forestière soit autorisée pour permettre la pérennité des peuplements de cerfs sur l'île. Cette affectation traduit donc, une gestion intégrée forêt-faune garantissant une exploitation durable des ressources.

Affectation multiressource

L'immensité du territoire de la Minganie et les opportunités de développement d'activités de natures diverses imposent l'offre de possibilités d'utilisation du territoire en fonction des besoins de tous les usagers en minimisant les contraintes et en respectant la compatibilité des usages. Le territoire étant à dominance forestière et les usages les plus fréquents étant récréatifs nécessitent la désignation d'une affectation où toute activité peut être envisagée dans le respect notamment, de la durabilité des ressources et sans incidence aussi bien sur l'environnement que pour les autres usages.

Affectation agroforestière

L'inexistence d'un territoire agricole en Minganie et l'émergence d'initiatives de production agroforestière témoignent de l'importance de la désignation d'espaces propices au développement de l'activité agricole. Ainsi, les terrains favorables à l'exploitation agricole ou présentant un certain potentiel pour la culture du sol sont délimités pour être destinés au développement de l'activité agroforestière en priorité.

6.3. HARMONISATION DES USAGES

Selon les grandes affectations du territoire, des degrés de compatibilité des usages sont définis pour remédier à des situations de conflit d'usage et d'utilisation du territoire entre les activités.

Activité compatible

La compatibilité réfère à une concordance entre l'activité projetée et l'affectation du territoire en question. L'usage, ou l'utilisation de ce territoire respectent les orientations du conseil et ne génèrent aucun risque ni contrainte pour les autres activités permises ni pour les éléments à protéger.

Activité tolérée

Même s'ils ne sont pas prioritaires, un usage, une activité, une occupation du territoire peuvent être tolérés du fait de leur importance et de leur utilité dans le développement des communautés, du contexte favorable et surtout du fait de la faiblesse des contraintes qu'ils génèrent.

Activité incompatible

L'incompatibilité est relative à un usage, une utilisation ou une occupation qui est contraire à l'affectation retenue. Elle se traduit par des contraintes, des risques et des nuisances générés à l'encontre des utilisations privilégiées.

Figure 42 : Les grandes affectations du territoire

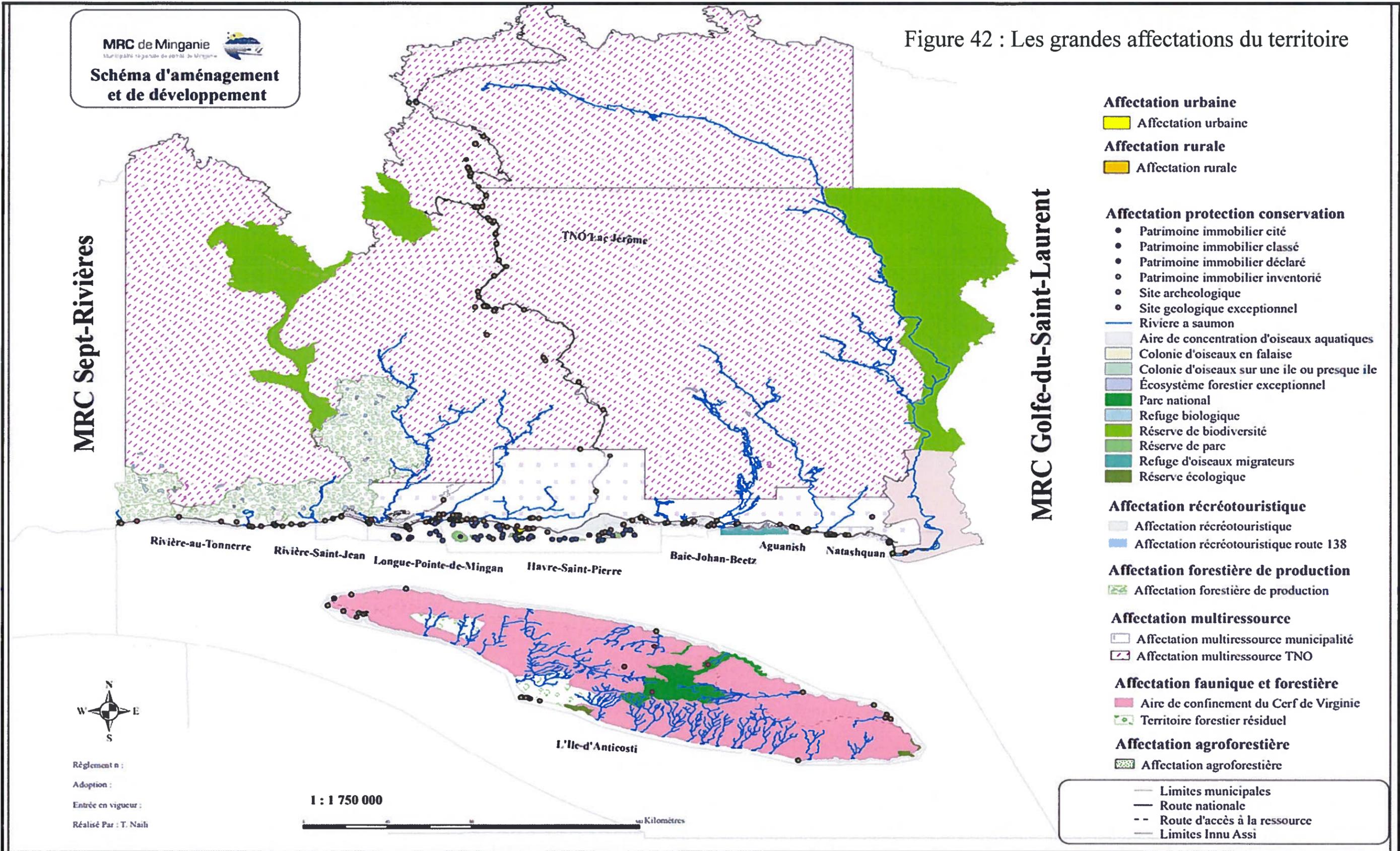


Tableau 164 : Affectation du territoire *

Usage résidentiel

Affectation	Urbaine	Rurale	Protection/Conservation	Récréotouristique	Forestière de production	Multiressources	Faunique et forestière	Agroforestière
Usages								
Résidentiel	C	C	I	T1	I	I	I	I
Villégiature regroupée	I	I	I	T3	I	T3	T3	I
Villégiature dispersée	I	I	I	T3	C	C	C	T4
Maison mobile	T2	T2	I	I	I	I	I	I

Usage commercial

Affectation	Urbaine	Rurale	Protection/Conservation	Récréotouristique	Forestière de production	Multiressources	Faunique et forestière	Agroforestière
Usages								
Commerce de détail	C	I	I	T4	I	I	I	T4
Restauration	C	I	I	T4	I	T4	T	I
Service hôtelier	C	I	I	I	I	T4	T	I
Gites touristiques, auberges, chalets	C	C	I	C	I	C	C	T4
Services personnels et professionnels	C	C	I	I	I	I	I	I
Commerce à même une résidence	C	C	I	I	I	I	I	I

Usage institution-

Affectation	Urbaine	Rurale	Protection/Conservation	Récréotouristique	Forestière de production	Multiressources	Faunique et forestière	Agroforestière
Usages								
Équipement public	C	I	I	I	I	I	I	T4

Usage récréatif

Affectation	Urbaine	Rurale	Protection/Conservation	Récréotouristique	Forestière de production	Multiressources	Faunique et forestière	Agroforestière
Usages								
Récréatif extérieur	C	T2	T8	C	T4	C	T	I
Récréatif intérieur	C	I	I	C	T4	T4	T	I
Terrain de camping	T1	T2	T8	C	I	C	C	I
pourvoirie	I	I	I	T1	T1	T2	C	I

1 : Existant 2 : Dans les sites délimités par les municipalités 3 : Dans les sites destinés au développement de la villégiature 4 : Activité secondaire reliée à l'usage principal seulement
 5 : Sans nuisance 6 : Hors réserve écologique 7 : Usage permis sur une superficie maximale de 50% du terrain 8 : Autorisé par le gouvernement

Tableau 164 (suite) : Affectation du territoire

Usage industriel

Affectation	Urbaine	Rurale	Protection/Conservation	Récréotouristique	Forestière de production	Multirressources	Faunique et forestière	Agroforestière
Usages								
Industriel léger	T1/2	T2	I	T2	C	C	C	T4
Industriel lourd	I	I	I	T2	I	C	T2	I
Production artisanale	T5	C	I	T5	I	C	C	T4
Carrière, sablière, gravière (nouveau site)	I	I	T6/8	C	C	C	C	T5
Activités aquacoles	I	I	I	C	I	C	C	I

Usage d'utilité publique

Affectation	Urbaine	Rurale	Protection/Conservation	Récréotouristique	Forestière de production	Multirressources	Faunique et forestière	Agroforestière
Usages								
Lieux d'enfouissement en tranchée	I	I	I	T1	I	T2	T2	I
Dépôt de matériaux secs	I	I	I	I	I	T2	T2	I
Entreposage et traitement de boues usées	I	I	I	T1	I	T2	T2	I
Station de pompage	T1/5	T5	I	T1	T2	C	C	I
Tour de communication	T5	T5	T8	T5	C	C	C	C
Site de compostage	I	I	I	T2	T2	C	C	T5

Usage agricole

Affectation	Urbaine	Rurale	Protection/Conservation	Récréotouristique	Forestière de production	Multirressources	Faunique et forestière	Agroforestière
Usages								
Exploitation agricole	T7	T5	I	T5	T5	C	C	C
Pépinière, serre	T7	C	I	C	T5	C	C	C

Usage forestier

Affectation	Urbaine	Rurale	Protection/Conservation	Récréotouristique	Forestière de production	Multirressources	Faunique et forestière	Agroforestière
Usages								
Exploitation forestière	I	I	I	I	C	T5	T5	I
Camp forestier	I	I	I	I	C	C	T5	I
Bois de chauffage	I	I	I	I	C	C	C	T5

1 : Existant 2 : Dans les sites délimités par les municipalités 3 : Dans les sites destinés au développement de la villégiature 4 : Activité secondaire reliée à l'usage principal seulement
 5 : Sans nuisance 6 : Hors réserve écologique 7 : Usage permis sur une superficie maximale de 50% du terrain 8 : Autorisé par le gouvernement

CHAPITRE 7

LE PLAN D'ACTION



Selon la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme (chapitre A-19.1),

Art. 7 Un schéma doit être accompagné :

1.1° d'un plan d'action, en vue de la mise en œuvre du schéma, qui mentionne notamment les étapes de cette mise en œuvre, les municipalités, les organismes publics, les ministres et mandataires de l'état et les autres personnes susceptibles de participer à la mise en œuvre, les moyens prévus pour favoriser la coordination des actions de ces participants et, dans le cas de l'aménagement ou du réaménagement prioritaire prévu dans toute zone déterminée conformément au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 6, l'échéance prévue pour chaque étape de la mise en place des infrastructures et des équipements projetés.

7.1. PLAN D'ACTION

Pour garantir la réalisation des objectifs de la MRC correspondant aux orientations adoptées par le conseil, et afin de se conformer aux dispositions de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, un plan d'action accompagnant le présent schéma d'aménagement et de développement est élaboré.

Le plan d'action précise les actions concrètes à mener, Les moyens par lesquels ces actions seront entreprises, les différents intervenants et partenaires relativement à chaque action, l'instance ou l'organisme responsable du bon fonctionnement et de l'aboutissement des actions et enfin, l'échéance souhaitée pour l'accomplissement des actions. Cette approche permet surtout, un suivi efficace de l'avancement du plan d'action ainsi que la vérification du niveau d'engagement des partenaires et des porteurs des actions. L'évaluation en continu du plan d'action surtout dans le temps, est un moyen efficace pour ajuster les éléments le constituant et juger leur opportunité en fonction du contexte, des moyens et de l'engagement des partenaires.

Dans le présent schéma d'aménagement et de développement, le plan d'action est établi en fonction des thèmes présentés et des secteurs traités. Un code de couleur est attribué selon les partenaires gouvernementaux en rapport avec les actions à mener. Ceci facilite aussi bien la consultation que la vérification de la nécessité d'implication et de contribution de chaque partenaire relativement à l'action correspondante.

Le plan d'action adopté et approuvé devient une feuille de route effective pour la planification du territoire, l'utilisation de l'espace, la valorisation des ressources et la protection de l'environnement à l'échelle de la Minganie. Cet outil correspond aux aspirations la MRC que traduisent les orientations d'aménagement et de développement adoptées par le conseil.

Tableau 165 : Plan d'action : Revitaliser les communautés

Plan d'action : Revitaliser les communautés					
Action	Mise en œuvre	Partenaire	Coordination	Échéance	Coût
Promouvoir la qualité de vie en région	Compagne de promotion et de vulgarisation	MRC	MRC	Court terme	
		Municipalités			
		Région			
Maintenir le contact avec les résidents minganois en déplacements à l'extérieur	Réseau de communication et d'échange	MRC	MRC	Court Terme	
	Rencontres et évènements	Municipalités			
Rapprocher les services des citoyens et promouvoir le travail à distance	Connexion des transports	MRC	MRC	Moyen terme	
	Utilisation des TIC	Municipalités			
		Communautés autochtones			
		Gouvernement			
Prendre en charge les services aux aînés	Organisation intermunicipales d'offre de services	Municipalités	MRC	Moyen terme	
		MRC			
		CISSS			
Se doter d'infrastructures adéquates	Installation de systèmes de traitement d'eau usée conformes	Municipalités	Municipalités	Cours terme	
		Gouvernement			
	Délimitation des périmètres de protection des sources d'eau	Municipalités	Municipalités	Court terme	
		Gouvernement			
	Généralisation de la couverture téléphonique sans fil au territoire de la Minganie	Municipalités	MRC	Court terme	
		MRC			
		Communautés autochtones			
	Gouvernement				
Planifier l'urbanisation de façon optimale	Réglementation rigoureuse de l'utilisation du sol	Municipalités	Municipalités	Cour terme	
	Respect des limites des périmètres urbains	MRC			
	Application des normes d'utilisation du sol dans les zones de contraintes				

Tableau 166 : Plan d'action : Dynamiser l'économie : Pêche

Plan d'action : Dynamiser l'économie Pêche					
Action	Mise en œuvre	Partenaire	Coordination	Échéance	Coût
Préciser l'état des stocks périodiquement	Recherches et études	MPO	MPO	Moyen terme	
Évaluer l'importance des nouvelles espèces	Recherche et exploration	MPO	MPO		
Adapter les règles et normes à l'état du potentiel	Règlementation	MPO Organisation des pêcheurs Communautés autochtones	MPO		
Actualiser le niveau d'exploitation de la ressource selon l'évaluation du potentiel	Règlementation	MPO Organisation des pêcheurs Communautés autochtones	MPO	Court terme	
Structurer l'industrie de la pêche	Organisation	Organisation des pêcheurs Usines de transformation Communautés autochtones MRC	Association de pêcheurs	Court terme	
Initier des entreprises et les soutenir dans leur développement	Collaboration	Organisation des pêcheurs Communautés autochtones MERINOV MPO MRC	Organisation des pêcheurs	Moyen terme	
Promouvoir l'emploi dans le secteur de la pêche	Vulgarisation et promotion Représentation	MRC/Municipalités Organisation des pêcheurs Communautés autochtones MPO	MRC	Court terme	
Garantir la formation et le perfectionnement localement	Enseignement	MÉES MAPAQ MPO Organisation des pêcheurs Communautés autochtones	MÉES	Court terme	
Transformer et diversifier localement les produits de la pêche	Modernisation Soutien au développement	Organisation des pêcheurs MERINOV MRC Communautés autochtones	Organisation des pêcheurs	Moyen terme	
Développer des marchés régionaux et internationaux	Commercialisation Exploration de marché Représentation	Organisation des pêcheurs Communautés autochtones MRC MÉI	Organisation des pêcheurs	Moyen terme	
Écocertifier les produits locaux	Développement et transformation	Organisation des pêcheurs Communautés autochtones	Organisation des pêcheurs	Moyen terme	
Harmoniser l'utilisation du territoire	Affectation du territoire	MRC MAMH	MRC	Court terme	

Tableau 167 : Plan d'action : Dynamiser l'économie : Mines

Plan d'action : Dynamiser l'économie Mines					
Action	Moyen de mise en œuvre	Partenaire	Coordination	Échéance	Coût
Poursuivre l'acquisition des connaissances.	Cartographie, études et analyses	MERN	MERN	Court terme	
		Industrie/Prospecteurs			
		Institutions publiques			
Réaliser un catalogue minier de la Minganie	Rapport annuel sur le secteur minier	MRC	MRC	Court terme	
		MERN			
Identifier les secteurs à fort potentiel minéral.	Estimation des réserves des gisements	Coordination minière	MERN	Moyen terme	
		MERN			
		Industrie			
		Sociétés minières			
Rétablir le service géologique en Côte-Nord	Bureau régional	MERN	MERN	Court terme	
	Personnel expert	Ressources Naturelles Canada			
Faire la promotion du secteur minier de la Minganie	Outil promotionnel	MRC	MRC	Moyen terme	
		Communautés autochtones			
		MERN			
		Institutions publiques			
Réunir les acteurs de l'industrie minière	Coordination minière	MRC	MRC	Court terme	
		Communautés autochtones			
		Industrie			
		Prospecteurs			
Réactiver la prospection en Minganie	Programme financier	MERN	Coordination	Moyen terme	
		Coordination			
Faire aboutir les projets d'exploration	Résultats	Coordination	Coordination	Court terme	
	Suivi des travaux				
Accompagner les promoteurs dans la concrétisation des projets	Réalisation de projets miniers	MERN	Coordination	Court terme	
		Coordination			
		Industrie			
		Institutions publiques			
Encourager la transformation locale	Faciliter et appuyer la réalisation de projets	MERN	Coordination	Moyen terme	
		Institutions publiques			
		Coordination			
Créer les conditions pour la réalisation de projets	Infrastructures	MRC	MRC	Court terme	
		Communautés autochtones			
		MERN			
Stimuler la diversification de la production	Adapter la production au marché	Industrie	Coordination	Moyen terme	
		Coordination			
Contribuer au développement des marchés	Prospection	MÉI	Coordination	Moyen terme	
	Promotion	Coordination			
	soutien				
Harmoniser l'utilisation du territoire	Affectation du territoire	MRC	MRC	Court terme	
		MAMH			

Tableau 168 : Plan d'action : Dynamiser l'économie : Foresterie

Plan d'action : Dynamiser l'économie Foresterie					
Action	Mise en œuvre	Partenaire	Coordination	Échéance	Cout
Évaluer le potentiel forestier exploitable	Études existantes	MFFP	MRC	Court terme	
	Études à réaliser	Industrie			
		Institutions d'enseignement			
		MRC			
Évaluer le bois de classe MSR	tests et analyses	Communautés autochtones			
		Entreprises locales			
		MFFP	CEDFOB	Court terme	
		CEDFOB			
Évaluer les composantes de la fibre de la Minganie	Recherche et développement Développement de nouveaux produits	Organisme			
		MFFP	CEDFOB		
		CEDFOB			
		Organisme			
Adapter le degré d'exploitation du bois au potentiel forestier	Calcul de la possibilité forestière	Forestier en chef	MFFP	Court terme	
Évaluer le potentiel en biomasse	Études réalisées Étude à réaliser	MFFP	MRC	Court terme	
		CEDFOB	MRC		
		Institutions d'enseignement			
		Organisme			
Structurer l'industrie forestière	Création d'un organisme inclusif Implication des communautés autochtones Élaboration ou validation d'un plan d'action opérationnel	MRC/Municipalités	MRC	Court terme	
		Communautés autochtones			
		Entreprises locales			
		Industriels			
Établir des partenariats	Recherche et identification de partenaires	Organisme		Court terme	
	Établissement d'ententes				
Financer les projets de développement	Création d'un fond d'investissement Recherche de capitaux Investissement pour la réalisation des projets priorités	Gouvernement		Court terme	
		MRC/Municipalités			
		Communautés autochtones			
		Entreprises locales et régionales			
Rechercher et explorer les marchés locaux, régionaux et internationaux	Prospection des marchés locaux, régionaux et internationaux	Industriels			
		Organisme	Organisme	Court terme	
		MÉI			

Tableau 168 (suite) : Plan d'action : Dynamiser l'économie : Foresterie

Plan d'action : Dynamiser l'économie Foresterie					
Action	Mise en œuvre	Partenaire	Coordination	Échéance	Coût
Mettre en œuvre le plan d'action	Réalisation des projets prioritaires (flux tendu)	Organisme	Organisme	Court terme	
	Priorisation de la transformation locale				
	Production de biens à valeur ajoutée				
Optimiser l'exploitation de la matière ligneuse	Maximisation de l'utilisation du bois	Organisme	Organisme	Court terme	
	Utilisation des résidus du bois et de la biomasse				
Soutenir la relance de l'industrie forestière en Minganie	Initiation de projets de forêts de proximité	MFFP	MRC	Moyen terme	
	Planification de la récolte en fonction de la rentabilité économique	MRC			
	Adaptation du prix plancher du bois au contexte économique de la Minganie et au coûts	Communautés autochtones			
	Promotion et encouragement de l'investissement en Minganie				
	Soutien aux entreprises en difficulté				
Harmoniser l'utilisation du territoire	Développement de la formation et de l'expertise locales				
	Affectation du territoire	MRC	MRC	Court terme	
Ouvrir le territoire	Normes de réciprocité	MAMH			
	Entretien des chemins forestiers	Industriels	MRC	Moyen terme	
	Planification et réalisation de chemins multiressources	MFFP			
		MRC			
		Communautés autochtones			
Protéger le territoire forestier		Organismes utilisateurs			
	Amélioration de la couverture de protection par la Sopfeu	Industriels	Organisme	Court terme	
	Réalisation des campagnes de veille et de suivi sur l'évolution des épidémies	Organisme			
	Intervention pour réduire les effets des infestations et des feux	MFFP			
	Planification de la récolte dans les zones problématiques				

Tableau 169 : Plan d'action : Dynamiser l'économie : Hydrocarbures

Plan d'action : Dynamiser l'économie Hydrocarbures					
Action	Moyen de mise en œuvre	Partenaire	Coordination	Échéance	Coût
Promouvoir les énergies renouvelables sur l'Île-d'Anticosti	Projets de développement à faible empreinte écologique	MERN MRC Municipalité Communautés autochtones	MRC	Court terme	
Accompagner la municipalité de l'Île-d'Anticosti dans son développement	Implication et financement	Municipalité MRC MERN Communautés autochtones	Municipalité	Court terme	
Évaluer les opportunités et risques d'une industrie pétrolière sur l'Île	Études et expertises	MERN MELCC Industrie MRC Communautés autochtones	MERN	Court terme	
Protéger l'environnement et la santé	Limitation des activités polluantes	MERN MELCC MRC Communautés autochtones	MELCC	Court terme	

Tableau 170 : Plan d'action : Dynamiser l'économie : Hydroélectricité et éolien

Plan d'action : Dynamiser l'économie Hydroélectricité et éolien					
Action	Moyen de mise en œuvre	Partenaire	Coordination	Échéance	Coût
Évaluer le potentiel éolien	Mesure de vent	MERN MRC Communautés autochtones Industrie Hydro-Québec	MERN	Court terme	
Affecter le territoire	Cartographie, Règlementation	MRC MAMH Communautés autochtones	MRC	Court terme	
Prioriser les sites à développer	Cartographie	MRC Communautés autochtones Hydro-Québec	MRC	Moyen terme	
Valoriser les sites à développer	Promotion ; démarchage	MRC Communautés autochtones	MRC	Moyen terme	
Planifier un réseau multiusages	Cartographie, Estimation de coûts	MRC MERN Communautés autochtones	MRC	Court terme	
Intégrer les projets hydroélectriques dans une trame de développement intégré	Utilisation de l'énergie pour le développement local	MRC Communautés autochtones MERN Hydro-Québec	MRC	Moyen terme	
Consulter	Consultation publique	MRC Communautés autochtones	MRC	Moyen terme	

Tableau 171 : Plan d'action : Dynamiser l'économie : Agroforesterie

Plan d'action : Dynamiser l'économie Agroforesterie					
Action	Mise en œuvre	Partenaire	Coordination	Échéance	Cout
Structurer l'activité agroforestière	Association des agroforestiers	Opérateurs	Association	Court terme	
		Municipalités			
		MRC			
		Communautés autochtones			
Identifier les secteurs à mettre en valeur	Délimitation des territoires agroforestiers	Opérateurs	MRC	Court terme	
		Municipalités			
		MRC			
		Communautés autochtones			
Protéger les secteurs agroforestiers	Règlementation	Municipalités	Municipalités	Court terme	
		MRC			
		MAPAQ			
		Communautés autochtones			
Évaluer les possibilités de transformation locale	Étude	Opérateurs	Association	Moyen terme	
		Municipalités			
		MRC			
		Communautés autochtones			
Favoriser la création d'entreprise	Promotion et accompagnement	MRC	MRC	Moyen terme	
		Communautés autochtones			
		MAPAQ			

Tableau 172 : Plan d'action : Dynamiser l'économie : Tourisme et récréation

Plan d'action : Dynamiser l'économie Tourisme et récréation					
Action	Mise en œuvre	Partenaire	Coordination	Échéance	Coût
Prioriser le prolongement de la route 138	Démarches politiques	Région Côte-Nord	Région	Court terme	
		Communautés autochtones			
		MTQ			
		Députés Côte-Nord			
Prioriser le lien interrives Inscrire la Minganie dans un réseau touristique interrégional	Démarches politiques	MRC	MRC	Court terme	
		Tourisme Québec			
		Députés			
Réaliser un programme touristique à l'échelle de la MRC	Évaluation	STQ	MRC	Court terme	
	Regroupement des intervenants en tourisme	MRC	MRC	Court terme	
	Planification à l'échelle de la Minganie	Municipalités		Moyen terme	
Planifier et réaliser un réseau d'accès au territoire	Identification du réseau d'accès	MRC	MRC	Court terme	
	Identification des lieux d'intérêts	Communautés autochtones		Court terme	
	Évaluation des coûts	MERN		Court terme	
	Réalisation du réseau d'accès	Hydro-Québec		Moyen terme	
Mettre en valeur le potentiel touristique de la Minganie	Identification des sites touristiques	MRC	MRC	Court terme	
	Identification des sites d'intérêt	Communautés autochtones		Court terme	
	Promotion du paysage de la route 138	Tourisme Québec		Moyen terme	
		ATR Duplessis			
Diversifier l'offre d'expérience touristique	Définition d'offres d'activités intégrées	MRC	MRC	Moyen terme	
	Proposition de circuits touristiques intégrés	Communautés autochtones		Moyen terme	
		ATR Duplessis			
Perfectionner l'information et la communication	Amélioration de la qualité des moyens de promotion	MRC		Moyen terme	
	Exploitation optimale des TIC	ATR Duplessis		Court terme	
	Exploration du marché international	Tourisme Québec		Moyen terme	
Améliorer le niveau d'équipement	Équipement des sites touristiques et éléments du paysage	MRC	MRC	Moyen terme	
	Adaptation de la signalisation	MTQ		Court terme	
	Création d'une information signalétique	Tourisme Québec		Moyen terme	
Structurer l'accueil	Formation spécialisée du personnel d'accueil	MRC	MRC	Court terme	
	Développement d'outil d'information touristique	Tourisme Québec		Court terme	
		Communautés autochtones			
Améliorer et mettre à jour le niveau des connaissances	Identification du potentiel touristique matériel et immatériel	MRC	MRC	Court terme	
	Documentation des éléments et produits touristiques	Communautés autochtones		Court terme	
	Évaluation de l'activité touristique	Tourisme Québec			
Garantir une harmonisation des usages	Règlementation adaptée à la vocation touristique du territoire	MRC	MRC	Court terme	
	Règlementation de protection de la ressource	MAMH			
	Affectation du territoire				

Tableau 173 : Plan d'action : Dynamiser l'économie : Mobilité

Route 138

Plan d'action : Dynamiser l'économie Mobilité					
Action	Mise en œuvre	Partenaire	Coordination	Échéance	Coût
Prolonger la route 138 jusqu'à Blanc Sablon.	Concertation.	MTQ	Table des préfets	Court terme	
		MRC de Minganie			
	Représentation.	MRC du Golf-du-Saint-Laurent			
		Communautés autochtones			
Limiter la vitesse dans les villages.		Table des préfets de la Côte-Nord			
	Règlementation.	MTQ	Municipalité	Court terme	
	Surveillance	SQ		Court terme	
	Sensibilisation	Municipalités		Court terme	
Aménager des accotements le long de la route 138 dans les villages.	Réalisation de travaux	MTQ	MTQ	Moyen terme	
Orienter le développement urbain en dehors des zones de contraintes générées par la route 138.	Règlementation	MRC Municipalité	MRC	Court terme	
Réparer et entretenir les tronçons détériorés de la route 138.	Réalisation de travaux.	MTQ	MTQ	Moyen terme	
Limiter la vitesse dans les tronçons problématiques.	Règlementation.	MTQ		Moyen terme	
	Surveillance	SQ		Moyen terme	
Limiter le nombre d'entrées privées directes à la route 138.	Règlementation	MERN	MRC	Court terme	
		MRC			
		MTQ			
Réglementer l'affichage sur la route 138.	Règlementation	Municipalités	MRC	Court terme	

Boulevard de l'Escale

Action	Moyen de mise en oeuvre	Partenaire	Coordination	Échéance	Coût
Réaliser des trottoirs le long du boulevard de l'escale.	Réalisation	Municipalité	Municipalité	Long terme	
		MTQ			
Aménager la chaussée pour limiter la vitesse sur le boulevard de l'escale.	Réalisation	Municipalité	Municipalité	Long terme	
		MTQ			
Réglementer la circulation des véhicules lourds et hors normes.	Règlementation	Municipalité	Municipalité	Long Terme	
		MTQ			
		SQ			

Tableau 173 (Suite) : Plan d'action : Dynamiser l'économie : Mobilité

Plan d'action : Dynamiser l'économie Mobilité					
Transport en commun					
Action	Moyen de mise en œuvre	Partenaire	Coordination	Échéance	Coût
Organiser la mobilité intermunicipales	Mode de transport intégré	MRC	MRC	Court terme	
		Municipalités			
		Communautés autochtones			
Réseau cyclable					
Action	Moyen de mise en œuvre	Partenaire	Coordination	Échéance	Coût
Réaliser un réseau de mobilité active	Réhabilitation des pistes cyclables	MRC	MRC	Moyen terme	
	Sécurisation des pistes cyclables	Municipalités		Long terme	
	Mise en réseau des pistes cyclables	Communautés autochtones			
		Vélo Québec			
Sentiers pédestres					
Action	Moyen de mise en œuvre	Partenaire	Coordination	Échéance	Coût
Planifier le réseau de sentiers pédestres	Identification des sentiers existants	MRC	MRC	Court terme	
	Sécurisation des sentiers pédestres	Municipalités		Moyen terme	
	Réalisation de sentiers d'accès aux sites d'intérêt	Communautés autochtones			
		Parc Canda			
	Associations locales				
Pistes motoneiges					
Action	Moyen de mise en œuvre	Partenaire	Coordination	Échéance	Coût
Intégrer les sentiers motoneige à la route blanche	Intégration des sentiers motoneiges à la TQ-3	MRC	Clubs motoneiges	Moyen terme	
	Sécurisation de la TQ-3	Municipalités			
		Communautés autochtones			
		Clubs motoneiges			
Transport maritime					
Action	Moyen de mise en œuvre	Partenaire	Coordination	Échéance	Coût
Rétablir le lien interrives entre la Minganie et la Gaspésie	Représentation	Municipalités	MRC	Court terme	
	Concertation	MRC			
		Communautés autochtones			
		Gouvernement			
	Associations touristiques				

Tableau 174 : Plan d'action : Valoriser et protéger le territoire : Territoires d'intérêt

Territoires d'intérêt

Plan d'action : Valoriser et protéger le territoire Territoires d'intérêt					
Action	Mise en œuvre	Partenaire	Coordination	Échéance	Coût
Documenter le potentiel patrimonial	Études	Municipalités	MCC	Moyen terme	
	Explorations	Communautés autochtones			
		MRC			
		Parc Canada			
Protéger les sites et territoires d'intérêt	Règlementation	MELCC	MELCC	Court terme	
		MFP			
	Surveillance	MRC			
		Communautés autochtones			
Sauvegarder le patrimoine	Restauration	MCC	MCC	Moyen terme	
	Conservation	MRC			
		Communautés autochtones			
Mettre en valeur le patrimoine	Aménagement	Parc Canada	MRC	Moyen terme	
	Promotion	MCC			
		MRC			
		Communautés autochtones			
		Associations touristiques			

Tableau 175 : Plan d'action : Valoriser et protéger le territoire : Zones de contraintes

Zones de contraintes

Plan d'action : Valoriser et protéger le territoire Zones de contraintes					
Action	Mise en œuvre	Partenaire	Coordination	Échéance	Coût
Actualiser les normes de protection	Règlements	MSP	MSP	Court terme	
		MRC			
		Municipalités			
Mettre en œuvre les normes de protection	Application des Règlements	Municipalités	Municipalités	Court terme	
Protéger les zones à risque	Études	Municipalités	MSP	Court terme	
	Intervention	MSP		Moyen terme	
		MTQ			

